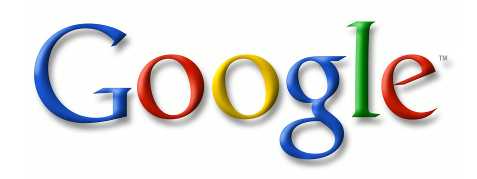






Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, ...

Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans


Fr 41.12.4
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1904, 73 volumes complets divisés en cinq séries.

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numeros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend 6 cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numeros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composes chacun de 6 numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixieme une, le septième trois, le neuvième deux, le onzieme sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte par erreur la date de 1819 : c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Memoires de la Société Royale*, etc., les trois derniers sont intitulés : *Memoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitieme trois, le neuvieme deux et le dixième sept.

La quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Memoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orleans*, comprenait au 1er novembre 1900, trente-huit volumes : le premier, commence au 2 avril 1853, porte la date de 1852 ; le XXXVIIIe et dernier porte la date de 1900. Cette serie est close.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrieme chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitieme cinq, le neuvième dix-neuf, le dixieme sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtieme cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième et le trente-huitième n'en ont pas.

Apres le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

A partir du volume publié en 1901, commence la 5e série des *Mémoires*. — Ce premier om contient quatre planches.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

5e Série des Travaux de la Société

TOME CINQUIÈME

74e Volume de la Collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
PASSAGE DU LOIRET
—
1905



LE SONGE

DE

JEAN DE MEUNG

PAR M. CH. CUISSARD

Séance du 18 Mars 1904

Dans la *Revue de philologie française et de littérature*, t. XVII, fasc. 4, p. 241-247, vient de paraître un petit poème allégorique, intitulé *Le Songe*. Ce poème, resté inédit, se trouve au British Museum 19, B. XII, fol. 179-181, à la suite du *Testament* de Jehan de Meung et appartient très probablement au même auteur.

Le *Songe*, composé de 36 quatrains monorimes en alexandrins, semble constituer un adieu à la vie et une sorte de repentir des œuvres de la jeunesse du poète orléanais. Du reste, dans son *Testament*, Jehan de Meung demande pardon de sa conduite passée :

J'ai fait en ma jonesce maint diz par vanité,
Ou maintes gens se sont pluseurs fois délité :
Or me doint Diex ung faire par vraie charité,
Pour amender les autres, qui peu m'ont profité.

Voici le résumé de ces 104 vers :

Une nuit, dit Jehan de Meung, errant de côté et d'autre dans une plaine immense, tout entier à mon plaisir, j'arrivai enfin à la « cité du cuer ». Je frappe à une porte et

aussitôt se présente à moi une dame laide, boiteuse, qui s'appelait Conscience. J'entre ; elle me demande compte des actions de ma vie, me fait de sévères remontrances et me menace de la mort qui va venir. Je passai la nuit au milieu de souffrances inimaginables.

Le lendemain, quittant la maison de bonne heure, je m'avance dans la ville et rencontre un homme qui me fait entrer en sa demeure. Il se nommait Peur. Je croyais réparer mes forces épuisées par l'insomnie de la nuit dernière. Je fermais à peine les yeux, lorsque la Mort se présente hideuse, horrible, me menaçant de l'enfer qui va s'ouvrir pour moi. Je pousse un cri : mon hôte m'envoie aussitôt ses deux filles. L'aînée était Repentance, sa sœur s'appelait Confession. Leur présence me ranima. Je m'éveillai heureux et content : j'étais converti.

Tel est ce petit poème, écrit dans un très beau style de l'époque.

J'ai cru qu'il convenait de le signaler en nos Mémoires, puisqu'il est l'œuvre de l'Orléanais Jehan de Meung.

PRÉSENT

FAIT A L'EMPEREUR CHARLES-QUINT

LORS DE SON ENTRÉE A ORLÉANS

EN 1539

PAR M. CH. CUISSARD

Séance du 18 Mars 1904

En la présence de moy, notaire et secrétaire du Roy, nostre sire, a esté délivré à Monseigneur de Montmorency, conestable de France, par Mes Jehan Paris, procureur au chastellet d'Orléans, et Jehan Boillève, bourgeois et marchant dudict Orléans, deux des eschevins de la ville d'Orléans, vingt quatre pièces de vaisseles d'argent en doreure vermeille et aruston, du coing et poincon de Paris, scavoir est :

Une buye (cruche) poisant XVIII marcs une once.
Deux grans bassins, seize marcs cinq onces troys gros.
Deux flacons, vingt deux marcs troys gros.
Quatre couppes couvertes, dix sept marcs une once et demye.
Six tasses martellées, vingt quatre marcs, quatre onces sept gros.
Deux sallures couvertes, sept marcs deux onces quatre gros.
Deux esguyères gauderonnées, quinze marcs six onces cinq gros.
Trois flambeaulx, unze marcs sept onces.
Deux couppes cizellées à l'anticque, quatorze marcs deux onces deux gros.

Dont et desquelles pièces de vaisselle auroit esté faict présent à l'Empereur à son entrée et réception en la ville d'Orléans, par les mains des habitans de lad. ville, et ledict présent accepté et auroit ledict Monseigneur et conestable donné charge ausd. habitans les luy faire tenir en ceste ville.

Faict à Paris, soubz mon seing manuel cy mis, le second jour de janvier mil cinq cens trente neuf.

Signé : BERTHEREAU.

(Ms. d'Orléans 958, parchemin, 348-240 millim.).

Cf. VERGNAUD, *Revue Orléanaise*, et GODEFROID, *Cérémonial français*, t. II, p. 757.

UNE LÉGENDE QUI S'EN VA

LE VER

DU DESSOUS DE LA LANGUE DES CHIENS

Par M. A. ANGOT

Séance du 17 juin 1904

La *maladie* dite *des chiens*, état morbide particulier aux individus du genre canis soumis à la domestication, a reçu aussi les noms de *gourme*, de *variole*, etc.; on la constate surtout pendant le développement des jeunes chiens, elle est rare chez les sujets adultes, et elle est une exception pour ceux ayant atteint un âge avancé ; cette particularité de sa fréquence lui a valu d'être désignée surtout par le nom de *maladie du jeune âge*, les mots « du chien » restant sous-entendus.

Des recherches expérimentales bien suivies, appuyées sur des observations cliniques admirablement conduites, ont mis en évidence sa nature infectieuse, — ce qui explique la diversité de ses manifestations — et révélé son étiologie. On sait qu'elle est plus fréquente sur les races améliorées ou importées, qu'elle frappe de préférence les individus soumis à une hygiène défectueuse (habitations insalubres, régime mal compris, médications inopportunes, etc.), qu'elle se propage par cohabitation,

par le séjour dans des milieux infectés et par l'intermédiaire d'objets souillés par les malades, que ses formes les plus habituelles (phlegmasies des muqueuses et des parenchymes, éruptions cutanées) se compliquent souvent d'affections nerveuses, et qu'elles causent une mortalité élevée ; mais les traités de pathologie canine, pour si nombreux et si complets qu'ils soient, sont absolument muets sur une genèse parasitaire.

Ces appréciations sont contredites par nombre de chasseurs, de gardes et d'éleveurs de chiens, qui affirment que la maladie du jeune âge est la conséquence de la présence d'un ver sous la langue du chien, et qu'il suffit d'extirper cet intrus pour obtenir la guérison.

Ma curiosité, éveillée par les affirmations formulées devant moi par des personnes recommandables, m'a conduit à rechercher le parasite incriminé ; ces recherches ont été vaines. D'un autre côté, les demandes adressées à divers chasseurs et éleveurs de chiens déclarés très experts dans l'extirpation du ver étant restées sans résultat, je fus amené à penser que leur opinion était sans valeur, et je ne me gênai pas pour l'exprimer.

Imbu de cette idée, que le ver du dessous de la langue des chiens ne pouvait être qu'une méprise des partisans de cette opinion, je fus fort perplexe, il y a quelque temps, lorsque l'un de nos collègues me remit un petit flacon contenant un corps ayant l'aspect d'un nématoïde, extrait devant lui du dessous de la langue d'un chien atteint de la maladie du jeune âge.

Je remercie bien vivement notre excellent collègue, M. L. Dumuys. J'ai pu, grâce à lui, examiner un corps de délit dont l'existence à mes yeux n'était rien moins que problématique.

Voici le résultat de mes recherches :

Aspect. — Corps ayant assez bien l'aspect d'un néma-

toïde, blanc mat légèrement jaunâtre, fusiforme, longueur totale : 502 millimètres, formé de deux parties, une de 2 millimètres de diamètre et longue de 405 millimètres, l'autre plus pâle filiforme puis amincie, longue de 107 millimètres. La partie principale est légèrement aplatie d'un côté à l'autre, un sillon peu marqué existe sur chaque face, il s'atténue et disparaît vers les extrémités ; chaque sillon est plus coloré que tout le corps lui-même, et l'un de ces sillons est manifestement plus teinté que l'autre. L'une des extrémités est légèrement renflée, irrégulière et colorée en brun ; l'autre, celle qui est effilée et amincie, apparaît comme frangée. Ce corps n'est pas translucide, il est aussi d'une grande dureté. Je le lave à grande eau, pour le débarrasser de l'alcool où il a séjourné, puis je le place dans un bain de glycérine maintenu à la température de 38° pendant 48 heures.

Examen microscopique. — Le bain de glycérine chauffée a rendu le corps moins opaque et l'a légèrement grossi, sans le déformer. Examiné extérieurement à des grossissements de 40 à 350 diamètres, il n'accuse aucune strie transversale et ne laisse percevoir à son intérieur aucune trace d'intestin ou d'autre organe. L'exploration longitudinale ne révèle pas d'appareil génital, mais des filaments musculaires striés, bien reconnaissables à leur structure, occupent les sillons dont il a été parlé, surtout celui dont la coloration était le plus sensible. Ce corps, qui n'a rien des nématoïdés, a conservé une grande dureté, il ne peut être dilacéré ; il faut y pratiquer des coupes. Il apparaît alors formé de fibres rectilignes, parallèles ou anastomosées et très faiblement ondulées. Des cellules de nature cartilagineuse existent dans les points où ces fibres sont renflées, elles contiennent aussi des cellules graisseuses peu nombreuses et irrégulièrement disposées.

La partie renflée a la structure précédente, on n'y trouve ni bouche, ni suçoir ; elle doit son volume à l'irrégularité de la section qu'elle a subie, et elle doit sa coloration à des amas de globules sanguins.

L'extrémité effilée est frangée à son origine ; les franges ont la dureté et la structure du corps lui-même.

Le tout est donc uniforme dans sa texture.

Conclusion. — Corps tendineux prolongé par un très fin tendon ou lame aponévrotique, de laquelle partent des filaments de même nature qui constituent les franges aperçues dans l'examen général extérieur.

Réflexions. — Ce corps tendineux est très probablement le tendon d'origine de l'un des muscles génio-glosse qui prend naissance par un fin et court tendon, d'où rayonnent des lames aponévrotiques très fines sur lesquelles s'attache l'élément musculaire. Les lames aponévrotiques se sont rupturées inégalement lors de l'extraction du prétendu ver ; l'une d'elles, la plus forte, a mieux résisté à l'arrachement, c'est celle qui constitue le prolongement effilé du soi-disant ver.

L'extraction de ce tendon n'a pas dû guérir le chien ; mais elle a eu pour effet de dévier la langue dans certains de ses mouvements, si l'animal vit encore.

Donc, le ver sous la langue des chiens atteints de la maladie du jeune âge est une croyance populaire infondée.

LE BÉNITIER

DU

MUSÉE D'ORLÉANS

PAR M. CH. CUISSARD

Séance du 17 juin 1904.

Il existe, au Musée d'Orléans, salle Renaissance, une cuve ou vasque de bénitier très curieuse et cependant très peu connue; mais, aucune de nos Revues orléanaises n'ayant signalé son existence et son intérêt, je vais essayer de réparer cet oubli. « Cette pièce est authentique, disait M. R. Mowat, en 1879, quoique sa provenance soit aujourd'hui tout à fait oubliée; tout ce que l'on en sait, c'est qu'elle est entrée au Musée, lors de la formation, à une époque où l'on recueillait les monuments, sans une critique bien sévère (1). » E. Michel a tranché la difficulté : « On croit, dit-il, que ce bénitier a été donné à l'abbaye de Saint-Mesmin par André-Jean Lascaris, l'ami de Léon X et directeur d'un collège des Grecs à Rome (2) ». Quelle que soit cette assertion, dont je n'ai pu vérifier l'exacti-

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 278 et 1903, p. 247.

(2) *Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans*, Archidiaconé d'Orléans, p. 198



tude, cette pièce offre donc une certaine importance, qu'il convient de signaler.

Cette vasque, en pierre, portée par un pied rectangulaire, mesure : diamètre, 0m,60; profondeur, 0m,08; hauteur mesurée extérieurement, 0m,25. La panse est ornée de quatre têtes d'anges ailés, sculptées en bas-relief. On ne peut que lui attribuer une date relativement moderne, c'est-à-dire postérieure à la Renaissance, si l'on en juge par les autres ornements qui la décorent.

Ce qui lui donne une très grande importance et explique son usage, c'est la belle inscription, que malheureusement ne peuvent comprendre la plupart des visiteurs de notre savant et remarquable Musée. Les lettres, hautes de 0m,35 sont gravées sur le pourtour du bord supérieur, obliquement recoupé en taille d'épargne. L'inscription, précédée d'une croix entre deux fleurons, se lit ainsi :

NIΨONANOMHMATAMHMONANOΨIN

A l'exception du troisième et de l'antepénultième caractère, on croirait facilement qu'il n'y a que des lettres tirées de l'alphabet latin, et cependant tout est grec. En coupant les mots, on arrive sans peine à lire :

Νίψον ἀνομήματα, μὴ μόναν ὄψιν

dont la traduction ne présente aucune difficulté :

Lave tes iniquités, non pas ton seul visage.

On voit aussitôt que cette petite cuve était un bénitier, placé très probablement à l'intérieur d'une église.

Cette inscription est la copie d'une épigraphe, reproduite dans plusieurs églises, probablement d'après le prototype de deux grosses urnes de Sainte-Sophie de Constantinople, sur lesquelles cette sentence était inscrite en lettres d'or.

On la lisait aussi sur un bénitier placé devant l'église

de Saint-Diomède, en la même ville (1), et au couvent des Mavromelos, au Bosphore de Thrace (2). En France, elle ne se voyait qu'à Paris, « sur la tranche d'un bénitier, dans l'église de Saint-Etienne-des-Grès, autrefois située au coin de la rue des Grès, aujourd'hui rue Cujas, et de la rue Saint-Jacques ; elle était au pied d'un des piliers de l'orgue, avec la date de 1626. Cette inscription avait sans doute été copiée d'après les bénitiers de la croisée de Notre-Dame, où elle se trouvait également gravée, mais beaucoup plus anciennement (3). » On la lit encore sur le « pourtour d'un bénitier de marbre blanc, fixé contre la muraille à l'entrée de la chapelle de la tour méridionale de la même église Notre-Dame de Paris; peut-être est-ce le bénitier de Saint-Etienne-des-Grès, transféré lors de la démolition de cette église (4). »

Plusieurs savants l'ont signalée et reproduite, Grelot (5), Planude (6), Gruter (7) et Rosweid (8).

On est donc fondé à croire qu'elle a été importée en Occident par les Grecs dispersés après la prise de Constantinople; sa place dans notre Musée constitue donc une richesse pour notre ville (9).

(1) MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 521, édit. 1865, qui cite Grancolas, *Comment. in breviarium*, cap. XXIX.

(2) CLARKE, *Travels*, t. II, p. 509, n° 1.

(3) Comte de CHOISEUL-GOUFFIER, *Voyage pittoresque en Grèce*, t. II, p. 133.

(4) *Encyclopédie catholique*, de MIGNE, 1841, v° Bénitier.

(5) *Relation nouvelle d'un voyage de Constantinople*, p. 161, édit. 1680.

(6) *Anthologie grecque*. édition COMMELIN, VI, 13, p. 899.

(7) *Recueil d'Inscriptions*, p. 1047, n° 9; Cf. *Corpus Inscript. graecarum*, IV, n. 8.940.

(8) *Notit. ad S. Paulinum*, p. 850, éd. MIGNE.

(9) MICHEL, *op. cit.* p. 199, dit qu'il existait un bénitier semblable dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Sens, d'après Grégoire. — Théodore TARBÉ. *Recherches historiques sur la ville de Sens*

Grande est son importance au point de vue artistique et historique; mais cette inscription présente encore un grand intérêt littéraire.

En effet, elle constitue un vers offrant une particularité très rare, parce qu'il se lit indifféremment de la même manière en l'épelant de gauche à droite ou de droite à gauche et, malgré cette bizarrerie, le sens demeure identique : Lave tes iniquités, non ton seul visage.

Ce vers étrange a reçu différents noms : *réciproque*, *retourné*, *rétrograde* ou *palinarome*, *karcinique*, parce que sa lecture est comparée à la marche amphisbène du crabe καρκινός, tantôt directe, tantôt rétrograde ou latérale, enfin, *anacyclique*, ἀνακυκλικός, qui forme le cercle, c'est-à-dire, sans changer non seulement le sens, mais encore la mesure (1).

Ces sortes de jeux de patience ont leur origine chez les versificateurs de l'Ecole d'Alexandrie; ils furent fort cultivés à Rome, à l'époque de la décadence. On connait l'exemple antique, cité par Sidoine Apollinaire et souvent reproduit :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

A ce pentamètre, il faut joindre l'hexamètre aussi connu :

Signa te signa, temere me tangis et angis.

p. 182, édit. 1838 : « Un faussaire bien connu prétendait avoir trouvé une inscription semblable parmi les matériaux de Saint-Pantaléon-lez-Autun, alors en démolition : il lui fut démontré sans peine qu'il ne savait même pas lire celle qui était authentique. » Cf. *Revue Archéologique*, année 1858, p. 317.

(1) Cf. PASQUIER, *Les Recherches de la France*, p. 742, édit. 1723; DIOMÈDE, *De Grammatica*, lib. 3; SIDOINE APOLLINAIRE, *Epist.*, lib. IX, 14; E. TABOUROT, *Les Bigarrures et touches du seigneur des accords*, p. 271.

Et ce curieux vers français :

L'ame des uns iamais n'use de mal.

Je citerai un vers où chaque mot peut être lu à rebours:

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna.

D'autres fois, on laisse les mots tels qu'ils sont, mais on les lit dans l'ordre inverse. Ainsi, le poète Porphyrius a composé huit distiques qui peuvent être lus à rebours. Voici le premier :

Blanditias fera mors Veneris persuasit amando
Permisit solitae nec Styga tristitiae.
Tristitiae Styga nec solitae permisit amando
Persuasit Veneris mors fera blanditias.

Pour terminer cette longue nomenclature, j'ajouterai que notre Théodulfe emploie une forme encore plus bizarre, la deuxième partie du distique est reconstituée par la première :

Qui regit arva, polum, tibi sit rex, fautor ubique
Teque juvet semper qui regit arva polum.

Telles sont les modestes réflexions que m'a inspirées le bénitier de notre Musée. Les immenses richesses d'art, accumulées depuis presque un siècle, seront mieux appréciées du public orléanais et des étrangers, lorsque le catalogue en sera achevé; cet ouvrage, savamment élaboré, montrera, je n'en doute pas, que notre ville, supérieure à bien d'autres cités, possède de véritables trésors entièrement inconnus, rappelant le souvenir de l'antiquité, de la Renaissance et des temps modernes.

2



NOTES

SUR

L'ANCIEN HOTEL-DIEU D'ORLÉANS

PAR M. LE Dr GARSONNIN

Séances des 2 et 16 décembre 1904

Malgré l'ancienneté de son origine qui remonte probablement au xe siècle (1), et malgré l'importance qu'il eut dès sa fondation, l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans est peu connu. Les documents qui le concernent ne manquent pas : ses archives ont été inventoriées et classées avec beaucoup de soin par M. Doinel, ancien archiviste départemental du Loiret ; elles sont considérables, ainsi qu'on en jugera par le simple énoncé des chapitres de cet inventaire (2) :

Série A Actes de fondations et privilèges, 1 à 6.
Série B Titres de propriétés, 1 à 82.
Biens réunis, 83 à 93.
Legs et testaments, 94 à 109.
Rentes et cens, biens, revenus, 110 à 139.
Registres des notaires, 140 à 193.
Pièces de procédure, 194 à 200.
Série C Martyrologe et sépultures, 1 et 2.
Série D Inventaires, 1 à 10.
Série E Délibérations, 1 à 11.
Nominations et règlements, 12 à 21.

(1) Cette date est indiquée dans un arrêt du Conseil du duc d'Orléans, du 1er juin 1731, rendu à la requête des administrateurs (archives de l'Hôtel-Dieu, A. 3)

(2) Cet inventaire n'a pas été publié ; il est écrit sur feuilles volantes et, par suite, très exposé à être détruit ou égaré.

Série E Budgets et comptes, 22 à 349.
Comptes domaniaux, déclarations et cens, 350 à 353.
Papier journal, 354 et 355.
Fournitures, 356 et 357.
Dons d'emplacements et murailles, 358.
Série F Religieux et religieuses. 1 à 8.
Série G Bureau des pauvres, 1 à 4.
Mendicité, 5 à 7.
Enfants trouvés, 8 à 10.
Femmes en couches, 11 à 14.
Série H Papiers divers, 1 à 13.

Des notices, en petit nombre, ont été consacrées à l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Laissant de côté tous les auteurs anciens qui, dans leur ensemble, et sur ce sujet tout au moins, ne nous ont pas paru avoir travaillé sur des documents indiscutables, nous ne citerons que trois travaux consacrés à l'histoire du vieil Hôtel-Dieu :

Dans *l'Annuaire du Loiret pour 1846*, M. Em. de Torquat a résumé, en une notice de 16 pages, l'histoire de « *L'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans* ». Le même travail fut réimprimé, en 1847, avec de très légères additions, dans la *Revue orléanaise*, sous ce titre « *Un souvenir donné au vieil Hôtel-Dieu.* »

En 1854, l'abbé Bellu, qui fut aumônier de l'Hôtel-Dieu, commençait à Gien, sous le titre « *Les Archives de la Charité* », une publication qui ne fut pas achevée et s'arrêta vers le milieu du XVI[e] siècle. Dans ce travail sont résumées et présentées, par ordre chronologique, de nombreuses notes recueillies dans les archives de l'hôpital. Cette publication, si elle était achevée, rendrait les plus grands services aux chercheurs, surtout si elle était suivie d'une table méthodique.

Enfin M. Cuissard a publié, en 1900, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 99 « *Chartes originales de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans* ».

C'est grâce aux travaux de ces auteurs, particulièrement à celui de l'abbé Bellu, que nous avons pu compléter les renseignements recueillis par nous dans les archives et rédiger ces notes sur l'ancien Hôtel-Dieu. La présente étude ne portera que sur le personnel intérieur de la maison avant 1790 : administrateurs, religieux et religieuses, officiers, médecins et chirurgiens, domestiques. Nous avons l'intention de continuer plus tard cette

publication et d'aborder successivement quelques-uns des points de l'histoire de l'Hôtel-Dieu. Puissent ces notes donner à un de nos concitoyens, mieux préparé que nous pour un aussi vaste travail, l'idée et le courage d'écrire une monographie complète de cet établissement hospitalier. La tâche serait, en vérité, ardue mais l'intérêt qui s'attacherait à une telle œuvre serait certainement considérable.

Dr GARSONNIN

LE PERSONNEL DE L'HOPITAL

I

LES ADMINISTRATEURS DE L'HOTEL-DIEU

Jusqu'au XVIe siècle, l'Hôtel-Dieu fut exclusivement administré par les religieux qui le desservaient, sous la surveillance du Chapitre de Sainte-Croix qui, tous les ans, députait quelques chanoines pour examiner les comptes du frère prieur (1). Au début du XVIe siècle, des plaintes nombreuses s'élevèrent contre cette administration. Sur la requête des Maire et Echevins, un premier arrêt fut rendu par le Parlement en 1528; il ordonnait aux religieux de remettre l'administration de l'hôpital entre les mains d'une Commission mixte composée de chanoines et de bourgeois. Comme il est facile de le prévoir, les religieux de l'Hôtel-Dieu firent opposition à cet arrêt et engagèrent contre la Municipalité d'Orléans un procès qui n'eut son dénouement véritable qu'en 1558, époque à laquelle un règlement nouveau intervint. Les Frères durent quitter l'Hôtel-Dieu, où il ne resta que des Sœurs pour soigner les malades.

En vertu du règlement de 1558 (2), l'administration temporelle fut confiée à un certain nombre de personnes dont l'ensemble constituait *le Bureau de l'Hôtel-Dieu*. Les membres de ce Bureau portaient, aux XVIe et XVIIe siècles, le titre de *maîtres et gouverneurs de l'Hôpital et Maison-*

(1) Abbé BELLU, *Les Archives de la Charité*, p. 355.

(2) M. CUISSARD a publié le texte de l'arrêt du Parlement du 7 septembre 1558 dans *Les Chartes originales de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans*, p. 99 et suiv.

Dieu d'Orléans; au XVIIIe siècle, ils sont simplement désignés sous le nom d'*administrateurs de l'Hôtel-Dieu*.

Pour le spirituel, l'Hôtel-Dieu continua, après 1558, à être régi et administré par le Chapitre de Sainte-Croix, conformément au concile de Vienne de 1311. Au début du XVIIe siècle, l'abbaye de Saint-Euverte, soumise alors comme l'Hôtel-Dieu à la règle de Saint-Augustin, émit quelques prétentions sur la juridiction et le régime spirituel de l'hôpital, notamment au sujet de la profession des filles servantes ou filles blanches ; mais une sentence (1), contenant désistement des abbé et religieux de Saint-Euverte, intervint le 24 janvier 1606 et, depuis lors, le Chapitre de Sainte-Croix fut seul chargé de la juridiction spirituelle.

Pour le temporel, l'Hôtel-Dieu fut, depuis l'arrêt du Parlement du 7 septembre 1558 rendu à la requête des Maire et Echevins, dirigé par six administrateurs : 2 chanoines de Sainte-Croix nommés par le Chapitre et 4 bourgeois ou marchands élus par la Municipalité. Ces *maitres et gouverneurs*, nommés à vie ou à temps, devaient prêter, entre les mains du bailly d'Orléans ou de son lieutenant, le serment « de bien et loiaument administrer le revenu de l'hôpital, comme bons tuteurs et administrateurs doivent faire ». A cette fin, ils se réunissaient, au moins une fois par semaine, au siège du Bureau, pour délibérer.

Sous leurs ordres et commis par eux, un « bon bourgeois ou marchand solvable et bien conditionné » était chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses de la maison, sur les mandements et acquits signés des administrateurs. Ce receveur présentait ses comptes,

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 3.

chaque année, « la vigile de Pasques fleuries pour être ouïs et avoués et arrêtés la semaine ensuivant » au Bureau, par le bailly d'Orléans ou son lieutenant, en présence des avocats et procureur du Roi, des maîtres et administrateurs de l'hôpital, et des délégués du Chapitre et de la Municipalité.

Le règlement de 1558 fut modifié par des lettres de Louis XV en date du 4 août 1766 (1). Le nombre des administrateurs composant le Bureau fut porté à neuf : 3 chanoines députés par la Cathédrale et 6 bourgeois députés par la Municipalité, tous soumis, lors de leur élection, à la prestation de serment devant le bailly d'Orléans ou son lieutenant général. Les administrateurs chanoines avaient la préséance au Bureau dont la présidence leur appartenait ; les six autres y avaient rang et séance, suivant la date de leur réception. Chaque semaine, les mercredi et samedi, à l'exception des veilles de Pâques, Pentecôte et Noël, le Bureau se réunissait à trois heures de l'après-midi dans une salle spéciale de l'hôpital, près de laquelle une petite pièce servait de chartrier. Les délibérations y étaient prises à la pluralité des suffrages, sauf pour les affaires importantes où sept voix étaient nécessaires pour rendre valable la décision du Bureau. Ces affaires majeures étaient l'élection des prieures, la nomination des Sœurs économes, les avis à donner pour entreprendre un procès ou y défendre, pour acquérir, aliéner, emprunter ou employer les deniers de la maison. Le Bureau avait encore à s'occuper de la gérance des propriétés et revenus de l'hôpital, de l'admission des postulantes, novices et professes, de la nomination des médecins et chirurgiens, de la fixation du nombre des domestiques et de leurs

(1) Lettres de Louis XV, du 4 août 1766, portant règlement pour l'Hôtel-Dieu. Voy. Cuissard, *op. cit.*, p. 110 et suiv.

gages, etc. Plus d'une fois, des discussions s'élevèrent entre les membres du Bureau et, en 1779, il fallut un arrêt du Conseil d'État pour ordonner qu'en cas de partage, les administrateurs ecclésiastiques n'auraient pas voix prépondérante (1).

Les lettres de 1766 ne changèrent rien au mode de nomination ni aux attributions du receveur. Elles l'obligèrent seulement à présenter au Bureau, tous les trois mois, un bref état de ses recettes et dépenses et à fournir, chaque année, avec pièces justificatives à l'appui, un compte général qui était arrêté, comme auparavant, dans une assemblée solennelle tenue pendant la Semaine sainte. Ce compte général était dressé en double exemplaire; après approbation et signature des administrateurs, l'un des doubles était déposé, avec les pièces justificatives, dans le chartrier fermé par trois serrures à clefs différentes; l'autre double restait entre les mains du comptable pour sa décharge.

II

PERSONNEL RELIGIEUX

1° *Frères et Sœurs de l'Hôtel-Dieu.*

Dans les premiers siècles de son existence et probablement dès sa fondation, la Maison-Dieu fut dirigée par des religieux. L'abbé Bellu a retrouvé leurs traces au XIIe siècle dans les registres de l'Hôtel-Dieu et il cite quelques noms,

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 1, 13 mars 1779 Arrêt confirmatif du Conseil d'État.

notamment celui du frère Ildebert qui vivait en 1184. Les bulles d'Alexandre III (1181) et celles de Lucius III (1184-1185) (1) sont adressées « *dilectis filiis magistro et fratribus helemosinariæ domus aurelianensis* ». Les lettres patentes d'exemption octroyées le 20 mai 1359 par Philippe, premier duc d'Orléans (2), sont également adressées aux « Maistre et Frères de la Maison-Dieu d'Orléans, pauvres et misérables personnes » qui ne pouvaient payer les subsides et dixmes « pour ce que leurs maisons et biens ont esté gastez et destruictz ». Pourtant, il existait déjà à cette époque des religieuses, puisque l'abbé Bellu a retrouvé, dans les registres de 1340 et 1341, une Maîtresse et quatre Sœurs. Mais ce n'est qu'un peu plus tard, en 1376, que nous trouvons la confirmation officielle de l'existence des Sœurs à l'Hôtel-Dieu: les lettres patentes de Charles V, datées du 19 juillet 1376, affranchissent des aides et impôts nécessités par les frais de la guerre « les Maistre, *Frères et Seurs* de l'Hôtel-Dieu d'Orléans (3). »

Dans la première moitié du XVIe siècle, l'Hôtel-Dieu est encore dirigé par des religieux des deux sexes : Louis XII, dans des lettres patentes données à Saint-Denis en 1509, affranchit « les Frères et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu » de nommer vicaire pour toutes leurs maisons d'Orléans (4). De même, c'est au nom des « Frères et Sœurs de l'Hôtel-Dieu » que Jean Allart signe, le 25 février 1533, avec le Chapitre de Sainte-Croix, une transaction par laquelle il abandonne au Chapitre « certaines places où jadis soulloient estre les foussez de l'ancienne clousture de ladicte Ville » s'étendant depuis le chef de l'église de l'Hôtel-Dieu jusqu'à la porte charretière, près de la loge aux apprentis,

(1) Cuissard, *op. cit.*, p. 22 et 25.
(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, A. 1.
(3) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, A. 1.
(4) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, A. 3.

où l'on taillait les pierres de Sainte-Croix (1). En 1553 enfin, des lettres de garde gardienne sont octroyées par Henri II aux « frères et sœurs, chapelains, serviteurs, hommes, sujets... » de l'Hôtel-Dieu (2).

La présence simultanée de religieux et de religieuses à l'Hôtel-Dieu, pendant plusieurs siècles, est donc indiscutable, et l'on peut s'étonner à bon droit de voir des auteurs orléanais (3) affirmer que les religieuses entrèrent à l'Hôtel-Dieu au xvi[e] siècle, lorsque les Frères en furent chassés.

Est-il bien exact, d'autre part, que ces religieux et ces religieuses fussent des Augustins et des Augustines ainsi que l'ont écrit presque tous nos historiens locaux? La question est pour le moins difficile à résoudre, les textes étant contradictoires.

En 1416, en effet, nous voyons Geoffroy Clément, chanoine régulier de l'abbaye de N.-D. de Beaugency, de l'ordre de Saint-Augustin, en vertu de lettres de commission obtenues du Prévôt Alain du Bey, faire assembler, dans la chapelle et chapitre de l'Hôtel-Dieu, les Maître, Frères et Sœurs, et les sommer de déclarer sous quelle Règle et dans quel Ordre ils sont. « Lesquels répondent qu'ils ne suivent aucune Règle, sinon de soigner les malades ; qu'ils n'ont point de Cloître, ne gardent aucuns Statuts, sinon que les Doyen et Chapitre de Sainte-Croix, qui sont leurs Patrons et Souverains, bénissent le voile sur la teste des Sœurs constituées seulement à gouverner les pauvres, sans estre astraintes de dire Heures Canoniales et se appellent Sœurs simplement, sans dire Reli-

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, A. 4.

(2) Cuissard, *op. cit.*, p. 97.

(3) Lemaire; Polluche; l'abbé Patron; l'abbé de Torquat, etc., etc.

gieuses, et que le Pape, en ses Bulles et Lettres, nomme les Maistres, Frères, sans dire Religieux (1) ».

Un siècle plus tard, en 1529, les mêmes Frères et Sœurs se réclament au contraire de l'Ordre de Saint-Augustin afin de résister avec plus de chances de succès à la Municipalité et au Chapitre qui, de concert, veulent mettre la main sur l'administration temporelle de l'hôpital. Voici la réponse de Mᵉ Poyet, leur procureur (2) : « Ledict Hostel-Dieu d'Orléans est, *a prima sua fundatione*, Prioré conventuel de l'Ordre de Saint-Augustin et est le Prieur Administrateur dudict Hostel-Dieu... auquel Hostel-Dieu y sont reçus indifféremment toute manière de pouvres et sy faict le Service Divin tout ainsi que en aultres Priorés dudict Ordre de Saint-Augustin et y avait six Relligieux Profès particuliers pour y faire ledict Service Divin ». Dans un autre mémoire, rédigé à l'occasion du même procès, les Frères et Sœurs de l'Hôtel-Dieu vont plus loin encore dans leurs affirmations (3) : « Il ne sera sceu ne trouvé, disent-ils, que ledict Hostel-Dieu ait été fondé pour nourrir les pouvres ; ains estoit ung Prieuré conventuel auquel les Relligieulx estoient si gens de bien et faisoient grosses aulmosnes et voyant ce leur a esté donné quelques rentes pour aider à nourrir les pouvres veu que lesdicts Prieur et Relligieulx ne pouvoient fournir à la multitude des pouvres membres de Dieu qui journellement y affluoient ». L'existence du Prieuré augustin serait donc, dans cette hypothèse, antérieure à la fondation même de l'hôpital : l'exagération des revendications des Frères semble ici manifestement flagrante.

En l'absence de documents précis, nous croyons qu'au début l'Hôtel-Dieu fut administré et régi par des religieux

(1) L'abbé Bellu, p. 192.
(2) L'abbé Bellu, p. 238.
(3) L'abbé Bellu, p. 244.

formant un ordre indépendant, mais dont les conditions d'existence se rapprochaient de celles des ordres augustins. Peu à peu ces religieux se soumirent à toutes les règles de l'Ordre de Saint-Augustin dont ils faisaient officiellement partie au commencement du XVIe siècle.

Quel que soit l'Ordre auquel ils aient appartenu, nous trouvons, dans leurs livres de comptes, des détails sur l'existence de ces religieux. Leur nombre n'était pas très élevé : en 1340, nous voyons à l'Hôtel-Dieu un Maître et dix Frères, une Maîtresse et quatre Sœurs (1). A diverses époques, les Sœurs sont plus nombreuses : en 1433 et 1482, 8 Sœurs professes et 2 filles à voile blanc habitent l'hôpital (2). Les Frères occupaient dans la maison plusieurs pièces séparées désignées sous le nom de *Couvent* ; ils vivaient en communauté et possédaient un dortoir, un réfectoire et une salle de chapitre. Quant aux Sœurs, elles habitaient également dans l'Hôtel-Dieu un Couvent distinct de celui des Frères (3). Mais la distinction ne s'étendait pas jusqu'à la bourse qui était commune (4). Une Sœur prieure ou *Maîtresse*, nommée par élection, dirigeait les Sœurs de l'hôpital ; elle était secondée par une autre religieuse qui, sous le nom de *Haulte Mère*, avait probablement la direction des Filles blanches (5). A la tête de la maison était un supérieur unique, le Prieur ou *Maître*, auquel obéissaient les Frères et les Sœurs ; « et si doit estre le Prieur ou Maistre esleu par les Relligieulx et Relligieuses d'icelluy (Hôtel-Dieu)

(1) Abbé Bellu, p. 319.
(2) Abbé Bellu, p. 328 et 330.
(3) Dans l'abbé Bellu, on trouve à diverses dates, notamment en 1385 et 1405, des sommes payées pour les réparations faites à la maison des Sœurs (p. 323).
(4) Abbé Bellu, p. 243.
(5) Abbé Bellu, p. 324.

et après ladicte eslection faicte dudict esleu en appartient seulement la confirmacion auxdicts Seigneurs de l'Eglise Sainte-Croix d'Orléans, lesquels par ladicte confirmacion baillent, audict esleu toute administracion tant du spirituel que du temporel (1). » L'élection du Maître était consignée dans un acte passé devant notaire. Cette élection conférait également au titulaire la charge de Chanoine de Sainte-Croix avec tous ses honneurs, droits et prérogatives, mais elle l'obligeait à résigner tous les bénéfices qu'il pouvait posséder en l'Eglise d'Orléans.

Voici la liste très incomplète des Maîtres de l'Hôtel-Dieu dont nous avons pu relever les noms. En regard sont les dates où il vivaient :

1188, Frère Gauthier.
1230, Frère André.
1341, Arnaud Fabre.
1346, Frère Macuti (?).
1357, Albéric Colde.
1392, Jehan Beaufils.
1408, Etienne de Brou.
(?), Gagoyau.
1413, Pierre Bignon.
1421, Jehan Godefroy, décédé en 1433.
1433, Réélection de Pierre Bignon, décédé en 1439.
1439, Pierre Pourceau, décédé en 1469.
1469, Martin-Etienne Boivin, élu le 19 mars 1469.
1476, Philippe Yève.
1482, Robert Allart.
1548, Philippe Bouguyer.

En dehors de l'administration même de l'hôpital, les Frères et Sœurs devaient régir et administrer les biens et propriétés de la maison ; aussi voyons-nous fréquemment

(1) Abbé Bellu, p. 243.

dans les livres de comptes, des Frères et des Sœurs envoyés dans les fermes appartenant à l'Hôtel-Dieu, à Mamonville, à Lorcy, à Noras, au Moulin d'Ardret.

Excommuniés en 1234, accusés de trahison en 1429 dans la personne de leur Maître, les Frères et Sœurs réussirent cependant à se maintenir à l'Hôtel-Dieu jusqu'au commencement du XVI[e] siècle. Mais, à cette époque, ainsi que nous l'avons dit au début de cette notice, le Chapitre de Sainte-Croix s'unit au Corps Municipal pour enlever aux Frères l'administration de l'Hôtel-Dieu; à tort ou à raison on produisit contre eux toutes sortes de griefs; on les accusa de mal gérer les biens qui leur étaient confiés, de ne pas entretenir à l'hôpital de religieux pour le Service divin, de nourrir insuffisamment les malades, de n'avoir ni médecin ni chirurgien attachés à la maison, de ne fournir pour la nourriture des enfants trouvés qu'une seule nourrice, de ne pas isoler les malades atteints de maladies contagieuses (1), etc.; on alla même jusqu'à accuser le Maître d'alors, Philippe Bouguyer, de dilapidation, de vol et de meurtre d'un prêtre dans l'Hôtel-Dieu (2).

Toutes ces accusations n'étaient pas fondées et le Maître put répondre que, de son temps, le revenu de l'Hôtel-Dieu avait été augmenté de 7 à 800 livres de rente, malgré les constructions nouvelles et les réparations faites aux anciens bâtiments (3). Il était faux également, ainsi qu'en font foi les registres de comptes de cette époque, de dire que les soins médicaux manquaient : un médecin et un chirurgien étaient chargés de soigner les malades qui étaient nourris avec soin et répartis dans les salles suivant leur genre de maladies, les pestiférés d'une part, ceux qui ont « la grosse vérolle » d'autre part, les malades de

(1) Voy. l'arrêt du 7 mai 1529 publié par l'abbé Bellu p. 237.
(2) Abbé Bellu, p. 283.
(3) Abbé Bellu, p. 239 et 242.

Saint-Vrain ailleurs, etc. (1). Pourquoi, répondaient encore les Frères, confier l'administration à des incapables comme Messieurs de Sainte-Croix et les Commis de la Ville, et ces derniers sont-ils mus, comme ils le disent, d'une si grande dévotion envers les pauvres ? Les Chanoines ont démoli et rompu les dortoirs et le cloître de l'Hôtel-Dieu ; quant aux Echevins, ils ont vendu plusieurs rentes pour abattre la Porte Parisis et bâtir des murailles qui sont tombées et en ruines. « Pareillement ne sera pas trouvé que lesdicts Eschevins ne tous ceulx de leur ligue aient donné cinq sols de rente audict Hostel-Dieu duquel ils veullent avoir le gouvernement, mais quand ils font leurs testamens et vont de vie à trespas les aulcuns donnent cinq sols pour une fois payés, les aultres deux draps et ce nadvient pas souvent (2) ».

Pourtant les Frères durent céder la place et quitter l'Hôtel-Dieu; il n'y resta que les Sœurs et ce furent ces dernières qui, sous la surveillance du Bureau, continuèrent à gérer l'hôpital. A quelle date précise les Frères disparurent-ils ? Nous ne le savons pas, mais nous pensons que ce fut probablement en l'année 1558, date à laquelle un nouveau règlement fut mis en vigueur. Suivant Lottin, ce n'aurait été qu'en 1561 que Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, aurait donné la direction de la Maison-Dieu à des Sœurs Augustines; M. de Torquat dit également que la suppression des frères infirmiers fut prononcée en 1561 par Charles IX.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que ce ne furent pas des religieuses nouvelles qui entrèrent à l'Hôtel-Dieu ; ce furent les anciennes, alors soumises officiellement à la règle de Saint-Augustin, qui continuèrent à gouverner

(1) Abbé Bellu, p. 245.
(2) Abbé Bellu, p. 242.

l'hôpital. Nous en trouvons la preuve dans ce fait que sœur Nicolle Mestais était déjà, en 1552, Maîtresse à l'Hôtel-Dieu, alors que Philippe Bouguyer était encore Maître, et qu'elle y décéda comme Maîtresse ou Supérieure en 1561, époque postérieure à l'établissement du Bureau.

Le nombre des religieuses Augustines, qui gouvernèrent l'Hôtel-Dieu, à partir du milieu du XVI[e] siècle, fut fixé à 15 par un arrêt du Bureau (1), en date du 15 février 1640; un arrêt du Parlement, du 4 mai 1774, porta à 20 le nombre des professes et novices y compris la Prieure (2).

Ces religieuses, dont la règle fut approuvée en 1603, 1621 et 1666 par le Chapitre de Sainte-Croix, devaient être admises d'abord comme *postulantes* par le Bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu; après les épreuves ordonnées par les constitutions et un vote favorable des autres religieuses, elles étaient reçues *filles blanches*, portaient le voile blanc et remplissaient les fonctions de novices; plus tard elles étaient admises à faire profession de religieuses (3) (*religieuses professes*) et recevaient le

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 2.
(2) Cuissard, *op. cit.*, p. 117.
(3) Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de reproduire le texte même de la profession d'une de ces religieuses (*Archives de l'Hôtel-Dieu* F. 4) :

PROFESSION DES FILLES SOUBZ LA RÈGLE DE SAINCT-AUGUSTIN

JÉSUS-MARIA,

« Au nom du père et du fils et du saint-esprit, Moy sœur .....
« natifve de la paroisse de ..... de présent fille blanche au grand
« hopital et maison Dieu d'Orléans, promets faire demeure et
« résidence perpétuelle dedans iceluy hopital et maison Dieu,
« convertion etamandement de ma vie et mœurs, obédiance, chas-
« teté et pauvreté, selon la règle de Monsieur Sainct-Augustin,

voile noir. Il n'était rien exigé ni reçu pour la profession des religieuses, mais habituellement elles recevaient de leurs parents une dot en argent : en 1758, Sœur Beauvais, qui plus tard devint supérieure, apporta en dot 1,200 livres.

Le jour de leur prise de voile, on servait aux religieuses un repas copieux. Pendant le carême de 1553, au mois de mars, à l'occasion de la profession de quatre religieuses, nous voyons un festin préparé par Jehan Habert, pâtissier, et composé de 6 grands pastés de carpes et d'anguilles, 6 plats d'espinards, 6 galettes feuilletées et 32 eschaudés (1).

Les religieuses avaient la direction des principaux services de la maison. Pour les aider à soigner les malades, elles avaient, sous leurs ordres, des infirmiers et des filles domestiques, choisis et congédiés par la prieure seule, sans intervention du Bureau.

La première religieuse était chargée de l'instruction et de la surveillance des novices ; aussi portait-elle le titre de « mère des novices ».

Chaque Sœur chargée d'un service, ou, pour employer le terme usité, chaque officiaire avait, à sa disposition, des fonds dont elle rendait compte à la prieure; celle-ci en était responsable vis-à-vis du Bureau, auquel elle fournissait tous les ans, sous forme de compte général,

« selon laquelle se regist et gouverne ledit hopital et maison « Dieu d'Orléans, et telle profession je fais en présence de vous « ..... doyen et chanoine de l'église d'Orléans ..... de la mère « et de toutes les religieuses icy assistantes ..... promectant faire « tout service et prester tout ayde et secours et debvoir jour et « nuit aux pauvres malades dudict hopital et maison Dieu « d'Orléans durant ma vie en quelque temps contagieux que ce « soict, et sans en departir pour quelque occasion et pareillement « en ayde et secours des autres servantes qui y sont a présent, et « y seront à l'advenir et en témoing de ce que dessus j'ay signé le present le ..... ».

(1) Abbé Bellu, p. 344.

le résumé des comptes particuliers des officiaires ; s'il restait, à la fin de l'année, des fonds non employés, la prieure remettait ce reliquat au Bureau. De son côté, la prieure recevait, tous les ans, des Administrateurs, une somme de 400 livres, dont elle n'était pas tenue de justifier l'emploi et qui était destinée à l'achat de « douceurs » pour les malades : sucre, pruneaux, amandes, figues, raisins, cerises, pommes, poires « et aultres fruitaiges ».

Parmi les attributions des Sœurs de l'Hôtel Dieu, il en était une très ancienne, dont les comptes de la maison font régulièrement mention dès le xve siècle. Pendant la semaine sainte et aux jours de grandes fêtes, les Sœurs, aidées quelquefois par les femmes des principaux habitants d'Orléans, quêtaient pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, en gardant des reliques. A cet effet, elles se plaçaient devant la porte de l'hôpital ou des différentes églises et chapelles de la ville, ayant devant elles, à côté d'un reliquaire, un plat de cuivre ou d'airain, où les fidèles déposaient leurs offrandes (1). Le montant de ces quêtes était versé entre les mains du Maître de l'Hôtel-Dieu, qui en faisait état dans ses recettes.

Les religieuses occupaient dans l'Hôtel-Dieu un petit bâtiment parallèle à la salle Saint-Lazare, au sud-ouest de la grande cour (2) ; elles possédaient également une chapelle particulière. Il était formellement interdit à quiconque, sauf aux confesseurs, desservants, médecins et chirurgiens, d'entrer dans les appartements réservés aux Sœurs, à moins de s'y faire accompagner par un supérieur ecclésiastique et seulement en cas de nécessité absolue.

En dehors du logement, les Sœurs recevaient du Bureau

(1) Abbé BELLU, p. 258, 266, 294 et 308.
(2) DE TORQUAT, *op. cit.*, p. 443.

la nourriture et le vestiaire, mais elles ne touchaient aucune allocation spéciale en argent. Il était loisible à leurs parents de leur faire des présents ou des pensions viagères ; dans ce cas, la pension ne devait pas excéder 400 livres par an.

Aux termes du règlement de 1766, une ou deux religieuses devaient être nommées par le Bureau pour remplir les fonctions d'économe. Ces économes étaient chargées du soin de retirer et tenir en bon état les hardes et vêtements des pauvres décédés à l'Hôtel-Dieu ; elles avaient sous leur garde les provisions faites, par ordre du Bureau, pour la consommation et nécessité des chapelains, religieuses, malades et domestiques de la maison. Enfin, elles devaient surveiller les domestiques et donner avis au Bureau des abus qui pouvaient se commettre.

A la tête des religieuses était une supérieure portant le titre de *Mère prieure et principale religieuse de l'Hôtel-Dieu*. La mère prieure était élue par les Maîtres gouverneurs de la Maison-Dieu suivant le dispositif de l'arrêt de règlement de 1558 et l'arrêt du Parlement du 21 juin 1625. Le règlement de 1766 spécifia qu'à l'avenir les prieures ne seraient plus nommées à vie, mais seulement pour 4 ans dans la semaine d'après Noël ; mais cet article du règlement ne fut pas appliqué et on le modifia, en 1774, en décidant que, lors des élections, les religieuses présenteraient au Bureau deux d'entre elles choisies au scrutin et que le Bureau ferait choix d'une Prieure parmi les deux Sœurs présentées : l'élection avait lieu pour six ans au bout desquels le Bureau pouvait renouveler le mandat de la Prieure pour une seconde période de 6 ans. Cette élection devait être confirmée par le Chapitre de Sainte-Croix.

Les fonctions de la mère prieure étaient d'avoir, « en l'absence des maistres et gouverneurs, l'œil sur la nour-

riture et gouvernement tant des pauvres mallades de ladite Maison-Dieu, religieuses, filles blanches et tous les domestiques audit hostel dieu et à cette fin y avoir commandement, y estre obeye tant par lesdictes religieuses, filles blanches que aultres serviteurs et domestiques résidents en la dicte maison de Dieu et que des deffaux, contraventions et désordres qui seront commis au-dedans dudit hostel Dieu, pour les affaires temporelles seulement en donner advis ausdictz maistres et gouverneurs pour y remédier (1).....»

C'était à la prieure qu'incombait le soin de distribuer à chacune des religieuses les fonctions les plus en rapport avec leurs aptitudes ou leurs talents.

La prieure était responsable de tous les effets mobiliers contenus dans la maison. Aussi un inventaire et procès-verbal était-il soigneusement dressé par le Lieutenant-Général aussitôt après l'élection d'une prieure nouvelle.

Voici la liste des supérieures dont nous avons relevé les noms dans les archives de l'Hôtel-Dieu, avec la date de leur élection (2) :

	Sœur Métais (Nicole), décédée en 1561.
27 septembre 1561,	Sœur Chapart (Pérette).
	Sœur Roiger (Charlotte).
25 mars 1599,	Sœur Larcher (Louise).
20 septembre 1624,	Sœur Cardinal (Françoise).
15 avril 1633,	Sœur Léveville (ou de L'esveville) (Nicole), décédée le 17 juin 1637.
21 août 1637,	Sœur Gatineau (Gabrielle), décédée le 30 mai 1639.
4 juillet 1639,	Sœur Testu (Claudine).

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 1.
(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 2.

11 mars 1645,	Sœur Lamyrault (Jeanne).
30 janvier 1663,	Sœur Meignan (Marie).
23 avril 1680,	Sœur Ragueneau (Jeanne).
27 novembre 1691,	Sœur Macé (Anne).
8 janvier 1697,	Sœur Girard (Anne).
20 novembre 1708,	Sœur de Couguiou (ou de Coigniou) (Elisabeth).
3 juin 1738,	Sœur Berthe (Marie-Madeleine).
3 novembre 1742,	Sœur Pisseau (Marie-Anne), décédée le 27 avril 1766.
15 novembre 1766,	Sœur Delafons (Hélène).
16 décembre 1779,	Sœur Beauvais (1).

La sujétion relative où les religieuses se trouvaient vis-à-vis du Bureau les incita, à diverses reprises, à essayer de se rendre indépendantes. Au début du XVIIe siècle, avec l'aide du Chapitre de Sainte-Croix qui demandait, comme fondateur de l'hôpital, à être maître absolu dans l'Hôtel-Dieu, elles tentèrent de secouer le joug du Bureau. Mais une sentence du bailliage d'Orléans du 28 juillet 1604, confirmée par le Parlement, réduisit à néant les prétentions des chanoines et maintint les Sœurs sous la dépendance des Administrateurs (2).

Vers 1769, elles renouvelèrent leurs tentatives d'indépendance. Soutenues par les administrateurs ecclésiastiques, elles demandèrent à avoir une mense et un pécule propre dont elles ne seraient pas tenues de rendre compte ; en même temps elles réclamèrent le droit de nommer leur supérieure, de n'être préposées que par cette dernière aux divers offices de la maison et à ne rendre

(1) Probablement Louise-Thérèse, l'une des onze enfants de Guillaume Beauvais, frère de Charles Beauvais de Préau. Née en 1739, Louise-Thérèse Beauvais entra à l'Hôtel-Dieu en 1756. Elle fut délivrée de prison en 1793, par Laplanche.

(2) Abbé de Torquat, *op. cit.*, p. 444. — Lemaire, *Antiquitez d'Orléans*, 2e volume, 1648, p. 72.

compte qu'à elle du produit des offices. En un mot, elles voulurent former « un ordre et une communauté subsistante par elle-même qui devait avoir son gouvernement intérieur indépendant du Bureau et subordonné seulement aux supérieurs ecclésiastiques (1). » Les administrateurs laïques unis au Corps municipal s'opposèrent à ces prétentions et répondirent que « nos pères, en établissant et fondant par des aumosnes accumulées une retraite pour les pauvres malades, n'avaient pas entendu fonder un couvent ordinaire..... » Il s'ensuivit un procès dont les nombreuses pièces sont conservées aux archives de l'Hôtel-Dieu (2). Les religieuses continuèrent à être subordonnées au Bureau ; cependant elles obtinrent satisfaction sur quelques points ainsi que le prouve le règlement du 4 mai 1774.

Les événements regrettables qui, du 31 août au 4 septembre 1792, accompagnèrent le séjour des *Parisiens* à Orléans et jetèrent la terreur dans la ville, notamment dans les couvents de femmes, où il avait été question de loger les soldats de Fournier et de Lajouski, déterminèrent les Sœurs de l'Hôtel-Dieu à quitter le costume religieux. Cependant elles continuèrent à donner leurs soins aux malades jusqu'au 28 avril 1793, date à laquelle elles furent obligées de quitter l'hôpital par suite des tracasseries et vexations du représentant du peuple, Laplanche (3). Elles y furent remplacées par des personnes charitables, dirigées par une dame Dufour, ancienne religieuse du couvent de Patay, qui gouvernèrent avec ordre et économie l'hôpital, désigné alors sous le nom d'*Hospice d'humanité* (4). Les Sœurs Augustines ne rentrèrent à l'hôpital que le 12 ventôse an V (2 mars 1797) ; un nouveau règlement fut alors

(1 et 2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 5.
(3) L'abbé de Torquat, p. 444.
(4) Lottin.

mis en vigueur à l'Hôtel-Dieu. Le 22 nivôse an XI (12 janvier 1803), l'évêque d'Orléans, Mgr Bernier, les y réinstalla solennellement et donna le voile blanc à plusieurs novices. Les Sœurs Augustines ne devaient plus quitter l'hôpital jusqu'au 26 novembre 1844, époque de la translation de l'Hôtel-Dieu dans les bâtiments actuels de la rue Porte-Madeleine construits sur l'emplacement de la Manutention. Aujourd'hui encore, ce sont elles qui desservent le nouvel Hôtel-Dieu.

2° Chapelains

Outre les Frères et Sœurs, le personnel religieux « du Grand Hôpital et Hôtel-Dieu d'Orléans » comprenait un certain nombre de chapelains. Le plus ancien chapelain, dont le nom nous soit connu, est messire Guillaume, qui exerçait son ministère en l'an 1341 ; mais il est probable qu'il existait, bien avant cette époque, des prêtres attachés à la maison, non compris les Frères qui, pour la plupart, étaient revêtus du sacerdoce.

De nombreux prêtres étaient indispensables à l'Hôtel-Dieu. Outre « la Grant Chapelle » ou chapelle de Sainte-Catherine où le service divin était célébré « tel que en l'église Saincte-Croix », il exista, pendant longtemps, dans l'hôpital, deux autres chapelles : la chapelle de l'Infirmerie et la chapelle de Saint-Blaise. De plus, des autels étaient élevés un peu partout : chaque salle de malades en possédait un ; la salle Saint-Lazare en avait deux, construits en 1537 ; les Sœurs avaient leur oratoire particulier. A tous ces autels, des messes étaient dites chaque jour, auxquelles les malades assistaient pendant qu'on faisait leurs lits. Dans « un ordre de l'office et service divin », qui se trouve dans un registre de 1559, nous voyons que « oultre les Sept Heures Canoniales accoustumées », il était célébré six ou sept messes par jour, pour le salut

des âmes des bienfaiteurs principaux. Les chapelains étaient fort occupés : à la Grant Chapelle ils devaient chanter les Heures Canoniales et dire les Matines ; ils confessaient et administraient les mourants, conduisaient les morts au cimetière, chantaient et célébraient les nombreuses messes ordonnées dans les « fondations », confessaient les Sœurs et servaient « en toutes choses licites et honnestes appartenantes à Homme d'Église ». Parfois les chapelains remplissaient des fonctions spéciales : en 1423 messire Jehan Belmet reçoit 4 livres pour avoir servi pendant un an comme chapelain, porte-clef et despensier ; en 1530 messires Pierre Oullon et Estienne Belutte, tous deux chapelains, sont chargés d'inscrire les noms des malades entrant à l'Hôtel-Dieu et de recevoir, par testament, les dernières volontés des mourants. Il est possible même que certains d'entre eux aient donné aux malades des soins médicaux ; en 1490, en effet, nous voyons, parmi les chapelains, « Pierre Bloet, prestre et docteur en médecine, à présent demourant à l'Ostel-Dieu d'Orléans », recevoir du Maître 40 sols pour trois mois de service.

Si l'on s'en rapporte aux indications fournies par les registres de comptes, les chapelains ne restaient jamais bien longtemps à l'Hôtel-Dieu. Parfois même, en temps d'épidémie, il n'y en avait aucun à l'hôpital ; ce fut le cas en 1433. Fréquemment, des curés de paroisses venaient remplir temporairement les fonctions de chapelains : en 1423, le curé de Chilleurs passe six mois à l'hôpital ; la même année, le curé de Courcelles-le-Roy sert « en ladicte chapelle l'espace d'un certain temps » ; en 1464, messire Estienne Homain, curé de Bellesme, dessert à son tour la chapelle ; en 1495, messire Jehan Ollivier, curé de Villorceau, remplit le même office.

Au xve et au xvie siècles, le nombre des chapelains est variable : tantôt 3, tantôt 4, 5 ou 6 ; une seule fois, en

1523, nous trouvons 8 chapelains à l'Hôtel-Dieu. Généralement, il s'y trouve les six prêtres spécifiés par la fondation. Leur salaire moyen, au XIV[e] et au XV[e] siècles, est de quatre livres par an. Quelquefois, les gages sont plus élevés « pour cause de chaudes maladies et pestilences » : en 1483, messire Gervais Gomet est « loué », en qualité de chapelain, par Robert Allart, Maître, et son gage « marchandé » à raison de dix livres par an, « et oultre pour les dangiers des maladies, il est dû encore VII[l] ». Le 8 novembre 1485, le même Robert Allart consigne en ces termes l'entrée de messire Nicolas Pajon : « *Nicolaus Pajon venit in Domo Dei octava die novembris et debet lucrari pro uno anno completo summam decem francorum pro ibidem servitio faciendo et visitando pauperes et celebrando missas X[l]* ».

Au XVIII[e] siècle, il n'y a plus à l'Hôtel-Dieu que quatre chapelains recevant chacun, pour leurs honoraires, 150 livres par an et déchargés de toutes impositions (1).

Les chapelains étaient logés et nourris à l'Hôtel-Dieu. En outre de leurs chambres particulières, ils avaient, au XVIII[e] siècle, une salle et une cuisine spécialement affectées à leur usage. Une servante ou chambrière était chargée de leur service. Leur logement était, d'après l'abbé de Torquat, situé au premier étage, au-dessus des étuves, près de la salle neuve qui avait été construite en 1664 sur des murs anciens dépendant de la porte Parisis. Je ne saurais affirmer que les chapelains fussent habituellement habillés aux frais de la maison ; au XV[e] et au XVI[e] siècles cependant, il est fréquent de les voir recevoir des indemnités de vêtements. En 1483, messire Henri Mazin

(1) Une délibération du Bureau des Décimes, en date du 27 août 1773, décharge les chapelains de leurs impositions pour le passé et arrête qu'ils ne seront plus imposés pour l'avenir (*Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 6).

reçoit, en outre de son salaire annuel, « ung bonnet bon et convenable », pour l'achat duquel on lui baille 5 sols. En 1498, messire François Thibaudeau est non seulement « fourny de tout son boire et manger, coucher et aultre chose », mais on lui baille encore 12 sols pour l'ayder à avoir des chemises, 32 sols pour avoir des chausses, trois livres et demie pour payer ses fourrures, 12 sols pour un bonnet, etc. En 1504, messire Guillaume Lemychaudel reçoit 16 sols pour avoir des chausses et 8 sols pour avoir pourpoint. La même année, messire Robert Dalnon touche 40 sols pour de la panne blanche destinée à fourrer sa robe. Avec le temps, ces allocations de « vestiaire » furent supprimées et, au XVIIIe siècle, il n'est plus question de fournir aux chapelains la moindre pièce de vêtement.

Les chapelains de l'Hôtel-Dieu voyaient parfois leur salaire s'augmenter du revenu des messes qu'on les priait de célébrer pour les Frères ou Sœurs décédés, ou pour des personnes étrangères à l'hôpital. Au XVe siècle, elles leur étaient payées à raison de 2 sols par messe. Il y eut peut-être à cet égard des abus commis, car, en 1485, on spécifia, dans l'engagement de messire Guillaume Garnier, qu'il exercerait son ministère à l'Hôtel-Dieu « sans gagner les messes de dehors, fors celles de céans ».

Pour les aider à remplir dignement leurs fonctions sacerdotales, les chapelains avaient à leur disposition des chantres et des enfants de chœur. Souvent ce n'étaient que de pauvres enfants nourris et vêtus par l'Hôtel-Dieu. En 1430, il est payé 7 écus d'or à messire Jehan Telope, « lequel a monstré et a prins à l'école une quantité de temps un pouvre enfant appelé Thomas, lequel a esté nourry audict Hostel-Dieu depuis douze ans en ça, et de présent sert de ayde à chanter la messe en ladicte chapelle, et aultres chapelles dudict Hostel-Dieu ». En 1554

il y a à l'Hôtel-Dieu au moins deux enfants de chœur, ainsi qu'en témoignent les passages suivants des registres de comptes : « A Françoys Leroy, tailleur d'habillemens, pour la façon de deux robbes, deux quarsaquins et deux bas de chausses qu'il a faicts pour les enffens de Cueur dudict Hostel-Dieu XXVII^s VI^d ; à Pierre Pourpointier, pour une paire de chausses de blanchet qu'il a fourny à Claude Jordan, l'ung des enffens de Cueur, XX^s.t. ».

En 1773, il y avait à l'Hôtel-Dieu deux chantres et un acolyte. Les deux chantres, qui étaient alors MM. Guérineau et Louis Dutertre, recevaient chacun 130 livres par an et une gratification de 10 livres. L'acolyte, Pierre-François Verger, ne touchait que 6 livres pour étrennes et honoraires, mais, après ses quatre années de service, on lui remettait 30 livres de gratification.

III

OFFICIERS

Le corps des officiers de l'Hôtel-Dieu comprenait, à la fin du XVIIIe siècle, un avocat, un procureur, un notaire, un procureur-greffier et un huissier (1). De tout temps, l'Hôtel-Dieu eut besoin de recourir aux conseils d'avocats et de procureurs, à cause des procès sans nombre suscités par des propriétaires voisins ou les héritiers naturels frustrés par les legs faits au profit de l'hôpital. Dès 1245, nous voyons le procureur de la Maison de l'Aumosne d'Orléans se plaindre, à l'archidiacre de Sully, des violences commises dans la maison ou le pourpris de Lorcy et réclamer, au nom des Frères, 100 livres parisis d'indemnité. En 1340, un procureur est attaché à

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 6.

la maison et reçoit un salaire annuel payable en deux termes, 30 sols à la Saint-Jean et 30 sols à la Toussaint; en 1346, ce procureur accompagne, à Paris, le frère Macuti, pour poursuivre l'exécution du testament d'Estienne de Noville. A l'époque du Siège, en 1429, Jacquet Luillier, procureur et conseiller dudict Hôstel-Dieu, reçoit pour sa pension 40 sols, et Estienne Legastellier, procureur en cour d'Eglise, 20 sols. En 1505, on baille à Guillaume Boivin, procureur et conseiller, pour sa pension et sollicitation de procès, 56 sols, et à Pierre Moret, procureur en cour d'Eglise, 20 sols.

Aux mêmes époques, nous trouvons un ou plusieurs avocats chargés de défendre les intérêts de la maison ; leurs honoraires sont, en général, égaux à ceux des procureurs. Souvent, ils cumulent les fonctions d'avocat et celles de bailly d'une des terres de l'Hôtel-Dieu. En 1429, Estienne Luillier est à la fois avocat et bailly de l'Hôtel-Dieu. En 1501, messire Fleurant Bourgoing, avocat et conseiller dudict Hostel-Dieu, est en même temps bailly de la terre, justice et seigneurie de Noras.

Le ministère des notaires était indispensable pour rédiger et authentiquer les nombreux actes nécessités par l'administration de la maison. Ils consignaient les élections des Maîtres ou Maîtresses, dressaient les inventaires prescrits par les règlements, rédigeaient les procurations, les lettres et contrats, les actes d'achat, d'échange ou de vente ; ils tenaient note, sur des registres spéciaux, des rentes dues à l'Hôtel-Dieu. Il ne semble pas qu'ils aient reçu, comme les avocats et les procureurs, des honoraires fixes. En 1412, il est payé à Barbot, notaire de M. le Duc, pour lectres, 12 sols. En 1439, Guillaume Chenu, notaire du Chastellet d'Orléans, reçoit 48 sols « pour ses peines et sallaires d'avoir vacqué à faire l'inventaire des biens appartenant à icelluy

Hostel-Dieu, délaissez par le trespas de feu Messire Pierre Pourceau, naguère Maistre et Administrateur. » En 1462, Guillaume Garsonnet, clerc notaire juré du Chastellet d'Orléans, écrit le papier des notes, arrêts et registres faits et receuz pour l'Ostel et Maison-Dieu d'Orléans ; un registre identique est tenu en 1478 par Me Bernard Bureau. En 1469, l'élection du Maître Etienne Boivin est consignée dans un acte passé devant Jehan Pouret, notaire juré. En 1483, Pierre Noblet, et, en 1488, Pierre Girard rédigent le « papier des contrats passés pour et à la requeste » des Frères et Sœurs.

Quant aux huissiers, leur rôle était de faire les sommations et les significations de jugements et d'exécuter les arrêts rendus. Désignés antérieurement sous le nom de « sergents », ils figurent dans tous les actes de procédure et nous nous contenterons de rappeler qu'en 1416 ce fut Jehan Moireau, Sergent du Roi, qui fut chargé de faire assembler les Frères et Sœurs, à la requête de Geoffroy Clément, et qui les somma de faire connaître leur Règle.

IV

PERSONNEL MÉDICAL ET CHIRURGICAL

Jusqu'à la fin du xve siècle, il n'y eut pas de médecins ni de chirurgiens attachés à l'Hôtel-Dieu, pour y faire un service régulier. Le passage suivant du compte de Jehan Godefroy, Maître en 1424, est très explicite sur ce point (1) : « Pour le sallaire du barbier qui a barbaié les Maistre, Frères, Chapelains et serviteurs de l'Hostel, le temps durant de ce compte, parce qu'il n'y a point céans de barbier à pension XXXIIs. » En outre, les comptes

(1) Abbé Bellu, p. 327.

font souvent mention d'honoraires payés à des médecins, chirurgiens ou apothicaires, à l'occasion de la maladie d'un frère, d'une sœur ou d'un chapelain : c'est le cas en 1345, 1347, 1348, 1409, 1414, 1469, etc. Voici deux de ces mentions de paiement (1) : en 1409, « pour Monsieur Loys et pour Monsieur Jehan......., quand ils furent malades, payé tant au phisissien comme appothiquaire et aultres nécessitez, VI^{l}. VIII^{s}. » ; en 1414, payé « a ung phisissien et appothiquaire, pour la maladie qui eust cours en la Quaresme, que l'on appelait le Tac XVI^{s} VIII^{d}. »

Mais ce qui, mieux que tout, prouve bien l'absence à l'Hôtel-Dieu, de médecins et de chirurgiens attitrés, c'est la fondation de messire Henri Le Viste, sous-doyen de Sainte-Croix, décédé le 9 novembre 1492. Par son testament, messire Le Viste donne à l'Hôtel-Dieu sa terre de Gidy, à la condition formelle qu'il sera établi « une apothicairerie garnie de drogues pour les malades de céans, avecques ung médecin et ung cirurgien bien expers pour visiter les malades en leurs necessités. » On doit conclure, de cette fondation, qu'il n'y avait, avant 1487, à l'Hôtel-Dieu, ni apothicairerie, ni médecin, ni chirurgien.

A partir de cette époque, au contraire, de nombreux passages des registres de comptes confirment l'existence d'un personnel médical et chirurgical à l'Hôtel-Dieu. Les mentions de chirurgiens sont particulièrement fréquentes et il est curieux de reproduire ici celle qui donne le nom du plus ancien chirurgien connu : « Pierre de Fay, seurgien et barbier d'Orléans, est venu en ladicte Maison-Dieu d'Orléans pour servir de seurgien aux pouvres et aussy pour les barbier à cheveulx sans en rien prendre, pourvu qu'à ce je fornerai de tous unguens qui sont licites et les

(1) Abbé Bellu, p. 324.

abiller deux foys le jour et doibt avoir pour chascun moys XII^{s}, et fut faict le seiziësme jour de novembre mil quatre cent quatre vingt-dix-neuf, tant tenu tant payé (1). »

Pour se conformer aux clauses de la fondation d'Henri Le Viste, il dut y avoir, à la même époque, un médecin, mais ce n'est qu'à la date de 1529 que nous trouvons son nom à l'occasion du paiement de ses gages ; c'était alors maistre Budet qui était médecin à l'Hôtel-Dieu, où il resta longtemps, puisqu'on l'y retrouve encore en 1554.

Les mémoires, rédigés vers 1529 à l'occasion du procès entre les Frères et la Municipalité, donnent quelques renseignements sur l'organisation médicale à cette époque. « Quant il vient aulcuns pouvres pour loger, ils sont premièrement enquis et visités de quelle maladie ils sont mallades et selon lesdictes maladies ils sont couchés et traictés....... et chascun séparément, en sorte que les ungs ne peuvent prandre la malladie des aultres..... et s'il advient que quelque ung trespasse, avant que y mestre aultre sont mis draps blancs..... Aussi par chacune septmaine est faicte audict Hostel-Dieu, quasi tous les jours, la buée, et les draps des griefs mallades sont deux fois le jour pour le moins changés..... Il y a Barbier et Cirurgien à gaiges qui panse les paouvres mallades deux foys le jour de leurs plaies et blesseures (2). » Ce barbier doit « abiller les playes, nectoyer, crever bosses, charbons, chancres, couper les aposthumes, jambes, bras et générallement tout appartenant à estat de barbier et surgien, les abiller deux foys le jour, faire la barbe à ceulx qui auront nécessité, excepté le samedy et Vigilles des Festes toutesfoys, en fournissant par le Maistre des

(1) Abbé Bellu, p. 331.
(2) Mémoire pour l'Hôtel-Dieu d'Orléans, publié par l'abbé Bellu, *op. cit.*, p. 242 à 245.

drogues (1). » Le chirurgien, on le voit, devait être fort occupé, et il ne gagnait pas sans peine les 6 livres ou les 12 livres qui lui étaient allouées chaque année. Le médecin, lui, devait être plus tranquille ; il est vrai que, jusqu'en 1554, nous ne le voyons recevoir, pour tout salaire, qu'un poinçon de vin par an (2). « Aussi y a ung médecin à gaiges auquel on porte veoir les urines des mallades et selon son ordonnance l'apothicaire baille la médecine (3). » Le médecin n'avait donc pas besoin de se déranger pour venir à l'Hôtel-Dieu examiner ses malades; l'inspection des urines, popularisée par les tableaux de Franz van Miéris, de Gabriel Metsu, de Gérard Dow, de van Hoogstraeten, lui suffisait pour établir son diagnostic.

Outre le chirurgien-barbier des pauvres, on voit figurer parfois dans les comptes un autre chirurgien chargé « de faire les barbes du Maistre et des Relligieux » de l'Hôtel-Dieu ainsi que celles des « serviteurs non gagnans argent demourant en icelluy » (4). Nous nous bornerons à mentionner ce personnage, sans y insister autrement.

En somme, il n'y eut à l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1734 qu'un seul chirurgien nommé par le Bureau. Quelques années auparavant, la Communauté des chirurgiens d'Orléans avait essayé, sans succès, de s'introduire à l'Hôtel-Dieu. Se basant sur l'article 20 des statuts de Versailles donnés en 1719, elle avait réclamé le droit de nommer deux de ses membres pour visiter gratuitement les malades de l'Hôtel-Dieu et faire à l'hôpital les opérations nécessaires. Elle avait même obtenu, le 18 juillet 1731, au siège de la

(1) Engagement de Jean Houllet, chirurgien, en 1509. Voy. abbé Bellu, p. 333.

(2) Abbé Bellu, p. 336, 341, 342, 348.

(3) Mémoire pour l'Hôtel-Dieu d'Orléans, publié par l'abbé Bellu. *op. cit.*, p. 242 à 245.

(4) Voy. les comptes de 1515.

police d'Orléans, une sentence conforme à ses désirs, mais les administrateurs avaient fini par avoir gain de cause et par faire rejeter la requête des Prévot et Syndic des chirurgiens de la ville (1).

Toutefois, on dut reconnaître qu'un seul chirurgien était insuffisant pour assurer le service. En conséquence, on créa, en 1734, pour aider le chirurgien ordinaire, une charge de *garçon gagnant maîtrise*. Les lettres patentes du roi (2) du 2 janvier 1734 spécifiaient que ce garçon devait être choisi de préférence parmi les fils de maîtres chirurgiens d'Orléans et nommé pour six ans ; le choix du titulaire était laissé au chirurgien de l'Hôtel-Dieu sous les ordres duquel le garçon devait travailler. Ce dernier avait son logement à l'Hôtel-Dieu ; il y était nourri grâce à une somme de 300 livres par an fournie par le duc d'Orléans ; il était également chauffé, éclairé et blanchi. Non seulement il aidait le Maître chirurgien dans les opérations et les cures, mais encore il devait, en l'absence du Maître, faire « tout ce qui étoit de son ministère et de sa profession ». Par suite il était nécessaire qu'avant d'entrer à l'Hôtel-Dieu le garçon eût acquis des connaissances assez étendues : le premier garçon reçu à l'Hôtel-Dieu, Menard Ithier, avait huit ans de pratique lorsqu'il fut présenté, le 31 août 1734, par M. Jean-Baptiste Noël, chirurgien juré lieutenant du premier chirurgien de Sa Majesté et ordinaire de l'Hôtel-Dieu d'Orléans » (3). Comme récompense et pour l'engager à l'assiduité et au travail, le garçon chirurgien était admis, après ses six années de service, à subir un examen par devant les 2 plus anciens chirurgiens de la ville, en présence du plus ancien médecin, des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, du procureur du roi au

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 7.
(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 8.
(3) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 8.

bailliage et du maire de la ville. Sur sa réclamation, la Communauté des chirurgiens obtint de se faire représenter à l'examen par son lieutenant (1). Si le garçon chirurgien subissait avec succès cet examen, il était dispensé de tous autres examens ainsi que des formalités, statuts et règlements habituels, et il recevait le titre de Maître chirurgien « pour jouir des mêmes avantages, prérogatives et privilèges dont jouissent les autres Maîtres Chirurgiens de la ville d'Orléans » (2). Le nouveau Maître était seulement astreint à prêter serment devant la Communauté des chirurgiens. Cette façon anormale d'obtenir la Maîtrise fut considérée comme un privilège excessif par la Communauté et elle agit de telle sorte qu'en 1754, à son instigation, Pierre Sergent, quatrième titulaire de la charge de Garçon gagnant maîtrise, quitta l'Hôtel-Dieu à l'expiration de ses six années de service sans voir un seul administrateur et alla demander au lieutenant de la Compagnie à passer son examen (3). Le Bureau fit opposition à cet examen et eut gain de cause ; mais, craignant pour l'avenir des complications amenées par la résistance des chirurgiens, il résolut de supprimer l'office du Gagnant maîtrise et adressa, le 5 février 1754, une requête en ce sens au chancelier du Duc. Les considérants de la requête sont à noter (4) : « Le garçon, disent les administrateurs, ne peut travailler avec le Maître qu'une heure par jour... chose insuffisante pour son instruction. Vivant en son

(1) *Notice sur les Maîtres en chirurgie d'Orléans*, par le Dr Charpignon, (tome XX des *Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans*).

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 8.

(3) *Notice sur les Maîtres en chirurgie d'Orléans*, par le Dr Charpignon, (tome XX des *Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans*).

(4) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 8.

particulier dans l'Hôtel-Dieu, il est son maître, il fait ce qu'il veut et, par son indépendance, il devient inutile ». Depuis 1749, les administrateurs ont adjoint, au sieur De la Croix, le sieur Guillon aussi Maître chirurgien ; ils ont également installé 2 médecins avec des appointements proportionnés à leur service. Un garçon est donc inutile à l'Hôtel-Dieu qui a actuellement 2 chirurgiens ; il est inutile à lui-même puisqu'il y perd son temps, et inutile au public parce qu'à Orléans il y a actuellement 28 chirurgiens. Il est onéreux à l'Hôtel-Dieu, parce que la dépense excède très considérablement la somme qu'il a plu à S. A. S. ordonner pour sa pension. « Outre ces motifs, ajoutent les administrateurs, permettez-nous de vous représenter qu'un garçon gaignant Maîtrise sera toujours un jeune homme, qu'il se trouve dans cette communauté de jeunes religieuses qui, malgré leur piété et leur religion, ont, par leurs différentes fonctions, des relations nécessaires avec luy ; il nous est impossible de veiller toujours sur les démarches des uns et des autres et si par malheur ces liaisons devenaient plus intimes, nous laissons à votre prudence et à votre sagesse à faire quelques réflexions sur tous les inconvéniens qui pourroient en arriver dans la suite ».

Conformément à cette requête, l'office du Garçon gagnant Maîtrise fut supprimé. Quelques années plus tard, le 6 mai 1766, Jacques Grimault, maître es arts et élève en chirurgie, demandait au duc d'Orléans le rétablissement à son profit de la place de Gagnant maîtrise (1) ; il consentait à n'être ni logé ni nourri à l'Hôtel-Dieu et à recevoir pour tout appointement annuel les 300 livres payées autrefois par le Duc pour la pension. Mais il ne semble pas qu'une suite ait été donnée à sa requête car, deux ans plus

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 8.

tard, le 9 may 1768, une lettre datée de Paris recommandait encore le jeune Grimault, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu (1).

Ainsi que nous venons de le voir, l'Hôtel-Dieu avait, depuis 1749, 2 médecins et 2 chirurgiens. Outre ces 2 derniers, il existait un lithotomiste nommé et payé par le duc d'Orléans qui, en 1735, avait fondé à l'Hôtel-Dieu une salle pour l'opération de la pierre (2). Cette fondation suscita, de la part des administrateurs, de nombreuses objections, et il est probable que l'opération de la taille ne fut pas pratiquée longtemps à l'Hôtel-Dieu. Les administrateurs se plaignaient des dépenses extraordinaires occasionnées par les taillés (3) : il fallait leur préparer, dans une marmite à part, une nourriture spéciale ; on devait entretenir dans leurs chambres un feu continuel ; la fourniture des linges nécessaires était un objet considérable ; enfin les religieuses aptes à soigner ces malades étaient très rares par rapport à la bienséance et aux qualités requises. La dame Le Rebours, qui avait bien voulu se charger de ce soin, était « la seule lors dans son espèce ; elle étoit d'age convenable; ses parens, gens de condition, luy avoient laissé une pension qu'elle employoit à avoir des servantes sous elle ». Après son décès, il avait été impossible de trouver dans la maison une fille qui eût la force et les talens et, par bienséance, d'âge avancé : la seule religieuse capable de remplir ces fonctions délicates avait été transférée avec une de ses compagnes dans une autre communauté, en vertu d'une lettre de cachet « au sujet des affaires du tems ». Ponr toutes ces raisons, le Bureau pré-

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 8.

(2) *Notice sur les Maîtres en chirurgie d'Orléans*, par le Dr CHARPIGNON (*Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans*, tome XII).

(3) *Archives de l'Hôtel-Dieu*. F. 7.

férait envoyer à Paris les malades atteints de la pierre (1), et le lithotomiste opérait rarement à l'Hôtel-Dieu.

A la fin du XVIII[e] siècle, le personnel médical et chirurgical de l'Hôtel-Dieu se composait de 2 médecins, dont un en survivance, 2 chirurgiens ordinaires, 4 chirurgiens pour l'instruction des sages-femmes et 4 élèves en chirurgie. Un registre (2) déposé aux archives de l'Hôtel-Dieu nous donne les noms et les honoraires de ceux-ci.

Le médecin, M. Hardouineau, recevait, en 1773, 250 livres d'honoraires annuels. Ces honoraires furent portés à 400 livres en 1780 et à 600 livres en 1792.

Le médecin en survivance, M. Beauvais de Préau, ne recevait pas d'honoraires. Un autre médecin en survivance, M. Guindant, s'était retiré à Paris en 1770.

Les deux chirurgiens recevaient chacun 175 livres par an. En 1773, le premier chirurgien était M. De la Croix, qui eut pour successeur M. Ballet, et le second chirurgien était M. Guillon le jeune, remplacé plus tard par M. Bertrand.

Les sages-femmes étaient instruites gratuitement à l'Hôtel-Dieu par 4 maîtres chirurgiens et devaient, pour leur réception, présenter au lieutenant un certificat de l'un des chirurgiens ordinaires de l'Hôtel-Dieu. Les 4 chirurgiens chargés de l'instruction des sages-femmes ne recevaient pas d'honoraires. C'étaient, en 1773, MM. Culambourg, Dejean, Sergent et De la Croix le jeune.

4 élèves en chirurgie avaient remplacé l'unique Garçon gagnant maîtrise. Ces 4 élèves étaient en 1773 MM. Guillet (de Vendôme), de Bedâne de Beaufort (de Patay), Parendeau et Henry Convenant (de Fleury-aux-Choux). Les deux premiers furent remplacés par MM. Joseph Dorson et Gauthier Rochou.

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 7.
(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 6. Service intérieur 1773-1792.

V

Domestiques

Pour compléter ces notes sur le personnel de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, il nous reste à dénombrer les domestiques de la maison aux diverses époques de son existence.

Aux xivᵉ, xvᵉ et xviᵉ siècles, le nombre des serviteurs attachés à l'hôpital ne varie guère. On ne trouve alors, en moyenne, que 10 à 15 domestiques pour faire le service de la maison. A leur tête est un dépensier-porte-clefs chargé de bailler le pain et le vin et d'aller par chaque jour quérir la pictance tant de chair que de poisson ; ses gages annuels sont de XLVIII sols par an au début du xvᵉ siècle, et de VI livres cent ans plus tard ; parfois, comme en 1519, la charge est remplie par un frère-lai qui ne touche aucun salaire en argent.

En 1341, un portier figure parmi les domestiques dans les registres de comptes, mais, dans la suite, on n'en trouve plus trace. Il en est de même pour une servante chargée de veiller les malades (vigilatrix) que nous voyons recevoir XX sols pour ses gages en 1344 et 1346.

Un boulanger, secondé quelquefois par un aide, était chargé de bluter la farine et de faire et cuire le pain de la maison moyennant un salaire annuel de VI livres, au xvᵉ siècle. Au xviᵉ siècle, on voit parfois 2 boulangers attachés à l'hôpital et même, en 1546, il y en a 4 recevant chacun, annuellement, XII livres tournois ; mais ce sont là des cas exceptionnels et, en 1550, il n'y a plus qu'un seul boulanger à l'Hôtel-Dieu.

Au xivᵉ et au xvᵉ siècles, un seul cuisinier suffisait à préparer les mets destinés aux religieux et aux malades. Mais au xviᵉ siècle, on trouve habituellement 2 cuisinières, l'une préposée « à la cuysine des paouvres »,

l'autre s'occupant uniquement de préparer les repas du Maître, des Frères et Sœurs, et des chapelains. A cette époque, on baille à chacune VI livres de gages annuels.

Le nombre des servantes ou chambrières est généralement de 3 ou 4. Dès 1341, nous en voyons une spécialement affectée au service des Sœurs et une autre au service des chapelains et religieux. En 1420, la chambrière du Maître reçoit XXVIII sols de salaire, tandis qu'au XVI[e] siècle, les salaires des servantes s'élèvent à VI livres tournois. Les chambrières aidaient à panser les pauvres et, comme il n'y avait alors pour les loger aucune pièce disponible, elles couchaient dans un certain nombre de lits qui leur étaient réservés à l'extrémité de la « grant salle (1) ».

En plus des servantes, il y avait à l'Hôtel-Dieu un certain nombre de nourrices pour les enfants trouvés recueillis à l'hôpital. Le nombre de ces enfants était parfois assez grand : en 1512, il s'en trouve 47 ; habituellement on en compte 15 à 20 ; un certain nombre était envoyé à la campagne, à Lorcy, à Vannes, à Marcilly, à Langennerie, à Viglain, etc..., chez des femmes qui se chargeaient de les nourrir moyennant un salaire mensuel de IV sols et une certaine quantité de blé. Mais beaucoup restaient à l'Hôtel-Dieu en attendant qu'une enquête eût fait découvrir leurs parents : ces enfants étaient nourris au sein par des nourrices attachées à la maison recevant un salaire moyen de X livres par an.

L'Hôtel-Dieu possédant dans ses dépendances plusieurs vaches et chevaux de traits, il est naturel de trouver parmi les serviteurs de la maison un vacher gagnant au XVI[e] siècle de XXX à XL sols par an et 2 charretiers recevant chacun de XII à XV livres « pour mener les

(1) Abbé Bellu, *op. cit*, page 244.

6 chevaux de harnois ». Le nombre et le salaire des charretiers a peu varié du XIVe au XVIe siècles.

En 1521, un couturier, payé VI livres par an, figure parmi les serviteurs de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, à de certaines époques, notamment au XVIe siècle, où la peste causa une grande mortalité à Orléans, il existe à l'Hôtel-Dieu 2 porte-corps uniquement chargés de porter, au lieu fixé pour les inhumations, les cadavres des indigents morts à l'hôpital. Les décès étaient alors nombreux : de 1525 à 1540, la moyenne s'éleva à 400 ou 500 décès par année, et en 1547, on porta au Grand Cimetière 1,288 corps. Les deux serviteurs chargés de ce service avaient donc fort à faire et ils ne gagnaient pas sans peine les XXV livres VI sols VII deniers que nous les voyons toucher en 1536.

Avec le temps, le nombre des domestiques augmenta peu à peu à l'Hôtel-Dieu, bien que le nombre des lits de malades fût resté à peu près stationnaire. A la fin du XVIIIe siècle, il y avait 43 domestiques dont nous allons donner l'énumération et indiquer les salaires d'après les registres de l'hôpital (1).

L'Hôtel-Dieu comprenait 6 « principaux domestiques » :

Un sommelier recevant par an 120 livres de gages et 6 livres d'étrennes.

Un boulanger recevant par an 106 livres de gages et 3 livres d'étrennes.

Un jardinier recevant par an 66 livres de gages et 3 livres d'étrennes.

Un charretier recevant par an 100 livres de gages et 3 livres d'étrennes.

Un portier et cordonnier revevant par an 80 livres de gages et 3 livres d'étrennes.

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*, F. 2.

Un sous-portier recevant par an 15 livres de gages et 6 livres d'étrennes.

En plus de ces gages, le sous-portier recevait 9 livres de gratification. On fournissait au jardinier, chaque année, une culotte de peau et des guêtres évaluées 3 livres.

3 garçons infirmiers recevaient chacun 24 livres par an et 6 livres d'étrennes.

Les garçons de la cour, également au nombre de 3, avaient 27 livres de gages annuels. Ils se partageaient, en outre, une somme de 6 livres, que la mère prieure leur remettait pour scier son bois. Les religieuses ne leur donnaient pas d'étrennes, mais ils touchaient, de la mère prieure, pour étrennes, chacun 3 livres.

31 filles domestiques étaient réparties, ainsi qu'il suit, dans les différents services de la maison :

Une à la mère prieure.

Trois à la poüillerie.

Deux à l'infirmerie des hommes.

Une à la sacristie.

Trois à la buanderie.

Une à la cuisine des chapelains.

Deux à la salle des hommes.

Une à l'apothicairerie.

Deux à la grande cuisine pour les domestiques.

Deux à la salle des femmes en couches ou des enfants.

Trois à la salle vieille.

Quatre à la salle neuve des femmes.

Quatre à la cour.

Une au dortoir des religieuses.

Une à la cuisine des dames.

Par délibération du 30 décembre 1767, chaque domestique fille recevait 24 livres de gages et 3 livres d'étrennes. Les domestiques veilleuses avaient 3 livres

en sus des étrennes. Une chambre contenant 22 lits était affectée en 1738 au logement des servantes (1).

Afin de les retenir un certain temps à l'Hôtel-Dieu, on avait décidé, en octobre 1767, que « les domestiques tant garçons que filles qui sortiront de la maison sans y avoir resté au moins 6 mois ne recevront rien de leurs gages. »

Ainsi qu'on vient de le voir, le personnel intérieur de l'Hôtel-Dieu était, au XVIII[e] siècle, assez considérable relativement au nombre des malades qui y étaient soignés. Quant à ce nombre de malades il serait difficile de l'établir d'une façon précise à moins d'avoir sous les yeux les registres des entrées et des sorties. Tout ce que nous pouvons faire, pour l'instant, c'est de rappeler qu'au début du XVI[e] siècle, bien qu'il n'y eût à l'Hôtel-Dieu que 200 lits à peine, on recevait parfois plus de 500 malades ; ce nombre de 500 malades fut notamment dépassé « du temps de l'année chaire l'an 1524 ». A la fin du XVIII[e] siècle il n'y avait guère, à l'Hôtel-Dieu, que 250 lits de malades, mais, comme chaque lit était souvent occupé par plusieurs individus, il est difficile de connaître le nombre exact de ceux qui y étaient soignés. Ce ne fut qu'à partir de 1816 que, sur les démarches de M[me] de Choiseul, femme du Préfet du Loiret, on avisa à ce que chaque malade eût un lit à part.

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu*. F. 1. Inventaire dressé le 6 juin 1738, lors de l'élection de la mère Berthe.

LE VIN ORLÉANAIS

DANS LA POÉSIE ET DANS L'HISTOIRE

PAR CH. CUISSARD

Séances des 20 janvier, 3 février et 3 mars 1905

« La culture de la vigne est, dans l'Orléanais, une des branches les plus importantes d'agriculture, par l'étendue de son vignoble et par la qualité de ses vins. Outre que ceux-ci fournissent à l'approvisionnement du pays même, ils sont encore recherchés, non seulement pour Paris et pour quelques provinces du royaume, telles que la Normandie, la Picardie et la Flandre, mais encore pour quelques Etats du Nord : ce qui en fait un objet considérable de commerce. »

Ces paroles, écrites en 1770, par Colas, prévôt de Tillay et chanoine de l'église de Saint-Aignan (1), contiennent un des derniers éloges du vin orléanais. Le produit de nos vignes fut connu dès les premiers siècles de l'histoire de France, chanté par les troubadours et envié par les nations voisines. Ses qualités précieuses ont excité la verve des poètes qui l'ont loué en vers latins et français. Tous ces éloges, cependant, n'ont laissé dans notre his-

(1) *Manuel du cultivateur dans le vignoble d'Orléans*, préface. — Cf. MANTELLIER, *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans aux* XIVe-XVIIIe *siècles*, p. 24 et suiv. et tableaux XXXVI-XLIII.

toire locale qu'un vague souvenir. Chacun sait que le vin de notre pays fit les délices des rois de France jusqu'à Henri IV, qui défendit de les servir sur sa table, au grand regret de ses courtisans, habitués, eux aussi, à en savourer les délices ; mais l'ensemble de ces louanges est inconnu.

J'ai cru, peut-être à tort, qu'il conviendrait de réunir tous les témoignages des poètes et des historiens en faveur de notre vin. Dans ce but, j'ai parcouru l'histoire de tous les siècles et chacun de ces siècles m'a fourni des documents curieux et intéressants qui constituent une page de notre histoire orléanaise; ils montreront l'importance de notre région et la gloire commerciale de notre ville, depuis dix-sept siècles.

J'ai étudié les temps anciens, le moyen-âge et l'époque moderne : chacune de ces périodes présente un certain intérêt, ainsi que je le montrerai, après avoir dit en quelques mots l'origine de la vigne en France, importée par les Phocéens.

De toutes les denrées transmises aux Gaulois par les négociants grecs, le vin était celle qu'ils recherchaient avec le plus d'ardeur et aussi celle qui produisit la plus désastreuse influence sur leurs mœurs.

La passion de nos ancêtres pour cette liqueur resta proverbiale dans l'antiquité. Tite-Live prétend que les peuples du centre de la Gaule, ayant goûté du vin d'Italie, se décidèrent à franchir les Alpes, vers l'an 590 avant Jésus-Christ (1). Posidonius, qui fut l'hôte des Gaulois, décrit les monstrueux festins offerts à la multitude par les courtisans de la faveur populaire (2); il ajoute que les Celtes

(1) L. V., C. 34 et 35.

(2) *Apud Athenaeum*, l. IV, c. XIII, § 36, 37 et 40. — Posidonius voyageait en Gaule un siècle environ avant notre ère.

se laissaient égorger au théâtre pour quelques tonnes de vin. On tient du même auteur que les boissons, fabriquées en Gaule, telles que la cervoise, avec ou sans miel, étaient consommées par la basse et la moyenne classe, tandis que les riches buvaient des vins d'Italie et de Provence, quelquefois trempés d'eau, habituellement purs. Enfin, Diodore de Sicile s'exprime ainsi : « L'ivrognerie des Gaulois est tout profit pour les avides marchands d'Italie. Ceux-ci vendent leur vin au prix qu'ils veulent, le long des fleuves, dans les campagnes, et souvent il arrive qu'ils se procurent un jeune esclave pour une seule cruche du breuvage enivrant (1). »

Cet amour du vin amena la culture de la vigne, et comme le terroir de la Gaule était aussi favorable que celui de l'Italie, nos ancêtres ne tardèrent pas à comprendre son importance.

La vigne fut cultivée chez les Gaulois. Ce peuple avait trouvé le moyen de conserver le vin dans des vases de bois cerclés, c'est-à-dire dans des tonneaux, et l'usage de ces tonneaux s'était répandu dans la Gaule ; car les habitants d'Uxellodunum, assiégés par César, en remplirent de suif et de poix enflammés pour les jeter sur les soldats.

La Gaule impériale continua la même culture et fournit, de très bonne heure, des vins à l'Italie, qui en possédait, mais d'une qualité bien inférieure. Les vignes du midi avaient fondé leur réputation dès le premier siècle de notre ère et même les historiens latins se font un malin plaisir d'énumérer toutes les ruses employées par les vignerons gaulois, pour falsifier leurs produits et les vendre même les années où la vigne avait été gelée.

De tout temps, en effet, et dans tous les pays connus,

(1) L V., C. 26.

le vin a passionné : *vinum bonum laetificat cor hominis*. Chacun sait le changement merveilleux qui se produisit aux noces de Cana. L'apôtre saint Paul lui-même ordonne à son disciple Timothée de boire du vin, persuadé que l'eau seule ne lui donnait pas les forces dont il avait besoin. D'après Pline, le vin est si délicieux pour l'homme qu'un grand nombre ne voit pas d'autre plaisir dans la vie, et il n'existe aucun parfum que l'on doive préférer à celui de la vigne en fleur. Enfin, tous les poètes grecs et latins ont chanté les qualités du vin et leurs accents résonnent encore dans nos souvenirs classiques.

Tout à coup, éclata une véritable révolution. Une année que le vin fut d'une extrême abondance, il se produisit, en Italie et en Gaule, une cruelle disette de blé. L'empereur Domitien, jugeant que la passion des vignes faisait négliger la culture des céréales, bien plus indispensables à l'homme, défendit de planter de nouvelles vignes en Italie et ordonna que celles de toutes les provinces fussent coupées et arrachées, de manière qu'il n'en restât plus que la moitié. Mais, ajoute Suétone, Domitien ne mit aucune persévérance à faire exécuter ce décret, parce qu'on répandit dans le public des billets où étaient écrits ces mots : « Mangez-moi jusqu'à la racine, je n'en porterai pas moins assez de fruits pour inonder de libations le corps de César immolé. »

On continua donc de cultiver la vigne et Pline en compte quatre-vingt-onze espèces. Enfin, survint Probus, qui ordonna d'en planter sur toutes les collines de la Gaule, et le vignoble gaulois jouit à Rome de son ancienne célébrité.

Une fois en possession des terres qu'ils convoitaient, les Barbares s'y comportèrent, à l'égard de la vigne, d'une façon plus intelligente que ne l'avaient fait certains

maîtres du monde. Loin de la détruire, ils ne négligèrent aucun moyen pour la protéger et pour la propager. La loi salique et celles des Wisigoths frappaient d'amendes sévères ceux qui arracheraient un cep ou voleraient une grappe de raisin. Cette protection et cette sollicitude ne tardèrent pas à faire regarder la vigne comme un objet sacré. Aussi, pour avoir taxé chaque possesseur de vignes à lui fournir annuellement une amphore de vin pour sa table, le roi Chilpéric souleva-t-il les colères du Limousin qui se révolta.

Cette période fut cependant par excellence celle de la diffusion de la vigne, qui donna des résultats merveilleux en Bretagne, en Normandie et en Picardie.

Or, peut-on croire que la culture de la vigne ait été négligée dans notre pays, qui devait laisser une si grande réputation durant tout le moyen-âge jusqu'au commencement du dix-septième siècle, époque à laquelle seulement il cessa de figurer sur la table des rois de France ?

Le commerce florissait en Gaule. A l'embouchure de la Loire se trouvait un port célèbre (1), fréquenté du temps des Phéniciens et des Carthaginois. Genabum fut l'entrepôt central, d'après l'affluence des négociants qui s'y rendaient par une habitude, prise assurément avant la conquête de César. Si l'on y vendait le blé de la Beauce, pouvait-on n'y pas vendre aussi les vins du midi, qu'y amenaient de nombreux navires : double commerce, qui trouvait de faciles débouchés par la multitude des voies romaines connues depuis longtemps et dont chaque jour nous dévoile les traces. Le sol orléanais devait produire du vin dès l'époque romaine, bien qu'aucun document positif ne puisse être apporté; mais si l'empereur Julien, parlant

(1) Corbilo, plus tard Saint-Nazaire.

de sa chère Lutèce, nous apprend que ses habitants ont de bonnes vignes et d'excellents figuiers, n'est-on pas porté à croire qu'Orléans pouvait revendiquer les mêmes faveurs?

Cependant, le premier texte que j'ai trouvé date de la fin du VIe siècle seulement qui fut si malheureuse pour notre pays.

La cinquième année du règne de Childebert, en 580, la Loire déborda, entraînant toutes les productions du sol. Un cruel incendie ravagea la ville d'Orléans, de telle sorte qu'il ne resta plus rien aux riches qui furent absolument ruinés; et si quelqu'un d'eux arrachait aux flammes une partie de ce qu'il possédait, les voleurs arrivaient aussitôt et l'en dépouillaient.

Quatre ans après, les vendanges furent bonnes; mais, au mois d'octobre, on vit la vigne pousser de nouveaux sarments avec des raisins tout formés. Les arbres se couvrirent de feuilles nouvelles et de fleurs parfumées. Un grand météore, parcourant le ciel, éclaira au loin le monde, avant que la lumière du jour eût paru. Pendant deux heures, on aperçut, du côté du nord, une colonne de fumée comme suspendue au ciel et surmontée d'une grande étoile. La terre trembla; plusieurs maisons s'écroulèrent.

Ces phénomènes semblaient de fâcheux présages. En effet, l'année suivante, il y eut une famine générale par toute la France. Beaucoup de gens firent du pain avec des pépins de raisins, des noisettes et des racines de fougères desséchées et réduites en poudre; on y mêlait un peu de farine; d'autres firent de même avec du blé encore vert. Les marchands pillaient alors le peuple d'une manière affreuse, tellement qu'ils donnaient à peine pour un trias un muid de froment ou un demi-muid de vin.

Or, en cette même année, deux faits nous prouvent qu'il y avait abondance de vin à Orléans.

Le roi Gontran, revenant de Nevers en bateau, s'arrêta dans notre ville, où il fut reçu avec un enthousiasme qu'ont célébré tous les historiens. Ce prince se mit en grand crédit auprès des habitants; car, il allait dans leurs maisons, lorsqu'ils l'invitaient, et acceptait avec joie le repas qu'ils lui offraient. « Je le priai, raconte Grégoire de Tours, de vouloir bien accepter, dans ma maison, les eulogies de Saint-Martin : il ne s'y refusa pas; étant entré, il but un coup et s'en alla. » C'était le 4 juillet, en la fête de Saint-Martin.

Le même historien raconte le fait suivant. Au milieu de la famine générale qui sévissait en cette année (585), le marchand Christophe vint à Orléans, parce qu'il avait appris qu'il y avait été apporté beaucoup de vin. Il acheta du vin et le chargea dans des bateaux qui devaient le conduire à Tours, où il demeurait. Il fit la route à cheval avec deux domestiques qui le tuèrent dans une forêt, après lui avoir pris le peu d'argent qu'il possédait (1).

Notre ville servait donc d'entrepôt pour le vin. Il y avait donc des vignes, puisqu'on y faisait des vendanges.

Enfin, le testament de Léodebode, du 27 juin 651, nous fournit des textes formels. Cet abbé de Saint-Aignan d'Orléans donne au monastère, qu'il a décidé de construire à Fleury, ses vignes de Sologne, de Cambéron et de Saint-André de Cléry, de Saint-Cyr-Semblecy, et enfin celles qui dépendent de la cité d'Orléans (2).

Jusqu'alors, le commerce était exercé par les *Nautae Ligerici* que signalent des inscriptions remontant au

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VII, § 11, 45 et 46.

(2) « Concedo... areas scilicet in oppido civitatis Aurelianensium, cum domibus desuper positis, accolabus ibidem residentibus, vel vineas ad oppidum ipsius civitatis pertinentes. » *Recueil des Chartes de Saint-Benoît*, par Prou et Vidier, p. 7-8.

second siècle de notre ère. Ce n'étaient pas de simples bateliers, comme on pourrait le croire, d'après leur nom. Ils formaient une véritable corporation qui avait de très beaux privilèges, *splendidissimum Corpus Nautarum*(1), et au bout d'un certain temps, ils étaient anoblis et passaient dans la classe des chevaliers, suivant le code Théodosien (2). Leurs successeurs prirent le nom de *Corporations de marchands fréquentant la rivière de Loire.*

Les vignes orléanaises jouirent d'une grande réputation sous Charlemagne. Cet empereur, dans ses *Capitulaires* trop méconnus aujourd'hui, n'épargna rien pour développer le commerce en France et il s'attacha surtout à ce qu'on y récoltât de bon vin, dont il nomme plusieurs espèces (3). En 800, il chargea les juges de ses terres de bien pourvoir ses châteaux de vin et de lui faire connaître les quantités de vin vieux et de vin nouveau, contenues dans ses celliers. Venu à Orléans, il goûta nos vins, les trouva délicieux. Ce ne fut pas tout. Neubauer (4) raconte que « les premiers plants du gros Riesling qui s'appelle *Orleaner* ou *Orleander, Orleanzsch, Orleanstraube*, furent plantés des mains mêmes de l'empereur Charlemagne qui, charmé de la campagne riante de Rudesheim, s'empressa de les faire venir d'Orléans : ils ont persévéré et fournissent encore un vin de bonne qualité. » Il savait

(1) Gruter, *Corpus Inscriptionum*, 525, 8. Cf. *Id.*, 413,4; 425,1; 375,3.

(2) Lex. 16. Cf., Carlier, *Le Commerce en France sous la 1re et la 2e race*, 1753.

(3) « De vino cocto, medo et aceto, de vino novo et vetere. Et hoc praevideant judices ut vindemia nostra nullus pedibus premere praesumat, sed omnia nitida et honesta sint. » *Capitul. de Villis*, 48. — En 809, Charlemagne statua que ceux qui ont des vignes ne pourront en vendre la récolte sur pied avant les vendanges fixées par l'autorité. *Capitul.* 2, art. 16.

(4) *Chimie du vin*, 1869

que, pour lui comme pour Caton (1), la vigne est le premier de tous les héritages et que, bien cultivée, elle offre d'immenses ressources, constituant la principale richesse d'une région. La farine et le vin sont la moelle des hommes, d'après Homère.

Notre pays, au ixe siècle, jouissait donc d'une grande célébrité; la Beauce regorgeait de blé, et toutes les autres régions fournissaient du vin, ainsi que le constatent Alcuin (1) et l'auteur des *Gesta episcoporum Turonensium* (2).

Ce même Alcuin nous fournit un document très curieux. Un jour, l'évêque d'Orléans, Théodulfe, reçut la lettre suivante : « A Théodulfe, pontife illustre et père des vignes, Alcuin. Que l'intendant des vignes donne les clefs pour ouvrir les celliers de sa charité et que sur les tours d'Orléans retentissent ces accents joyeux : Buvez, enivrez-vous; que tout le monde se réjouisse dans les cellules orléanaises (3). » Ces paroles d'Alcuin ont lieu de surprendre. Faut-il, avec Rzehulka (4), tirer cette conséquence que Théodulfe était l'intendant et l'administrateur des vignes impériales, à Orléans? Rien ne s'oppose à à cette pensée, car j'ai dit le soin que l'empereur prenait du vin et conséquemment des vignes. D'autres commentateurs disent : Alcuin prie Théodulfe d'envoyer à ses moines de Tours du vin semblable à celui qu'on récolte dans ses vignes et que buvaient les moines orléanais.

(1) « Venerandae auctoritatis vestrae omni melle dulciores apices per fertiles Belsicae latitudinis iter agenti campos occurrerunt mihi. » *Epist. XIV ad Carolum Magnum.*

(2) « Carnotum Belgica fertilis opimet Aurelianis ingeniorum et vinorum privilegio polleat », d'après Valois, *Notitia Gall.*, v° Belsia.

(3) *Epist. CLIII.*

(4) *Sitzungsberichte der K. S. Akadem. der Wissenschaften*, philol.-histor. Classe XXX, 1878, 2 Abtheil., p. 96.

D'ailleurs, l'évêque d'Orléans, loin de défendre le vin, veut au contraire qu'on en boive, non pour s'enivrer, mais pour soutenir le corps. Celui, dit-il, qui s'en abstient pendant le carême est un homme de grande vertu ; mais tous ceux qui travaillent ou qui sont malades, qu'ils en usent (1).

Loup, de Ferrières, avait reçu de l'abbé Odon une mission semblable à celle dont Théodulfe avait été chargé par Alcuin (2). Le vignoble du Gâtinais produisait donc aussi de bon vin.

La fin du IX[e] siècle et le X[e] siècle ne fournissent aucun renseignement. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les invasions normandes avaient tout détruit; la batellerie était ruinée, plus de route, plus de communication. Les campagnes de la Beauce elles-mêmes offraient l'image d'une immense solitude, les habitants s'étant réfugiés dans leurs souterrains habituels, ainsi que l'avaient fait leurs ancêtres, du temps de la conquête romaine.

Enfin arriva l'an mil; toutes les craintes se dissipèrent en présence de l'abondante récolte de blés et de vins. Les vendanges se firent au milieu de la joie la plus exubérante. Les vignes furent cultivées avec plus de soin qu'auparavant; aussi Baudri de Bourgueil, élevé à Meung, ville connue par ses écoles, s'empresse-t-il de célébrer les vins d'Orléans et de Rebréchien, si renommés à cette époque,

(1) « Vinum non ad ebrietatem, sed ad refectionem corporis sui sumat. Qui ovis, caseo, piscibus et vino abstinere potest, magnae virtutis est; qui autem his aut infirmitate aut opere abstinere non potest, utatur. » *Carm. I*, 415-420.

(2) « Vinum vobis mercandi curam deposueram, propterea quod desperabatis possibile vobis futurum ad nos destinare, nostrorum discordia et barbarorum impediente audacia. Quoniam vero recenti me sollicitastis admonitione, quanquam vindemiae apud nos non est quantus jactabatur proventus, vincere sterilitatem anni contendam. » *Epist. CXII.*

que le roi Henri I[er] en portait toujours avec lui, pour marcher avec plus d'ardeur dans ses expéditions (1).

Ce prince se montra très favorable aux vignerons. En 1057, quelques officiers du roi, se trouvant à Orléans au moment de la vendange, voulurent exiger un droit sur le vin qui entrerait. Puis, ayant reconnu que les vignerons ne craignaient pas d'amener leur cueillette la nuit, dans le but d'éviter le droit, ils ordonnèrent de fermer les portes aussitôt après le coucher du soleil. Cette entrave à la liberté du commerce des vins souleva des murmures. L'évêque d'Orléans Isembard, assisté des députés, du clergé et de la bourgeoisie, vint trouver le roi, lui exposa la plainte des habitants, et obtint la confirmation des anciens privilèges, par lettres royales en date du 2 octobre de la même année (2).

Suger, abbé de Saint-Denis, mit tous ses soins à la propagation de la vigne dans les propriétés et terres de son monastère. Les hommes de l'abbaye étaient tenus de fournir chaque année sept charretées de fumier et de les conduire dans la portion de terrain qui leur était individuellement assignée. Ensuite, ils devaient tailler et attacher la vigne, labourer deux fois, creuser les fossés nécessaires, planter et provigner, clore d'une haie ou de

(1) « Bacchica non similes generat Praeneste racemos,
Immo nec ille locus qui dicitur Area Bacchi,
Urbi vicinus quam dicunt Aurelianum :
Talia vina bibit nec talia vina refundit,
Quae rex Henricus semper sibi vina ferebat
Semper ut in bellis animosior iret et esset. »
(*Histoire des Annales Bénédictines*, t. IV, p. 536).

(2) *Archives départ. du Loiret*, A. 395. — En l'année 1081, eut lieu la pratique du saint vinage. On lavait les châsses des saints avec du vin, dont on remplissait des coupes, et chacun venait en boire quelques gouttes. Cf. mon travail sur *La Peste noire à Orléans*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences, Arts, etc., d'Orléans*, 4e série, t. XXXVI, p. 118.

tout autre manière et se pourvoir de bois pour échalas. Enfin, lorsque le raisin était venu à sa grosseur, ils le cueillaient avec précaution et le portaient au pressoir en la grange abbatiale qui se trouvait dans chaque pays. La taille se faisait en février et, deux mois après, on plaçait les échalas pour y attacher la vigne.

Ces détails concernent le vignoble de notre pays. Suger entretint le vignoble de Beaune, fit replanter celui de Saint-Loup-des Vignes, qui avait été détruit depuis une vingtaine d'années et augmenta le plant des paroisses voisines. Il donne lui-même ces détails dans le compte rendu de son administration abbatiale, 1145-1147 (1).

Il ne faut pas nous étonner des droits mis sur le vin, droits que se partageaient le roi, l'évêque et la ville. Une charte de 1178 dit : « Nuls vins vendus à Orliens ne soit contraints à rendre deniers por la jalloye, fors la jalloye tant seulement s'il viaut (2) », et les anciennes coutumes d'Orléans mentionnent aussi ces droits qui n'offrent rien d'exorbitant, car nos historiens n'ont signalé aucune plainte à ce sujet.

Le XIIIe siècle nous fournit pour la première fois

(1) « Clausos vinearum videlicet apud S. Lupum a viginti annis aratris redditos replantari fecimus ; alias vineas juxta Belnam pene destructas restitui fecimus ; alias a quodam homine nostro viginti libris Aurelianensis monetae emimus. Item apud Barvillam. » *De administratione*, p. 175, 176, édit. Lecoy de la Marche.

(2) LE MAIRE, *Histoire d'Orléans*, p. 320.

« La charretée de vin antrant à Orliens en la cité et issant doibt un denier, dont li rois a obol et li evesques obol.

La charretée dehors la dyocèse menant vin doit 8 deniers, dont li rois a 6 deniers, li evesques obol et li conduis un denier.

Vin amené par ève de marchant dehors, 6 deniers le muis, et se il est de la ville un denier, et se il croist en ses vignes un denier aussit.

LA THAUMASSIÈRE, *Coutumes*, p. 471, édit. 1690, in-fol.

de véritables éloges de nos vins. Les historiens ont enregistré les années d'abondance qui sont nombreuses. Dans son *Secretum secretorum*, ouvrage qu'il donne comme traduit d'Aristote, le dominicain Jofroi de Waterford apporte de minutieuses observations sur les vins dont il considère l'âge, la couleur, le goût, le parfum, la force ou la faiblesse. Il cite le vin rouge d'Orléans. « Le vin vernacle d'Orliens, dit-il, est de milhore condition, car il est atempreement fort et flaire très douchement, ains qu'il viengne à la bouche, les narines salue et conforte la cervelle, bien prent al palais et, courtement à dire, de tous vins, ce est le milhor (1). »

Jusqu'à la fin du xiie siècle les troubadours n'ont pas chanté le vin, c'est un des traits marquants de l'histoire de leurs siècles ; mais cette conduite ne dura pas (2).

Dans la chanson de geste Aiol, dont les événements se passent à Orléans, le vin orléanais est cité souvent (3).

Henri d'Andely, qui, dans la *Bataille des Sept Ars* montre la lutte entre Paris, siège de la Logique, et Orléans, siège de la Grammaire, a chanté aussi la *Bataille des Vins*. Cette pièce de 104 vers nous intéresse par l'énumération des vins qui, dans le xiiie siècle, jouissaient de l'estime des gourmets « Veuillez oir, dit le poète, une grande aventure, qui arriva l'autre jour sur la table du bon roi Philippe-Auguste qui mouillait volontiers son gosier de vin blanc et buvait sans avoir soif. Ce roi demanda qu'on lui servît les meilleurs vins qu'on pût trouver en son royaume :

Li rois qui ert cortois et sages
Manda à trestoz ses messages,

(1) *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 220 ; Legrand d'Aussy, t. III, p. 1-62.
(2) *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 470.
(3) *Id.* t. XXII, p, 278.

Qu'il alaissent le meillor querre
Qu'il trovaissent en nule terre...
Vin d'Orliens et vin de Jargueil,
Vin d'Anjou et de Gastinois... (1).

Philippe-Auguste possédait des vignobles étendus à Orléans, Gien, Boiscommnn et Montargis, comme ses prédécesseurs. Ainsi, Louis VII, occupé à guerroyer en Terre-Sainte, écrivait aux régents de France, Suger, abbé de Saint-Denis, et Raoul, comte de Vermandois : « Nous exigeons de votre amitié que vous ne refusiez pas de donner à notre ami de cœur Arnoul, évêque de Lisieux, soixante muids orléanais de mon excellent vin d'Orléans (2). »

Il en possédait aussi à Châtillon-le-Roi, dont les vignes furent ravagées vers 1182 (3).

Le XIII[e] siècle fut l'époque où l'on chanta le vin sous toutes les formes littéraires. Il y avait une messe des buveurs, dont l'*Introït* rappelle le commencement de la messe :

Introibo ad altare Bacchi,
Ad eum qui lætificat cor hominis...
Pater noster, biaux sir Dex,
Quant vin faudra, ce ert granz deuls,
Sanctificetur li bons vins.

(1) *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 227.
(2) DUCHESNE, *Epist. Sugerii*, n° 511, t. IV, anno 1148.
(3) Non procul a fluvio Ligeri Castellio Castrum
Fertilibus florebat agris, cui flumen amœnum
Hinc latus exornat, reliquum vineta coronant
Turribus excelsis, muris fossisque superbum,
Vicinumque solum, missis cursoribus, omne
Predis, agricolis, rebus spoliavit opimis. »

Guillaume LE BRETON, *Philippide*, lib. I. 531. Cf. Li dis de la Vingne que Jean de Douai fist. *Hist littér*, t. XXIII, p. 252.

Saint Tortu est le vin, parce qu'il empêche de marcher droit ; il y avait les miracles de ce saint, qui dépassaient en merveilleux les plus belles légendes des saints.

On lisait avec le plus grand intérêt le *Miracle de saint Bacchus* ou le récit de tout ce qu'ont à souffrir la vigne sur ses coteaux, le raisin sous le pressoir et le vin dans les tonneaux.

Les tavernes étaient, à cette époque, déjà des débits de vins, des restaurants et des maisons de jeu. Les ribauds inoccupés venaient s'y installer ; ils s'y livraient au plaisir de tourner à la broche quelque rôti qu'ils arrosaient de verjus, et buvaient à pleins verres les vins d'Orléans, d'Auxerre ou de la Rochelle, ainsi que le constate le *Credo du Ribaud* :

Quant j'avoie o le verjus
Mon haste en la broche torné,
Et j'avoie mon vis torné
Vers le vin qui ert cler ou voirre
D'Orliens, de Rocele ou d'Aucoirre,
De ce ert la joie unicum
Bien boivre et mangier à foison,
Dormir, reposer, solacier,
Despendre assez, moi envoisier (1).

En 1212 et 1214, les vignes de Saint-Jean-de-Braye produisirent un vin généreux et abondant, suivant deux chartes de Saint-Aignan.

Au mois d'août 1223, la reine Ingelburge reconnaît que le roi lui a abandonné les blés et les vins de la cité d'Orléans et la taille du pain et du vin dans la même ville (2).

En 1238, les vins d'Orléans rapportèrent au roi

(1) Manuscrit 7218 de la Bibliothèque nationale, fonds français,
(2) *Recueil des historiens de France*, t. XIX, p. 324.

63 livres, et dix ans plus tard, les blés, avoines et vins de cette ville produisirent 560 livres (1).

En 1240, le vin de notre cru jouissait d'une telle force qu'on ne pouvait le boire sans y mettre un peu d'eau.

Les années 1251, 1257 et 1265 furent très mauvaises, à cause des pluies abondantes qui firent tomber les fleurs des vignes. Par contre, il y eut une récolte exceptionnelle en 1266, 1268, 1272.

Dans les Registres de la Chambre des comptes, sous saint Louis, il existe, au chapitre de la dépense, une somme baillée pour le prix d'achat de quelques tonneaux de vin d'Orléans. Suivant une lettre écrite par ce prince, prisonnier chez les infidèles, il mandait qu'on lui « envoyast certaine quantité dudit vin et de mesme qualité que celui qu'il buvoit », afin d'en faire présent au sultan d'Egypte et aux seigneurs Sarrasins (2).

Enfin les comptes des baillis d'Orléans parlent, en 1280, des vignes d'Orléans et de Saint-Jean-de-Braye et de la locature du cellier d'Orléans (3).

Le XIII[e] siècle ne se termina pas d'une manière fort heureuse pour nos vignerons. « L'an M. CC. IIIIxx. et XII ot en Orlenois assez vins et ne valurent guières, en l'an XIII, po et bon, en l'an XIIII, ni ot nuls, n'en l'an XV nuls (4); » mais, en 1296, l'abondance fut si grande qu'on ne trouva pas assez de tonneaux.

(1) *Id.* t. XXI, p 254, 272, etc. — Saint Louis donne aux religieuses, appelées plus tard de Saint-Loup « tria arpenta vineæ nostræ in clauso nostro juxta Capellam S. Aniani. » en 1235. Le clos de Guignes était connu dès 1250. — Les chartes de nos monastères de Beaugency et de Voisins rappellent sans cesse les vignes données et les pressoirs dressés de tous côtés.

(2) « 1279-1280. Expensæ custodum pro vineis faciendis, vindemiandis et doliis emptis in baillivia Aurelianensi ». Ms. 433, p. 12.

(3) *Collection des historiens de France*, t. XXII, p. 657.

(4) *Coutumes fiscales d'Orléans*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II. p. 205. A la page 235, se trouve l'énonciation des droits que payait le vin.

Le siècle suivant vit les mêmes alternatives : mauvaise récolte en 1304 1310, 1312, 1315 et 1316 : excellente en 1311, 1317 et 1318.

Les vins que l'on recueillait dans l'Orléanais étaient de trois couleurs, dont chacune avait ses partisans. Le noir rend un peu paresseux; le blanc nourrit beaucoup; le rouge éclaircit la voix ; telles sont les qualités qu'énumère l'école de Salerne (1).

D'après l'opinion communément admise, ces vins sont vineux et agréables ; ils n'ont ni trop ni trop peu de corps; ils fortifient l'estomac, mais ils portent à la tête et enivrent aisément, c'est le grand reproche qu'on leur fera au dix-septième siècle. Pour les boire bons, il faut qu'ils soient dans leur seconde année, et alors ils soutiennent le corps, raniment les personnes malades et fortifient celles qui sont faibles (2). On conçoit que nos vignes se multiplièrent.

Les espèces cultivées étaient en blanc : l'auvernat blanc (3), le petit blanc, le petit meslier et le genetin ou

(1) « Vina probantur odore, sapore, nitore, colore,
Si bona vina cupis, quinque hæc laudantur in illis ;
Fortia, formosa et fragantia, frigida, frisca.

Si fuerit nigrum, corpus reddet tibi pigrum.
Vinum sit clarumque vetus, subtile, maturum
Ac bene dilutum, saliens, moderamine sumptum.

Corpora multum augent tibi dulcia candida vina,
Sunt nutritiva plus dulcia candida vina.

Si vinum rubeum nimium quandoque bibatur,
Venter stipatur, vox limpida turbificatur.

Freytagus, *De esculentorum potulentorumque facultatibus*, p. 284 305, édit. 1592.

(2) *Encyclopédie*, t. XVII, p. 291.

(3) L'auvernat blanc est appelé par Knoff, « vitis Aurelianensis acinis albis. » — Une charte de 1332 pour l'hospice d'Orléans, parle d'auvernat et de fromentin, plantés sur la paroisse d'Olivet. Ms. 596, p. 255. Une autre de 1388 oblige de planter un arpent de vigne en auvernat, clos Montorge, paroisse Saint-Paterne. *Ibid.* p. 247.

petit muscat ; en rouge : le gris ou meunier, appelé quelquefois, mais improprement auvernat-meunier, l'auvernat rouge ou franc ou pinot noir de Bourgogne ou le noble de Touraine, le samoreau tendre, le samoreau dur ou noir dur, le gamet et enfin le gros noir ou le morillon. Ce dernier fut chanté par les poètes :

Buvons, buvons
De ceste purée
Qui est dégoustée
De ces morillons (1).
Le bon plant ne fait que changier,
Gouays devient le morillon (2).

L'Auvernat blanc tire son nom de l'Auvergne : il s'appelle aussi le Bourguignon ou Pinot, du cultivateur qui a introduit en Bourgogne cette espèce précieuse. « A Orléans, dit Olivier de Serres (3), les raisins blancs sont les plus tardifs à meurir, pour laquelle cause les laisse-on les derniers à la vigne pour leurs grands vins blancs ». « Le morillon noir d'Orléans, ajoute Bidet (4), est fort doux, sucré, noir et excellent à manger. Il vient bien en toute sorte de terre et passe pour le raisin qui fait le meilleur vin. Son bois a la coupe plus rouge qu'aucun autre. Le meilleur est celui qui est court, dont les nœuds ne sont pas espacés de trois doigts ; il a le fruit entassé et la feuille plus ronde que les autres de la même espèce. »

Plus tard, on fabriqua, dans l'Orléanais, des vins appelés râpés, « qu'on fait ou avec des raisins égrappés qu'on foule, ou en chargeant le pressoir d'un lit de sarments et

(1) *La manière de langage*, p. 386, édit P. Meyer.

(2) E. Deschamps, *Poésies*, t. III, p. 52.

(3) *Le théâtre d'Agriculture*, t. I, p. 223, 241, 243, 272, 275, 315, 320.

(4) *Traité sur la nature et la culture de la vigne*, t I, p. 85. — Le Gascon de l'Orléanais est la petite Parde de la Gironde, d'après Odart, *Ampélographie universelle*, p. 204.

d'un lit de raisin alternativement, ou en faisant infuser des sarments dans le vin. » On les laisse fortement bouillir et on se sert de ces vins pour donner de la force et de la couleur aux petits vins décolorés des pays froids et humides (1).

Plante chère à Bacchus, toi qui fais la parure
De nos côteaux riants!
D'autres aiment ton jus, mais ta seule culture
Est l'objet de nos chants (2).

Cette pensée animait un de nos poètes latins orléanais de la fin du XIII[e] siècle, lorsqu'il faisait parler le vin de la manière suivante : « Sans moi, point de joie, point de festin, point de délices. C'est à moi de chasser les soucis, d'enlever la tristesse, d'amener la joie. Avec moi les muets parlent et les sots deviennent sages. Qui donc, ayant bu, se souvient de ses longues fatigues, qui donc se croit pauvre? Tous sont heureux, tous sont fiers de vivre. Ce qui était lourd devient léger. Avec moi plus de crainte, plus de peur. Je fais tout et rien ne me résiste : ma puissance est infinie (3). »

(1) P. 332, du rapport de Chaptal.
(2) VANIÈRE, *Sur la vigne*.

(3) Hujus enim sine me non constant gaudia vitae,
Sunt comites epulae, gaudia, deliciae,
Estque meum duras animorum pellere curas,
Solvere leticiam, pellere tristiciam.
Et doctos hebetes, stultos reddo sapientes,
Jurgia saepe movens verbaque multiplicans.
Quis per vina gravis poterit meminisse laboris,
Aut quis pauperiem deputat esse gravem?
Quis se preclarum, quis non putet esse beatum?
Fiet mente levis qui fuit ante gravis.
Tunc cum fortunae concordant condicione,
Nullus fortunam cogitat instabilem.
Audax imbellis fiet timidusque rebellis...
Si quis tristis erit me sine nil poterit...

Ms 261, d'Orléans.

Cet éloge du vin orléanais se retrouve chez les poètes français. Dans le roman de Fauvel, on lit la description d'un festin :

Vins i ot bons et précieus
A boire moult délicieus,
Citouandès, rosés, florés,
Vins de Gascoingne colorés...
D'Espaigne, d'Anjou, d'Orlenois (1).

Jehan Maillart disait dans son roman de la comtesse d'Anjou, dont les événements se passent en grande partie à Orléans :

Et bevoie vins précieus
Piment, claré délicieus,
Citouandez, rosez, florez,
Vins d'Anjo d'Orlenois,
De Gastinois, de Leonnois (2).

La Bataille des VII Ars, de Rutebeuf, n'oublie pas notre vin :

Et les clers d'Orliens glomeriaux
Si vaut bien chascuns, III j. omers,
Quar il boivent a granz gomers
Et sevent bien versefier
Que d'une fueille de figuier
Vous feront il. l. vers...
Por boivre les vins d'Orliens
Qui nessent sanz gresse de fiens (3).

(1) P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 320. — Langlois, *La Société française au* XIII[e] *siècle*, p. 244. — Dans le *Roman de la Rose ou Guillaume de Dole*, composé octobre 1199, mai 1201, on lit :

Gardez le bien, fet il, bel oste,
Qu'il vaut encore. XIII. livres.
Ja nul qui l'ait au col n'iert ivres
S'il bevoit tot le vin d'Orliens.
Dit li hostes : Car fust il miens !
Aussi boi je trop tote jor.

(*Id.* p. 75).

(2) *Hist. littéraire de la France*, t. XXXI, p. 328 et 347.

(3) *Œuvres*, t. II, p. 416 et 418.

Ce dernier vers montre qu'à cette époque on fumait très rarement les vignes, pratique qui était d'un usage universel.

Rutebeuf nous amène à Eustache Deschamps, qui vint étudier à l'Université d'Orléans. Ce fut en cette ville qu'il fit ses premières armes sous le grand capitaine Cupidon. Il voulut tout voir, tout apprendre, langues anciennes, droit, rhétorique, sciences; mais le séjour coûtait fort cher, parce qu'il fallait y passer bien des années :

Altres qui sont praticians
Mectent leurs fils à Orléans,
Pour aler aprandre les drois :
Mais ce n'est pas deux ans ou trois.
VII ans ou VIII illec demeurent
Et l'avoir leurs péres deveurent.

Mais il fallait de l'argent; aussi, dans sa ballade : *Lettre des escoliers d'Orléans*, ne cesse-t-il d'en demander à son père :

Vins sont chiers, hostel, autres biens.
Je dois partout...
Chiers péres, vueillez moy aidier...
Très chiers péres, pour m'alégier,
En la taverne, au boulengier,
Aux docteurs aux bedeaux conclus
Et pour mes colectes paier
A la burresse et au barbier,
Je vous mande argent et salus (1).

Le vin orléanais était capiteux ; les élèves l'aimant beaucoup, on s'explique ainsi les querelles journalières qui s'élevaient soit entre eux, soit avec les habitants, ainsi que nous le racontent nos historiens :

Ribaux deviennent et putiers
Les aulcuns larrons et murdriers,
Po estudient, bien se batent.

(1) *Œuvres inédites d'Eustache Deschamps*, par Tarbé, t. I, p. 144.

Les Comptes de Ville nous montrent aussi, comme aux années 1391, 1392 et 1399, que l'on offrait du vin à tout prince, qui faisait son entrée, et que la joie ne manquait pas dans ces fêtes dont le renouvellement devint fréquent, surtout au siècle suivant.

Le roi et la ville percevaient sur les vins de gros revenus : chaque propriétaire de vigne était imposé et la taille atteignait quelquefois un taux exorbitant qui produisait des refus de paiement. Un acte du 10 août 1413 contient « les noms et surnoms des personnes tant nobles gens comme officiers du Roy et de monseigneur le duc d'Orléans, qui avoient blez et vins en la ville et forsbours d'Orléans, lesquelz n'ont aucune chose paié ne voulent paier de l'aide ou taille mise et imposée sur lesdits blez et vins (1). »

L'évêque d'Orléans lui-même payait un droit pour ses récoltes. En 1430, il fut condamné, malgré sa longue résistance, à fournir un traversin de vin pour les nourriers de l'Eglise, c'est-à-dire, pour les ecclésiastiques nourris des biens propres à la cathédrale. Ce traversin (2) représentait la dîme que l'évêque devait au chapitre pour la récolte de son clos de Saint-Ay.

Le 19 juin 1445, à la prière des habitants, Charles VII leur octroya 8 deniers par. « sur chaque tonneau de vin crû dans l'évêché et 4 sols par. sur chaque tonneau crû hors l'évêché », afin d'employer cette somme à construire les fortifications de la ville.

(1) *Bibliothèque Nationale*, Ms. 20.028, fol. 98, nouv. acquisition. — Le vainqueur du tir à la butte des Arbalétriers, outre une récompense en vaisselle, avait droit de vendre vin, pendant un an, sans payer les droits, d'après le Ms. 450, p. 151.

(2) Sorte de tonneau. Ce mot se trouve dans les Comptes de de ville des années 1391-1393, 1406-1408.

Le roi Louis XI, qui était si attentif à veiller sur sa santé, envoya plusieurs fois à Orléans, en 1471 et 1472, faire provision de vins pour son hôtel. Il écrivit même aux échevins qu'il n'en fût point enlevé par les étrangers, avant que ceux auxquels il donnait la charge de cet achat eussent choisi et pris sa fourniture ordinaire (1).

La tâche des vignerons était soumise à des règlements assez sévères. « Les laboureurs de vignes, disent nos Coutumes, depuis le 1er mars jusqu'au 1er septembre, travailleront raisonnablement de 6 en 6, au point du jour jusqu'à la nuit, et, après le repas, qui sera arrosé de bon vin, se reposeront une heure ». Il leur était défendu de faire du feu, de vendanger avant la bannie, prescrite par le prévôt, et de *grapeter* avant l'achèvement de la vendange. Le vin devait passer par les pressoirs qu'avaient élevés les seigneurs, les abbayes ou l'évêque. En 1488, l'hôpital en dressa un près du puits Tudelle; en 1502, il en éleva un autre, nommé le Paradis, au coin de la Grande-Rue et de celle des Francs-Bourgeois, paroisse Saint-Victor. Deux de nos rues actuelles ont pris leur nom de cet usage : la rue du Pressoir-Blanc et celle du Pressoir-Neuf.

A la fin du xve siècle, on falsifiait les vins et les marchands abusaient des qualités attribuées à ceux de notre pays. Aussi, le célèbre prédicateur Olivier Maillard s'écriait-il dans un de ses sermons du mois de décembre 1493 : « Marchands de vin, pouvez-vous affirmer en toute sincérité que le vin par vous vendu est de l'Orléanais ou de l'Anjou (2)? »

Au xvie siècle, le vignoble orléanais jouit de sa réputa-

(1) J. Delalande, *Coustumes d'Orléans*, p. 584, édit. 1673.

(2) « Dicatis in veritate vos, mercatores vini, numquid datis intelligere quod vinum vestrum est Aurelianense vel Andegavense? » *Sermones* Olivierii Maillard fol. 91, édit. Paris 1510.

tion accoutumée. Les vins les plus renommés étaient ceux de Bou, Chécy, la Chapelle-Saint-Mesmin, Chaingy et Saint-Ay. Ceux de Messas et de Voisins ne passaient pour bons que lorsqu'ils avaient fait un long voyage, et alors ils étaient vendus comme provenant du cru bordelais. Ceux de Lorris et de Rebréchien avaient la meilleure réputation comme vins blancs « Ce qui soutenait cette renommée, écrit Legrand d'Aussy (1), était l'attention extrême que les propriétaires apportaient à la façon de faire leur vin, ne s'en rapportant sur cet objet qu'à eux seuls, formant de ce travail leur unique occupation et portant, jusque dans les moindres détails, le coup d'œil vigilant du maître. »

Cette réputation ne se bornait pas à la France. Les chroniques nous apprennent que quelques vins de la Loire, notamment ceux d'Orléans, constituaient la boisson ordinaire des Plantagenets d'Angleterre. En 1510, la reine Anne fit porter à Blois « trois barils de vin vieil d'Orléans », pour en faire cadeau aux ambassadeurs de Maximilien, en route pour rejoindre le roi alors à Tours (2).

Les Orléanais ne pouvaient manquer de joindre leurs éloges à ceux des étrangers.

« Sur une étendue de plus de dix milles, autour d'Orléans, fleurissent des vignes qui forment comme une forêt verdoyante. Leur culture produit ces vins excellents, véritable nectar, que se disputent à l'envi les peuples les plus éloignés. Le vin n'est-il pas un bienfait des dieux ? Il régénère le sang, donne des forces et inspire ces vers charmants, qui font les délices des gens bien élevés. Le vin d'Orléans peut lutter sans crainte

(1) *Vie privée des Français*, édit. 1782.
(2) Ruyssen, *Traité de la Vigne*, t. I, p. 183.

avec ceux des meilleurs crus; sa suavité, son parfum et son nectar, le rendent supérieur à tous les autres. » Ainsi s'exprime Pyrrhus d'Angleberme (1).

Léon Tripault et Raoul Boterey chantent les louanges du vin orléanais en termes aussi élogieux.

Simon Rouzeau, dans son *Hercule Guespin*, célèbre tous les crus de notre vignoble : Combleux, Saint-Jean-de-Braye, Marigny, Chécy, Saint-Hilaire, Olivet, fournissent des vins de très bonne qualité. Cependant notre poète en trouve un plus délicieux encore :

Or, de tous les cousteaux et de belles colines
Qui naissent à l'entour des campagnes guespines,
Près Saint-Martin, l'on voit un tertre tout divin.
En ce lieu là, Bacchus veid le premier raisin.
Ce lieu sur tous pouvoit, pour sa grande excellence,
Porter le nom divin de Baccus Porte-Lance :
Car, de sa propre main, il le voulut planter.
Je croy que le nectar, que beuvoit Jupiter,
Croissoit en ce lieu là, car il est le plus noble
Et le meilleur qui soit dans le françois vignoble.
C'est le royal Pouty, dont le plaisant regard
Nous fait voir combien peut et la Nature et l'Art...
C'est en ce lieu que croist le vin délicieux,
C'est en ce lieu que croist le bon vin gracieux.
Le vin n'est point si doux, c'est de la Malvoisie :
Non, non, pas Malvoisie, ains c'est de l'Ambroisie.

Ces éloges sont du xvi[e] siècle. Mais, à cette époque, il existait un vin aussi fameux qui faisait les délices de nos Orléanais, c'était celui de Saint-Ay. Les évêques d'Orléans possédaient, dans ce village, un château, où ils allaient passer la belle saison. Plusieurs de leurs lettres sont datées de ce lieu. Dans cette maison, appelée la Moulière, logèrent quelquefois les rois de France. Philippe le Bel s'y trouvait au mois de juillet 1300, et

(1) Voir à la fin.

un compte de régale de l'évêché d'Orléans, pour l'année 1320, signale une dépense de X. s. p., employée à nettoyer la maison de Saint-Ay, quand le roi y vient.

Or, en 1537, le célèbre Jean de Dampierre, directeur des religieuses de la Madeleine, reçut une agréable invitation à dîner dans une campagne, située sur la paroisse Saint-Ay. C'était de la part de ses amis Groslot, Bourdineau, Jacques Viart et le docteur régent Truchon. La littérature fut le sujet de leur conversation ; mais, ajoute Dampierre, quel plaisir de converser en savourant le bon vin de ce pays! Comme il fournit de généreuses inspirations pour chanter, en vers latins, les louanges des Muses et de Bacchus!

François Rabelais vint aussi à Saint-Ay, et dans une lettre, datée de cet endroit, il écrit à un de ses amis : « Sy la vertus de Dieu vous inspiroit de transporter vostre paternité jusques en cestuy hermitaige..., on vous y apportera les bons vins, singuliairement celluy de *veteri jure enucleando*, lequel on garde icy à vostre venue, comme ung sang gréal et une seconde, voyre quinte essence (1). » Cette lettre est signée : « Vostre humble architriclin, serviteur et amy, Franc. Rabelais, médicin. »

Rabelais ne pouvait oublier le vin orléanais. Dans le chapitre VII de son *Pantagruel*, il raconte le fait suivant : « Devant que partir pour Paris, Pantagruel fut adverty que une grosse et énorme cloche estoit à Sainct-Aignan, en terre, passés deux cens quatorze ans : car, elle estoit si grosse que, par engin aucun, ne la pouvoit-on mettre seulement hors terre, combien que l'on y eust

(1) *Œuvres de Rabelais.* — Florent Chrétien disait :

Agrumque Bacchi, qua dicata Vestales
Delubra claudunt Magdalenici cœtus.

Eloge d'Orléans, dans les *Mémoires de P. de L'Estoile*, t. XI, p. 359.

appliqué tous les moyens que mettent Vitruvius, Euclides, Theon et Archimèdes. Tout n'y servoit de rien. Dont voluntiers encliné à l'humble requeste des citoyens et habitans de ladicte ville, délibéra de la porter au clochier à ce destiné. De faict, vint au lieu où elle estoit et la leva de terre avec le petit doigt, aussi facilement que feriez une sonnette d'esparvier. Et, devant que de la porter au clocher, Pantagruel en voulut donner une aubade par la ville et la faire sonner par toutes les rues, en la portant en sa main, dont tout le monde se resjouist fort. Mais, il en advint un inconvénient bien grand; car, la portant ainsi et la faisant sonner par les rues, tout le bon vin d'Aureléans poulsa et se gasta. De quoi le monde ne s'advisa que la nuyt en suivant; car un chascun se sentit tant altéré d'avoir beu de ces vins poulsés, qu'ilz ne faisoient que cracher aussi blanc comme cotton de Malthe, en disant : Nous avons du Pantagruel et avons les gorges salées. »

Dolet, l'ami de Dampierre, disait à son tour : « Que j'aime Orléans, où je reconnais le berceau de mon enfance! Je couvre de baisers les bords qui m'ont vu naître et les campagnes fertiles, où se récolte un vin si généreux (1). »

Sur le feuillet de garde d'un manuscrit de la fin du xv[e] siècle, contenant les Heures à l'usage du diocèse d'Orléans, on lit cette mention, d'une écriture du temps : « Ces heures sont à Marthe Lhuillier de la Motte, femme de Guillaume Le Breton, marchant : qui les trouvera, les lui rende, elle payera le vin (2). » On paierait aujourd'hui un pourboire.

(1) *Doleti Carmina*, p. 59; *Commentaria linguæ latinæ*, t. II, p. 312.

(2) Ce manuscrit est indiqué dans le catalogue de Paul Cornuau, novembre 1902, n° 5,875. Ce volume, sur velin, in-8, con-

Toutes les fois qu'un personnage important ou un roi faisait son entrée dans notre ville, les échevins s'empressaient de lui offrir du vin. D'après nos comptes de ville, le jour de son entrée, le 20 décembre 1539, l'empereur Charles-Quint ne fit point honneur au souper, qui lui avait été préparé ; « il se contenta de faire collation avec des confitures et du bon vin d'Orléans (1). »

Enfin, malgré les bons crus du Berry, Regnauld, archevêque de Bourges, disait, en 1581, dans un banquet où l'on présentait plusieurs espèces de vins : « Le vin d'Orléans me plaît plus que tous les autres, parce qu'on ne peut en boire sans se sentir joyeux (2). »

Aussi ne saurait-on dire les précautions exigées pour conserver au vin ses qualités.

« Deffenses de n'acheter vins en verd es mois de septembre et octobre.

« Deffenses à tous marchands de vin de ne coupper ne aucunement déguiser les vins faits après leur premier enfûtement, pour des blancs faire clairets et ne repasser vins vieux sur vins nouveaux, sous quelque prétexte que ce soit.

« Deffenses de n'enfûter les vins issus du païs d'amont et d'abas hors le vignoble d'Orléans en fust de reliage, barrage et jauge d'Orléans, le tout à peine de confiscation desdits vins et d'amande, tant contre celuy sur lequel lesdits vins seront saisis, que le thonnelier et autres participans à la contravention susdite (3). » Ce règlement date de l'année 1583. En outre, ajoutent les *Coutumes*

tenant 101 feuillets avec bordures variées sur fond or, était orné de cinq grandes miniatures et de treize petites finement traitées, dans une reliure ancienne de Du Seuil : mise à prix, 1,500 fr.

(1) *Revue Orléanaise*, première année, p. 97.

(2) Papyre Masson, *Descriptio fluminum Galliæ*, p. 54.

(3) H. 1989, p. 17; *Coutumes d'Orléans*, par Duret, p. 341.

d'Orléans, « pour monstrer que les Orléanois particulièrement ont soucy que leurs vignes et vergers ne soyent despouillez, pour y remédier, ils establissent des officiers et messiers, afin de surpendre les malfaiteurs et les rendre à la justice. » Le messier était le gardien des moissons et des vignes dès le XIIIe siècle, et la Beauce a conservé ce nom.

Je ne veux pas terminer le XVIe siècle sans signaler quelques particularités concernant le vin orléanais.

Les Orléanais avaient le privilège de ne boire qu'assis, même devant le roi. Mécontent de cette coutume, Henri IV voulut la faire cesser. Un jour donc qu'il avait à recevoir les députés d'Orléans, il fit enlever tous les sièges de la salle où il se tenait. La harangue finie, le roi ordonna d'apporter le vin, selon l'usage, et riait dans sa barbe de voir les députés tourner les yeux de tous côtés et s'interroger du regard. Le roi les presse de boire ; ils pensent s'en tirer en refusant ; mais Henri l'exige d'un tel air qu'il n'y a plus pour eux moyen de reculer. Tous alors, d'un mouvement unanime, s'asseoient par terre, et, élevant leurs verres, portent la santé du roi. « Ventre saint-gris, dit Henri IV, ils sont plus fins que moi ! Messieurs, dites à ma bonne ville d'Orléans que je n'entends en rien porter atteinte aux privilèges de ses députés. Aussi bien il ne dépend pas de moi de leur ôter ces sièges-là. »

Quand l'évêque d'Orléans arrivait pour la première fois dans la ville, avant d'y faire son entrée solennelle, le chapitre lui donnait en présent douze petits pains et deux grandes tierces de vin. De son côté l'évêque, qui avait des vignes, était tenu d'entretenir quelques ceps de l'espèce appelée précoce, parce que, des raisins qu'elle produisait, on en faisait du vin nouveau pour la messe de la Transfiguration, usage qui s'est conservé jusque dans notre siècle. On a quelquefois dispensé l'évêque de

cette redevance, à cause de l'intempérie des saisons. Cependant, le 3 août 1549, le chapitre refusa la dispense, sous prétexte que l'évêque pouvait trouver ailleurs que dans ses vignes le raisin habituel.

Le 15 mai 1587, les vignes ayant été gelées, le chapitre envoya, le lendemain, à M. d'Entragues, gouverneur de la ville, une députation pour lui remontrer « qu'il falloit attribuer ce malheur à la manière indécente, dont on s'habilloit, et le prier de vouloir bien arrêter ce désordre (1). » Ce qui fut fait immédiatement.

Enfin, je ne puis oublier la bénédiction donnée au vin nouveau par l'Eglise (2).

Le XVIIe siècle vit s'élever la première critique que l'on ait infligée au cru orléanais ; mais notre vin trouve encore de grands dégustateurs.

L'Anglais Pierre Heylin remporta de son séjour à Orléans un excellent souvenir. « Personne ne disconvient, écrivait-il (3), que le vin soit la plus grande richesse de la ville, mais encore des petites contrées qui l'avoisinent. Voilà pourquoi André du Chesne l'appelle le

(1) Ms. 379³, t. IV, p. 545, 546, 567.

(2) « Benedictio vini. Oratio. Domine omnipotens, Jesu Christe, qui ex quinque panibus et duobus piscibus quinque millia hominum satiasti, et in Cana Galilee ex aqua vinum fecisti, qui es vitis vera, multiplica super servos tuos misericordiam pietatis tue, quemadmodum cum patribus nostris in tua misericordia sperantibus ; benedicere et sanctificare digneris hanc creaturam vini quam in substantiam servorum tuorum tribuisti, ut ubicunque ex hac creatura fuerit fusum vel a quolibet potatum, divine benedictionis opulentia repleatur, et accipientibus ex ea cum gratiarum actione sanctificetur in visceribus eorum salvator mundi. » *Manuale Aurelianense*, 1581, fol. 118.

(3) Ms, 443, p. 7-9. Buchanan, *Poemata*, disait :

... Undam
Ad Ligeris qua dives agri, qua dives Iacchi
Ostentat longe famosa Aurelia turres.

premier cellier de Paris. Les vins qui en sortent ne méritent pas moins d'éloges, comme ne le cédant en rien aux meilleurs du royaume. Aussi, suis-je très fâché de me voir forcé d'y mettre de l'eau, puisque, purs, ils sont si délicieux au palais et à l'épicuréisme du goût. On m'a parlé d'un Hollandois, qui, traversant l'Italie, se fit servir du vin, connu sous le nom de *Lacryma Christi.* Il n'en eut pas plutôt goûté, qu'il tomba dans une profonde mélancolie. Après avoir poussé plusieurs soupirs, il s'écria, dans la ferveur la plus pathétique : « Pourquoi le Christ n'a-t-il pas pleuré dans mon pays ? » Ce Hollandois et moi nous avons été quelque temps du même caractère. Plusieurs fois, j'ai cherché querelle à la nature, pour n'avoir point donné cette liqueur à l'Angleterre. A la fin, nous nous réconciliâmes, quand je m'aperçus que le vin d'Orléans, dont on fait un si grand commerce dans la place appelée l'Etape au vin, portait fortement au cerveau, et que cette cause avait engagé le roi Louis XIII à le bannir de ses caves, au grand regret de ses courtisans amateurs, qui disaient avec Martial :

Quid tantum fecere boni tibi pessima vina ?
Aut quid fecerunt pessima vina mali ? »

Ces paroles ont été prononcées en 1656. Bien des auteurs ont pensé de même. Strobelberg, en 1620, parlait aussi de la prohibition des vins orléanais sur la table royale ; la raison qu'il en apporte, c'est qu'ils sont trop capiteux. Toutefois, il ne peut s'empêcher de leur attribuer une générosité, un bouquet suave, analogue à celui de la framboise, et des propriétés stomachiques particulières dont sont privés les autres crus français (1).

(1) *Galliae politico medicalis descriptio.*

Papyre Masson s'exprimait de la même manière deux ans plus tôt (1).

En 1665, Simon Paulli, premier médecin du roi de Danemark, s'étonne à bon droit de la défense de servir le vin orléanais sur la table du roi de France, parce qu'aucun autre n'a une saveur comparable à la sienne (2).

Trois ans après, Legrand d'Aussy (3) reconnaît à son tour, que le vin d'Orléans est capiteux, malgré ses qualités, et que le roi ne veut plus en boire ; il cite à ce propos Hamilton qui, dans ses poésies, en parle avec le même dédain :

> Le vin, dont les dieux vont buvans,
> Auprès du vôtre en parallèle,
> Paroitroit du vin d'Orléans.

Gontier (4), qui vivait à la même époque, répète la même défense tout en reconnaissant à notre vin des charmes incomparables.

Enfin tous ceux, qui ont parlé de cette interdiction sur la table royale, ne font que reproduire les paroles de Joseph Duchesne, médecin du roi Henri IV, qui n'apporte aucun témoignage formel et se contente de dire les bruits qui couraient à la cour du roi (5).

(1) « Aurelianense vinum inferre regiis mensis nefas est, etsi generosos praegustatores adesse illic certum est, quia id vinum natura corrosivum putatur. » *Descriptio fluminum Galliae*, p. 54.

(2) « In Galliarum Regis œconomia sancitum esse lege domestica ne œconomus, cum ad hoc munus vocatur, Aurelianense vinum regiae majestati ausit propinare, quod bona fide et jurejurando se praestiturum promittit, etsi Aureliana vina, inter cœtera, saporem quam suavissimum exhalant. » *De abusu Tabaci Americanorum veteri et Herba Thee*, p. 41.

(3) *Vie privée des François.*

(4) *De sanitate tuenda.*

(5) *Quercitani Dietet*, cap. 6, p. 106. — Ph. Jacques Sachs de Levenhain trouvait les vins d'Orléans trop vaporeux. *Ampélo-*

Quelques-uns, dit un auteur orléanais, ont prétendu que les vins d'Orléans étaient corrosifs, d'autres qu'ils causaient la néphrite, mais sur quel fondement ont-ils parlé ? Sur une prévention injuste. L'expérience est contraire à cette assertion hasardée. On ne voit pas, en effet, que ces vins causent plus de gouttes, d'hydropisies, de gravelles et de coliques néphrétiques que d'autres. Il n'est pas rare de trouver à Orléans des vieillards sexagénaires, qui n'ont jamais éprouvé ces sortes de maladies. On ne peut raisonnablement blâmer que l'abus et l'excès de ces vins, abus communs à tous les vins du monde. Boileau, que l'on a mal entendu, n'a peut-être pas peu contribué à accréditer le préjugé assez généralement répandu à Paris contre les vins d'Orléans, dont on y fait cependant la plus grande consommation. Ce critique célèbre, dans sa troisième satire, pour peindre un vin mauvais, parle

D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de lignage,
Se vendoit chez Cresset pour vin de l'Hermitage,
Et qui, rouge et vermeil, mais fade et doucereux,
N'avoit rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux.

Sur quoi les commentateurs ont remarqué que l'auvernat et le lignage sont des vins peu estimés, qui croissent aux environs d'Orléans, confondant ainsi maladroitement le lignage, qui est en effet un fort mauvais vin, avec l'auvernat, le plus précieux de tous ceux que l'on récolte

graphie, 1661, — Jodocus Sincerus, dans son *Itinerarium Galliae*, p. 26, disait : « ... res vitae sustentandae necessarias (civis Aurelianensis) desiderat nullas, et imprimis vinum, quod ex circumjacente agro colligitur generosissimis Galliae accensetur. Sanitati tamen proficuum non creditur, sicut etiam pincernae regio hoc principi suo propinare vetitum perhibent. Exportatur tamen, Ligeri opitulante, et, post, mari in diversas Europae septentrionalis provincias distribuitur, nomen ab urbe mutuans. »

dans ce vignoble. Ce n'est que leur mélange qui fait gronder le convive de Boileau ajoutant :

> A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse
> Que de ces vins mêlés j'ai reconnu l'adresse (1).»

Quant à la défense dont j'ai parlé, Gaulthier de Rohanne cite une ordonnance, à laquelle le grand-maître de la maison du roi très chrétien jurait de se conformer, mais je n'ai jamais pu la trouver (2).

Enfin l'abbé Pataud disait : « J'ai entendu bien des fois Antoine Petit soutenir que les meilleurs vins de table pour la santé étaient ceux de Bou et de Saint-Privé (3). »

Quoi qu'il en soit de ces critiques, le cru orléanais n'en continua pas moins de se vendre. Les vins d'Orléans étaient, au XVIIIe siècle, expédiés jusqu'en Italie pour la table des prélats et des seigneurs (4).

Le 3 novembre 1710, l'entrepreneur des hôpitaux d'Arras achetait à Orléans 20 pièces d'eau-de-vie et 60 pièces de vin (5).

Aussi lit-on dans le *Dictionnaire d'Expilly* : « Le vignoble d'Orléans est d'un produit très considérable. C'est peut-être actuellement le plus grand vignoble de France, puisqu'il a de dix à onze lieues d'étendue. Il com-

(1) POLLUCHE, *Essai historique sur Orléans.*

(2) RUYSSEN, *Traité de la vigne,* t. I, p. 188.

(3) *Notes sur Polluche.*

(4) MATHIEU DE VAUZELLES, *Traité des péages*, p. 46.

(5) *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, t. III, p. 329. — Arrest du Conseil d'état du Roy, des 11 aoust 1708, 26 octobre 1715 et 15 décembre 1716... qui font deffenses de faire aucuns amas, entreposts ni magasins de vins et eaux-de-vie dans l'étendüe des trois lieües de la ville d'Orléans, à peine de confiscation et de 300 livres d'amende. *Paris, Prault, s. d.* (1717), in-4, de 19 pp. non rel. et non coupé. Catal. Cornuau. Curieuse vignette sur bois en tête, représentant la Loire et une porte *d'Orléans.*

prend 25 ou 30 paroisses, outre les villes de Jargeau et de Baugency. Ces villages, dispersés au milieu des vignes, et la quantité surprenante de belles maisons bourgeoises, semées comme à plaisir entre les vignes et les villages, présentent à la vue l'un des spectacles les plus agréables que l'on puisse imaginer. Ce canton est d'ailleurs extrêmement peuplé. On recueille aux environs d'Orléans deux sortes de vin, blanc et rouge ; parmi le blanc, celui de Saint-Mesmin, appelé le Gennetin, est particulier au pays ; le rouge, connu sous le nom d'Auvernat. Celui-ci a la réputation d'être fumeux et piquant, et quelques auteurs ont avancé qu'à cause de cela il avait été défendu d'en servir à la table de nos rois ; mais ce fait n'est rien moins que véritable. Quoique les vins d'Orléans n'aient pas aujourd'hui la réputation de ceux de Bordeaux et de Champagne, ils ne laissent pas que d'être fort estimés, ceux surtout de Saint-Denis-en-Val, de La Chapelle, de Fourneau, de Saint-Ay, en rouge ; de Saint-Mesmin, de Marigny, de Rebréchien, en blanc. On estime qu'en année commune, il s'exporte, d'Orléans, jusqu'à cent mille tonneaux de vin ; mais, dans cette quantité, il faut aussi comprendre les vins qui se tirent de Languedoc et de la Guyenne et sont envoyés à Orléans comme lieu d'étape, pour être de là distribués dans d'autres provinces de l'intérieur du royaume (1). »

Malgré ces éloges donnés, en général, aux vins orléanais, je suis obligé de reconnaître que la qualité diminuait à mesure que la quantité augmentait. Le vin produisant de grands revenus, les vignobles se multiplièrent ; on planta des cépages nouveaux, et surtout on fuma beau-

(1) P. 327, édit. 1768, V° Orléans. — Bruzen de la Martinière s'exprime de même dans son *Dictionnaire*, t. IV, 1re partie, p. 206.

coup les vignes. Ce fut un malheur pour la bonté de nos crus.

Au xve siècle, on n'employait aucun engrais dans les vignes, et, jusqu'en 1714, on était si persuadé, en Champagne, que le fumier enlevait au vin sa qualité, qu'il était expressément défendu de fumer les vignes. « Il faudroit, dit un auteur orléanais, que pareille défense fût faite pour nos vignes ; de la sorte nous n'y recueillerions que d'excellents vins, comme autrefois ; peut-être même nos vins seroient-ils encore meilleurs que ceux de Bourgogne et de Champagne, qu'on vante tant (1). » Cet essai a été fait de nos jours par un vigneron que je connais, et qui n'a jamais mis de fumier. Le vin récolté, en petite quantité, il est vrai, avait un bouquet et un parfum supérieurs aux meilleurs crus actuels. Un connaisseur, qui l'a goûté, ne voulait pas croire que ce fût du vin naturel.

Aussi, voulant conserver au vignoble orléanais ses qualités ordinaires, deux abbés, vignerons à leurs loisirs, résolurent-ils de raconter le résultat de leur pratique.

Le premier, Jacques Boullay, chanoine, publia un ouvrage qui, en 1723, était à sa troisième édition : *Manière de bien cultiver la vigne, de faire la vendange et le vin dans le vignoble d'Orléans.*

Le second, Colas, prévôt de Tillay et chanoine de Saint-Aignan, donna d'excellents conseils dans le *Manuel du Cultivateur dans le vignoble d'Orléans,* édité en 1770.

Ces ouvrages parurent bien pensés à l'époque où ils furent publiés ; mais, comme leurs auteurs préféraient la qualité à la quantité, les vignerons les lurent sans changer leur méthode et le vin orléanais se multiplia de

(1) J. Boullay, p. 61.

plus en plus ; toutefois, le chanoine Boullay faillit exciter une révolution. Dans son ouvrage, il « donnait les moyens de prévenir et de découvrir les friponeries des mauvais vignerons. » Les propriétaires, mieux éclairés, voulurent appliquer les conseils qui leur étaient donnés et dont ils connaissaient la vérité. Mais les ouvriers triomphèrent, après quelques jours de crainte. Nous en avons la preuve dans un curieux opuscule de douze pages, intitulé : « Dialogue entre Me Girard et Me Ponce, vignerons. » Ce pamphlet, fort rare, est écrit dans un style campagnard, dont bien des expressions se retrouvaient encore, il y a une trentaine d'années.

Qu'as-tu, dis moüé, Maistre Girard
Toüé qui fus toujours gras à lard,
Ma foüé, tu n'es pus qu'un squélette...
Oh ! vouy, char Ponce, tout est pardu,
N'en nous coupe morgué la gorge
Comme à coëchon engraissé d'orge.
Tous nos tours cousus de fi blans
Que je faisins depi longtemps,
Que j'avins apris de nos pèzes,
Qui faisint si bien nos afaizes
Et contentint nos appêtits,
Par queuqu'un de nos einnemis
Qui n'avait pas gran chouze à faize,
Viennent d'être mis en lumièze :
J'en soumes tout abaloubez,
Ne sachans où bailler du nez,
Pour nous tizer les breiges nettes
De la plus rude des tempêtes (1).

L'auteur continue en montrant toutes les ruses dont se servaient les vignerons pour augmenter leurs revenus aux dépens du propriétaire.

(1) Cette pièce, sans date et sans nom d'imprimeur, se trouve dans le *Recueil* E 4544, pièce 3.

Le curé a beau faire, ajoute-t-il, on ne peut se passer de nous ; nous volerons comme par le passé :

Noute honneur sera réparé
En fezant le même méquié,
Les mêmes tours, mêmes finesses,
Pour attraper gens sans adresses...
Car malgré le livre et ses dents...
Je volerons toute la vie...

Je n'ai cité ces vers que pour indiquer les mauvaises dispositions des ouvriers des vignes et excuser la nécessité où se trouvaient les propriétaires d'obtenir du vin en grande quantité, les frais augmentant chaque année.

Cependant il y eut, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, trois années absolument désastreuses.

En 1775, la fleur de la vigne coula presque partout. La rougeole dépouilla les vignes de leurs feuillages et la plupart des ceps fut totalement perdue. En outre, le 26 juillet, un orage dévasta Saint-Marceau et Saint-Jean-le-Blanc, et on ne fit point de vin.

L'année suivante, à la fin de juillet, la chaleur intense brûla les feuilles et rôtit les raisins.

Enfin, le 20 avril 1777, les vignes furent complètement gelées aux environs d'Orléans.

Ces malheurs n'empêchaient pas la régie de percevoir ses droits, ainsi que le témoigne Denis Macarty, « contrôleur des Aydes, Domaines et Gabelles d'Orléans (1). »

Et même, malgré la franchise dont jouissaient les habitants de notre ville, depuis le siège mémorable de 1429, époque à laquelle il fut décidé qu'ils ne paieraient « ni taille, ni d'autres impositions que les droits de débit, » jamais ils ne furent plus décimés que pendant le XVIIIe siècle. Chaque année voyait naître une

(1) *Aydes et Domaines d'Orléans*, Orléans. 1731, in-8.

nouvelle forme de taille, contre laquelle s'élevaient des protestations. C'est ce qui eut lieu en 1766 et en 1774. Il se fit alors une assemblée générale à l'Hôtel de Ville et la franchise fut maintenue.

Durant les trois mauvaises années signalées plus haut, l'intendant de Cypierre « fit imposer la taille sur les bourgeois, quoique domiciliés et ayant le privilège des franchises pour les vignes qu'ils possédaient, et sur les vignerons cultivateurs, ce qui diminuait leurs émoluments. » On réclama contre une pareille injustice ; mais on paya en 1776 et en 1777. L'année suivante, les plaintes ayant été renouvelées avec d'autant plus d'instances que la récolte de vin avait été presque nulle, l'intendant accorda une suspension de taille, mais non la suppression totale.

D'ailleurs, la tristesse céda devant une bonne vendange en 1777 et en 1780. Cette dernière année, le vin ne se vendit pas, faute de demande. Les marchands, ne trouvant plus dans notre vignoble les provisions accoutumées, eurent recours aux vins des pays environnants et semblèrent avoir abandonné notre place de l'Etape, déserte depuis plusieurs années.

Enfin, la joie revint chez nos vignerons, en 1780, grâce à une récolte exceptionnelle ; mais le bonheur fut de courte durée. « Ceux, dit un manuscrit de l'époque, qui espéraient 20 pièces, en eurent plus de 40. Bien des personnes enfoncèrent leurs cuves pour y mettre leur récolte, faute de pouvoir se procurer des poinçons, dont les prix étaient inabordables. Les frais de vendange devinrent énormes, à cause du manque d'ouvriers. Il resta quantité de raisins dans les vignes, faute de fûts et faute d'argent pour les vendanger. Aussi la prodigieuse quantité de vins qui se récoltaient dans tout notre vignoble orléa-

nais, au lieu de causer la joie ordinaire que donne l'abondance, ne produisit qu'une immense désolation (1). »

Le même fait se reproduisit en 1804 (2). On recueillit dans un arpent 80 pièces de vin et les poinçons valaient de 15 à 18 francs. Les malheureux seuls furent dans la joie, car chacun d'eux put faire emplir de vin tous les vases qu'il trouva et l'abondante récolte servit à tout le monde.

Je terminerai par une ode en l'honneur du vin de Saint-Jean-de-Braye, écrite en 1822, par C. Blanvillain, dont le texte et la traduction se trouvent dans les *Mémoires* de notre Société. (*Annales*, 1822, t. IV, p. 194).

« Loin de mes champs, Bacchus, père d'une joie illicite, et toi, vieux Silène, divinités profanes, qui ne comprenez pas la pureté de notre doctrine.

« Viens plutôt, divin fabricateur de l'arche, enseigne-moi les qualités merveilleuses de cette plante qu'arrose la droite de la Loire, pour l'honneur véritable de ma patrie.

« C'est ce fleuve qui donne à nos vignes toute leur gloire. Grâce à lui, la pourpre embaumée de notre nou-

(1) Ms. H. 82, p. 246, 275, 350, 468, 489.

(2) Ms. 444, p. 192. — Dans sa conférence sur le Vignoble de l'Orléanais, faite en 1865, le Dr Guyot, chargé par le Ministre de l'Agriculture de visiter les vignes du département du Loiret, disait : « Je ne vous apprendrai pas que l'Orléanais est connu de temps immémorial pour la production d'un vin très propre à l'alimentation et ayant une réputation qui le classe, non pas dans les premiers crus, mais cependant dans les bons vins ordinaires de table. Ces vins, s'ils ne sont pas capiteux, sont suaves, veloutés et se laissent boire avec agrément. Véritablement, ce sont des vins très agréables, quelques-uns même sont fins et distingués, p. 6. »

veau nectar jaillit de nos pressoirs, dont le bruit joyeux fait retentir les collines...

« Ma chère patrie, salut! Salut, ville célèbre, qui, dans la science des lois, as mérité les palmes de l'honneur, toi dont le sol fertile remplit nos coupes d'une liqueur si agréable, salut ! »

Notre vin orléanais a donc joui, durant de longs siècles, d'une juste réputation. Les malheurs des temps, la ruine du commerce de notre ville, les maladies de la vigne, telles furent les causes qui ont porté un grand préjudice à sa gloire. Quelques crus ont conservé une certaine renommée ; mais les temps sont changés et les goûts se portent de préférence vers d'autres vins, qui n'ont pas la suavité et le parfum de notre vin. A nos vignerons de défendre leurs pressoirs et d'en extraire ces jus dignes de figurer encore sur les tables étrangères.

DOCUMENTS

PLANTS CULTIVÉS DANS LE VIGNOBLE D'ORLÉANS, EN 1780

I. — RAISINS ROUGES.

1) L'*Auvernat*, appelé à Paris, le *morillon*; c'est exactement le pineau de Bourgogne qui donne le meilleur vin de cette riche province. Il est vraisemblable qu'on l'a tiré originairement d'Auvergne, où on le cultive encore, mais en petite quantité.

2) Le *Fromenté* ou *Fromenteau noir*, autrement appelé Meunier, parce que ses feuilles sont couvertes d'un duvet blanc qui s'attache aux vêtements de ceux qui le touchent. On le nomme encore très improprement et je ne sais pourquoi à Orléans Auvernat gris ou simplement gris.

Ces deux espèces de raisins sont celles qui remplissent nos vignes dans presque leur totalité, la dernière surtout.

3) Le *Gouais* ou *Gois*, dont les grappes sont abondantes, les grains gros, la feuille large et très épaisse; mais on le néglige, et on lui substitue le fromenté noir ou meunier.

4) Le *Gascon*, dont la culture s'étend surtout dans les paroisses situées au midi d'Orléans, sur la rive gauche du Loiret et au-dessous de son embouchure dans la Loire. Ce raisin très fécond nous a été probablement fourni par les provinces méridionales de la France. Mais, réussissant mal à cause du climat plus froid que son climat naturel, il ne donne que du vin d'une qualité au-dessous du médiocre. On le cultive, parce qu'il donne beaucoup de vin, et le peuple l'achète, parce qu'il est vendu à très bon marché.

5) On cultivait autrefois l'*Auvernat gris* qui est probablement le fromenteau de Champagne. Il est vraisemblable qu'on

en faisait l'ancien vin Clairet, qu'on donnait ici en présent avec du vin rouge et du vin blanc, dans les xve et xvie siècles. Ce raisin est d'une teinte rouge très faible et donne d'excellent vin couleur d'œil de perdrix; mais il est aujourd'hui extrêmement rare à Orléans. On le cultivait principalement dans les paroisses de Lorris-Rebréchien, et autres enclavées dans la forêt d'Orléans, et c'est encore dans ce canton qu'on en trouve davantage épars au milieu des autres plants.

6) Le *Saumoireau* de trois espèces, dont le fruit est plus gros que l'Auvernat et le grain plus long. La première espèce était le *Saumoireau tendre.*

7) Le *Saumoireau fourchu*, ainsi appelé, parce que chaque bourgeon naissant se partage en deux ordinairement au troisième nœud et fait deux branches. Ces deux espèces qui donnaient de bon vin, mais en peu d'abondance, diminuent dans l'Orléanais. On en trouve encore un peu à Olivet, Combleux, Chécy, Bou et Mardié.

8) Enfin le *Saumoireau dur* qui donnait assez abondamment de mauvais vin et qui est remplacé par le gascon.

9) On connait encore une sorte d'*Auvernat* d'un grain fort menu, dont la feuille est moins découpée que le bon Auvernat. On soupçonne que c'est l'Auvernat aigret, dont parle Valmont de Bomare (*Dict. d'histoire naturelle*) qu'on appelle dans le vignoble *Auvernat maufranc* ou *stérile* qui donne de bon vin, mais qu'on a soin d'arracher, parce qu'il en donne très peu, qui n'est pas meilleur que l'Auvernat ordinaire.

10) L'*Auvernat teint* qui donne de très bon vin d'une couleur très foncée, dont les feuilles deviennent très rouges vers le temps des vendanges, mais rare dans nos vignes.

11) Le *Gros-Noir* cultivé en grand dans le Blésois, dont on ne trouve à Orléans que des ceps épars; le vin est sans liqueur, il n'est destiné qu'à donner de la couleur au vin qui en manque. Une mesure donnée colore depuis 6 à 7 jusqu'à 18 ou 20 mesures de vin blanc, suivant la chaleur de l'année et la maturité du raisin.

Il y a peut-être encore quelques plants de raisins rouges peu connus, mêlés dans les vignes les moins soignées, qui,

avec du meunier, du blanc et d'autres plants rouges moins précieux, forment ce qu'on appelle *vin de lignage*, mais par une raison qui est parfaitement inconnue et qu'on a toujours vainement demandée.

II. — RAISINS BLANCS.

Les raisins blancs connus sont en moindre quantité.

1) Le premier et le meilleur est le raisin, sorte de muscat, appelé *Gennetin* que l'on cultivait principalement dans les paroisses d'Olivet, Saint-Nicolas et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, dont le vin se buvait de primeur encore bourru avec sa liqueur qu'on ne lui laissait pas le temps de perdre. Il n'est pas moins bon à manger qu'à faire du vin.

2) Le second était le *Meslier*, raisin délicat, agréable même à manger, qui donnait du vin de la nature à peu près de celui de *grave*, et qui était un peu moins blanc et moins sec.

Le vin de ces deux espèces de raisins était encore fort recherché, il y a 40 ou 50 ans; mais les Hollandais trouvèrent les vins blancs des coteaux d'Anjou plus à leur portée; puis, pour quelques autres raisons tirées de l'injustice et de la cupidité de quelques commissionnaires qui les ont trompés, ayant cessé de rechercher les nôtres, le prix n'a plus dédommagé de la faiblesse des récoltes toujours peu abondantes de ces raisins et la culture en a diminué chaque année.

On cultivait le Meslier plus particulièrement à Saint-Jean-de-Braye, Boigny, Marigny et quelques paroisses des environs.

3) L'*Auvernat blanc*, appelé des pays bas, parce qu'on en a tiré le plant des provinces sur la Loire, au-dessous d'Orléans, a remplacé, en quelque sorte, par la qualité, les deux premières espèces; mais, quoique plus fécond, il ne l'est pas encore assez pour compenser l'abondance des récoltes des plants inférieurs, et on ne le cultive pas en assez grande quantité qu'il serait à désirer. Le vin en est très bon et partage à bien des égards la qualité des deux espèces de vin blanc.

4) L'*Auvernat blanc* du pays, de petite quantité.

5) L'*Auvernat* de Chécy, appelé *Madeleine*, raisin de qualité à peu près semblable.

Bien des vignerons confondent ces deux plants qui ne sont cependant pas les mêmes.

6) Le *Framboisé*, plan très fécond et très hâtif, mais d'une qualité encore plus mince, donnant plus d'eau-de-vie et de meilleur vin que l'auvernat ci-dessus.

Ces plants et quelques autres moins connus et peu cultivés, qui réussissent dans les terrains les plus stériles, fournissent le vin blanc de la consommation du pays et, quelquefois, dans des années très fertiles, ces vins blancs sont convertis en eau-de-vie d'une excellente qualité.

On observe ici qu'on n'a point fait mention des raisins de table connus et cultivés dans l'Orléanais, comme le *Frontignan* de toute espèce, le *Chasselas*, etc., etc. Ces raisins sont de nulle utilité dans un vignoble et ne sont pas destinés à en augmenter les richesses.

On finit, en souhaitant pour une plus parfaite instruction, que tous ces plants puissent être reconnus partout par leur caractère botanique. On verrait ainsi que les mêmes plants cultivés dans divers pays ne donnent du vin de différente nature, que par la différence du sol et de sa culture et par les diverses manières de les cultiver.

(Ms. 589, p. 117-121.)

II

ÉLOGES DU VIN ORLÉANAIS

I

Habet Aurelia ad unum lapidem Ligerulum, fontem amenissimum mire vasteque scaturientem atque vinis suavissimis ac omnifero frugum proventu preciosum.

Est undecumque haec regio ad decem plus minus miliaria pulchris comosisque vitibus circumsepta, quae longe per

omne latus omnemque conspectum porriguntur, quae spaciosam telluris faciem praebent, tam eleganter sumptuoseque cultae, ut nemuscula quaedam esse credideris ob illos prodigiosos ordines magis quam vineta. Hinc et optima vina, clara, nectarea, magno quotannis numero ad remotiores populos immenso quaesita pretio transvehuntur, qua in re felix haec regio est. Sancta etenim res est vinum profanis, thurcis canibusque solis interdictum, optimis quibusque viris in precio atque in deliciis habitum, purissimi sanguinis purgatissimique sensus parens... De Aureliensi Baccho ubi cum ceteris in certamen descendit suavitate omnia superare velut Lesbium dici solet. Cujus laudibus efferendis mille carminum chiliades non me Hercule juste responderent.

(*Panegyricus Aureliae, auctore Pyrrho Anglebermeo,* anno 1517).

II

Est et haec regio Aurelianensis undequaque circumsepta vitibus recte exputatis ac frugiferis, in quibus quotannis utriusque coloris vina suavia oriuntur, quae ad exteros transvehuntur, prius tamen ab hujus incolis immenso precepto nummo. Et in eo honore eaque gloria Bacchus ille noster Aurelius semper habitus est, ut cœtera vina ei cesserint, Aurelianumque vinum pro Lesbio dici usus non ita pridem obtinuerit. O felicem ergo civitatem! Sancta enim res est vinum a bonis omnibus viris magno in pretio ac delitiis semper habitum. Cur ita? Quia nimirum purissimi sanguinis ac purgatissimi sensus parens creditur; idcircoque Genabum quasi omne gignens bonum dici non inepte autumarim.

(*Sylvula Antiquitatum Aurelianarum*, auctore L. Triputio, 1573).

III

Caput est utque ipsa Lutetia regni
Suscipit Aurelia est instar, quæ cordis ab urbe

Purpureos latices et munera larga Lyaei,
Mille videre licet sub mole gementia vini
Plaustra, rotis iter omne, omnis quoque semita fervet,
Dolia Sequaniam numerosa vehuntur in urbem
Aeris proque mero Aureliam vis magna refertur... v. 60-66.
Quod si calcatis expressa liquamina ab uvis
Si cupis, Aurelio dic quod certaverit uni?
Qua patet Europa, Aurelium super omnia nectar
. . . . advena praefert
Aurelium, quia forte merum nodosa resolvit
Vineta, facitque animos ast civica jura sagaces, v. 419-425.

(*Rodolphi Boterei Aurelia*).

IV

Du vray champ de Bacchus, dont le rang est icy,
Combleux, Sainct Jean de Braye, Marigny et Chécy,
De Semoy les bons vins, tous il vous convient taire
Et faire honneur au vin raisin de Sainct Hilaire...
Ie donrois volontiers le prix et la victoire
Au bon vin d'Olivet, sur tous les vins de Loire.
Entre ceux d'Olivet, ie donrois le Laurier
Au bon vin que produit le clos du Chevecier.
Pour ce que libéral tous les ans il me donne
De raisins empourprés une riche couronne.
Ie donne mille fleurs au couteau de Caubray
Un verdoyant lierre à celui du Coudray...
Le bon vin d'Olivet a ces trois qualitez
Si un verre tout plein au nez vous présentez :
1. Il rend meilleure odeur que ne faict la Civette,
Que le Musc et le Nard et que la Violette.
2. Il excelle en douceur le nectar savoureux,
Tant il est nourrissant, plaisant et amoureux.
3. Le Rubi n'est si beau ny le rouge Amarante.
Il palit du corail la couleur rougissante.
Le bon vin d'Olivet, net, couvert, fort de reins,
Doit estre tenu cher entre tous les bons vins.

(*L'Hercule Guespin*, par Simon Rouzeau, d'Orléans).

V

Les jaloies. — De chascun tonneau de vin noveau que lan vant à Orliens en taverne, li rais en a les deniers dune jaloie et II deniers plus, quar se il est a tavernes a XII den. li rais a XIIII den. et aussi se il est a plus ou a mains. li rois en a tous jours II d. plus que la jaloie ne vaut. Et si li tonneaux ne tient I mui, li rois ni a rien et se il tient plus de dus muis, de chascun I d. Et duret cetes jaloies jusques a la S. Martin diver. La voille de ladite S. Martin, cil qui auront vendu les taverners doivent aporter au chastelet les deniers de tous les tonneaux que il auront vandu chascuns en droit soi de ce que il aura vendu et se aucuns en défailloit, il devroit grant amande...

Vin se lan lamoine a Orliens par eve doit dou tonneau de II muis X d. cet asavoir VI d. de grant coustume qui sunt au roy et II d. de petite coustume, ou li roys a la moitié et li evesques l'autre, et II d. de conduit qui sont à la dame des Barres et autant doit il, se il est moiné hors d'Orliens. Et ia li rois III toulaiers et li evesques III qui doivent estre preudome et de bonne renomée, qui vont esmer les tonneaux es chalans et les doivent avenabler a doubleau mui, si que il convient aucune fais mestre quatre tonneaux pour III, aucune fais VII pour VI, aucune fais plus ou mains secon ce que ilz sont grant ou petit, et doivent estre jure li VI toulaiers devant dit que il ce et toutes les autres choses apartiennet à la toulaierie feront loiamant aussy pour les marchans come pour le roy. Quant lan en maine vin dOrliens en charrete, doit VIII d. cet a savoir au roy VI d. et O. à l'evesque, O. à la dame des Barras. I d. se ele nien menoit que I tonneau, mes que il teisnt I mui, se il ia mains dun mui noient et se il iavoit II tonneaux ou III en une charrete, si ne devroit il que les VIII d. Et si aucuns avoit amene vin par eve et estoit paié son aumage, il nen devroit plus rien, se il le metoit en charete, et se il lavoit achaté dun autre qui en eust rendu aumage, des que li vins auroit mué seigneur que il ne seroit pas a celui seur qui il auroit esté primeremant ausmés, il devroit les VIII d,

de la charrete. Cil dOrliens de levesque ne doivent dou tonneau de II muis que II de par eve et de la charretée de vin par terre I d. ne ne doivent rien de vin noveau jusque la S. Martin par terre ne par eve, fors les jaloies si come desus est dict, quant il vendent en taverne et autent lan doit dou vin de ses vignes come de celuy que lan achate et nest a son user.

(*Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. II, p. 235 et 245-246).

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. CH. MICHAU

Séance du 7 avril 1905

MESSIEURS,

M. le Président, en me chargeant du rapport à vous faire sur le mémoire de notre docte bibliothécaire, mémoire traitant du vin orléanais dans la poésie et dans l'histoire, ignorait certainement qu'il s'adressait à un vigneron de Saint-Jean-de Braye, dont l'appréciation risquait dès lors de ne pas être complètement impartiale, d'autant plus que le travail soumis à son examen se terminait précisément par un éloge du vin de Saint-Jean-de-Braye. Dans cette circonstance peut-il faire autrement que de se ranger à l'avis de son érudit collègue.

Oui, malgré quelques détracteurs du XVIIe siècle, le vin orléanais est bon, très bon ; son bouquet, sa légèreté qui n'exclut pas la force, car il n'est pas prudent d'en abuser, en font une boisson très agréable. C'est un vin franc, généreux, portant à la gaîté et excitant notre verve guépine, si même il ne l'engendre pas.

Au point de vue viticole, Orléans est et fut un centre important très renommé, un certain nombre de nos rues

en témoignent par les noms qu'elles portent ou qu'elles ont porté, notamment la rue de la Barillerie, la rue du Pressoir-Blanc, la rue de la Treille, celle du Gros-Raisin, la place de l'Etape-aux-Vins, puis la rue des Bouteilles, la rue des Gobelets et la rue des Gourdes, aujourd'hui disparue.

Dans son étude très documentée (et cette abondance de documents fait même le désespoir de votre Rapporteur, puisqu'elle le met dans l'impossibilité d'y ajouter quoi que ce soit), l'auteur fait d'abord l'historique de la question et passe ensuite en revue les nombreux poètes de tous les temps, grecs, latins, français, qui ont loué le fruit de la vigne produisant cette liqueur divine, enchanteresse, consolation de la pauvre humanité à laquelle elle vient procurer l'oubli de ses misères, ainsi que le conseillaient, au siècle dernier, les joyeux membres de l'Académie du Caveau.

Amis, dans le bon vin,
Noyons le noir chagrin.

Plus près de nous, un poète, qui fut bien connu des Orléanais, M. Agnès, appartenait à la même école. Sa muse légère, facile et toujours bienveillante, se plaisait également à chanter le doux jus de la treille. Peut-être un jour évoquerai-je devant vous cette aimable et sympathique figure.

Dernièrement, les Muses ont failli perdre ce sujet qui leur était si cher à traiter : la vigne était malade, la vigne allait disparaître par suite de l'introduction, en France, d'un insecte d'Amérique, le Phylloxéra, insecte à peine visible et pourtant si redoutable, qui venait dévorer les racines délicates de nos plants français. Heureusement que le désastre subi est aujourd'hui à peu près réparé et que nos vignobles sont presque entièrement reconstitués

par le greffage des bons crus de notre pays sur des plants américains, dont les racines, plus vigoureuses, endurent impunément les morsures de leur ennemi.

Le péril est donc conjuré, le remède était à côté du mal, le bon vin réjouira encore le cœur de l'homme, et les poètes continueront à avoir de beaux jours pour célébrer la plante au bois tortu, qui leur a inspiré tant de vers charmants.

Puissions-nous bientôt revoir les joyeuses et fructueuses vendanges d'autrefois, où l'on cueillait si gaiement le raisin en chantant le refrain patriotique de la belle chanson « la Vigne », de Pierre Dupont.

> Bon Français, quand je bois mon verre
> Plein de ce vin, couleur de feu,
> Je songe en remerciant Dieu
> Qu'ils n'en ont pas dans l'Angleterre !

En attendant, et pour conclure, la Section des Lettres a l'honneur, Messieurs, de proposer l'insertion, dans notre *Bulletin,* du mémoire si complet et si intéressant de M. Ch. Cuissard.

NOTICE

SUR

MONSIEUR MASURE

PAR M. PAPELIER

Séance du 19 Mai 1905

M. Masure a appartenu à notre Société pendant près de quarante ans comme membre titulaire ; au cours de cette période, il a publié dans notre Bulletin un grand nombre de mémoires fort remarquables concernant les applications de la physique et de la chimie à l'agriculture et à l'œnologie. La plupart de ces travaux, couronnés par l'Académie des Sciences, ont fait le plus grand honneur à notre Société : aussi considérons-nous comme un devoir de rendre ici un public hommage à ce savant en retraçant en quelques mots sa carrière toute remplie de labeur et de dévouement à la science.

Félix Masure naquit à Louville-la-Chenard (Eure-et-Loir) le 24 novembre 1825 ; il commença ses études à l'école primaire de son village natal. A l'âge de 13 ans, il entra au lycée d'Orléans où il se fit bientôt remarquer par son ardeur au travail et ses aptitudes pour les sciences. Aussi, dès qu'il eut obtenu le grade de bachelier, ses professeurs l'engagèrent-ils vivement à continuer ses études scientifiques. Il alla suivre les cours de mathé-

matiques spéciales au lycée Saint-Louis à Paris, et en 1847, il fut admis à l'Ecole normale supérieure (section des sciences). Il y resta quatre ans, ayant été autorisé pour raison de santé à recommencer sa deuxième année d'études.

A cette époque, les élèves sortant de l'Ecole normale n'avaient pas le droit de se présenter au concours d'agrégation ; ils devaient auparavant, et pendant quelques années, faire un stage comme professeurs dans les collèges ou les lycées de la province. Ce stage fut accompli par M. Masure, d'abord au collège de Sedan, puis au lycée de Rouen, en qualité de professeur de physique et chimie. Il existait alors une seule agrégation d'ordre scientifique, qu'on appelait irrévérencieusement l'agrégation *omnibus*, et dont le programme était très étendu en mathématiques, physique, chimie et histoire naturelle. Le jeune professeur, qui se sentait attiré vers les sciences physiques et particulièrement vers la chimie organique, dut consacrer une bonne partie de son temps à travailler les mathématiques, qui, tout en l'intéressant, contentaient mal son esprit pratique et curieux du monde extérieur. Mais le travail était loin de l'effrayer, et sans négliger ses devoirs professionnels, sans cesser de préparer ses cours avec une haute conscience, il conquit brillamment le titre d'agrégé en 1855.

Il fut aussitôt nommé professeur titulaire de physique et chimie au lycée de la Rochelle, et put alors se donner tout entier aux sciences physiques qui lui étaient si chères. Ses fonctions de professeur au lycée ne suffisant pas à son activité, il fit pendant quatre ans à la Rochelle un cours public de chimie organique, appliqué à l'industrie et à l'économie domestique, qui fut hautement apprécié de tous ceux qui le suivirent et qui lui valut une lettre de félicitations du Ministre de l'Instruction publique, et les palmes d'officier d'académie en 1859.

C'est dans cette même ville qu'il commence ses recherches personnelles sur les applications des sciences physiques à l'agriculture. Il imagine un ingénieux appareil de lévigation pour l'analyse physique des terres arables, des marnes, des phosphates et des autres engrais minéraux. Il faudrait ici une plume plus compétente que la mienne pour apprécier dignement les premiers travaux de M. Masure ; qu'il me suffise de dire, pour en montrer l'importance, que les résultats qu'il obtint sont demeurés classiques dans l'enseignement du professeur Déhérain, membre de l'Institut, à l'Ecole d'agriculture de Grignon.

En 1860, il fut nommé professeur au lycée d'Orléans ; il y a laissé le souvenir d'un maître incomparable à la fois par l'élévation de la pensée et par la vive clarté de son enseignement. Il avait la parole élégante et facile ; dans son cours, il multipliait les expériences, il en imaginait sans cesse de nouvelles, qu'on chercherait en vain dans les traités classiques, estimant avec raison que, pour donner à de jeunes esprits le goût des sciences de la nature, il est indispensable de développer en eux les facultés de vision et d'observation.

Elu membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, en 1862, M. Masure se distingua bientôt par son assiduité aux séances ; il y prit souvent la parole, soit pour lire ses travaux personnels, soit pour discuter et commenter ceux de ses collègues.

Pendant douze ans, de 1860 à 1872, l'activité scientifique de M. Masure fut considérable. Outre son enseignement au Lycée, il fonda à Orléans un cours public de sciences physiques qui eut le même succès qu'à la Rochelle, il publia des ouvrages élémentaires de chimie appliquée et d'agriculture, qui sont encore entre les mains des élèves de nombreuses écoles normales primaires, et il poursuivit avec succès le cours de ses recherches scientifiques.

On trouvera, à la fin de cette notice, la liste complète de ses ouvrages, qui lui valurent bien des récompenses : une médaille d'or au concours régional de la Rochelle 1859), des rappels de médaille d'or aux concours régionaux de Caen et de Bordeaux (1860), de Rouen et d'Orléans (1861), une médaille de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture de France (1862). Enfin, le *Comité central agricole de la Sologne* lui décerna, en 1869, une médaille d'or de 1,000 fr. pour ses remarquables études sur les terrains agricoles de la Sologne.

En 1865, il avait été nommé officier de l'Instruction publique, et au concours régional d'Orléans, le 9 mai 1868, il reçut la croix de la Légion d'honneur des mains de l'Empereur, pour ses recherches scientifiques et ses publications relatives à l'agriculture.

Mais sa santé ne put résister à un tel surmenage. En 1872, il se vit obligé d'abandonner son enseignement au lycée, et dut, à son vif regret, demander un poste dans l'administration. En raison de ses brillants succès, il fut nommé inspecteur d'académie à Bar-le-Duc, puis à Tours. Mais ces nouvelles occupations le fatiguèrent beaucoup ; homme de devoir avant tout, il ne savait pas se ménager, il portait dans l'exercice de ses fonctions cette assiduité au travail, ces qualités d'esprit et de caractère qui le faisaient tant estimer de tous ceux qui l'approchaient. Le mauvais état de sa santé le contraignit à demander définitivement sa mise à la retraite ; elle lui fut accordée avec le titre d'inspecteur d'académie honoraire, en 1876.

M. Masure vint alors se fixer à Orléans, où il retrouva les nombreux amis qu'il y avait laissés ; ses confrères de la Société d'Agriculture saluèrent son retour avec joie, et lui-même fut heureux de reprendre à nos séances la

place qu'il occupait quatre ans auparavant avec tant de distinction.

Après quelques années de repos physique et intellectuel, il se sentit assez vigoureux pour se remettre au travail. De 1880 à 1889, il publie un ensemble de mémoires sur l'évaporation de l'eau et la transpiration des plantes ; de 1892 à 1902, il entreprend une série de recherches sur les vins naturels, il étudie leurs qualités hygiéniques et leurs falsifications; puis, il s'occupe de la vinification en cuves ouvertes et en cuves fermées, ne se bornant pas à des expériences de laboratoires, mais allant observer le phénomène dans de grandes cuves de vendanges.

Tous ces travaux sur les vins ont été lus dans les séances de la Société et imprimés dans son Bulletin, avant d'être réunis en volumes ; ils ont valu, à leur auteur, un prix Montyon, qui lui a été décerné par l'Académie des Sciences, en 1898.

Privilège assez rare dans l'Université, M. Masure a joui de sa retraite pendant près de trente ans. Il n'eut pas trop à souffrir des infirmités de la vieillesse, mais vint un moment où les sorties du soir lui furent interdites. Il éprouva un véritable chagrin à ne plus pouvoir se rendre aux séances de la Société, et se vit obligé de donner sa démission de membre titulaire. Sur sa demande et en reconnaissance de sa belle carrière scientifique, la Société, à l'unanimité des suffrages, lui conféra le titre de membre honoraire (1899).

Après une courte et douloureuse maladie, il s'éteignit doucement, le 31 janvier 1905, entouré de tous les siens.

Quelque temps avant sa mort, il avait exprimé le désir qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, mais les paroles unanimes de regrets des nombreuses per-

sonnes qui suivirent ses funérailles montraient qu'un éloge public n'aurait rien ajouté aux sentiments qui étreignaient tous les cœurs.

La vie de M. Masure a été bien remplie ; il a été pendant plus de soixante ans un bon serviteur du pays et de la science ; il revit en des filles à qui il lègue le soin pieux de consoler leur mère, en des fils qui portent avec fierté un nom qu'il a lui-même honoré par le travail, le dévouement au devoir, la passion du bien, le culte de la science. La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans conservera sa mémoire comme celle d'un des membres les plus éminents qu'elle ait comptés dans son sein.

OUVRAGES ET TRAVAUX DE M. MASURE

1858. *Cours public de chimie organique*, appliquée à l'industrie et à l'économie domestique, 2 vol. in-12. La Rochelle, typ. SIRET.

1859. *Appareil de lévigation de Masure*, pour l'analyse physique des terres arables. — *Société d'Agriculture de la Rochelle*. — Médaille d'or et rappels de médaille d'or aux concours régionaux de l'agriculture de *La Rochelle*, *Caen*, *Bordeaux*, *Orleans*, *Rouen*, et à l'Exposition universelle de *Nantes*. — Couronné par la *Société Centrale d'agriculture de France*.

1861. *Analyse physique des terres arables*, des marnes, des phosphates et des autres engrais minéraux. — *Société d'Agriculture de Caen*.

1863. *Le problème agricole*. — *Société d'Agriculture de Poitiers*.

1865. *Mémoire sur l'accumulation*, au sein des terres arables, des produits fixes de la décomposition des matières organiques dans le sol. — *Société d'Agriculture de Poitiers*.

1865. *Mémoire sur les avantages comparés de la marne et de la chaux* employées en agriculture. — Couronné par le *Comité Central agricole de la Sologne*. — Orléans, imprimerie E. PUGET.

1867. *Mémoire sur la statistique agricole de la France*. Produits de son agriculture et caractères principaux du climat de ses régions agricoles. — *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*.

1868. *Leçons élémentaires d'agriculture* à l'usage des Ecoles normales primaires et des Ecoles spéciales d'agriculture. 2 vol. in-12. — Paris, *Librairie agricole de la maison rustique*.

1869. *Eléments de chimie* appliquée à l'agriculture, à l'industrie et à l'économie domestique. 1 vol. in-12. — Paris, librairie Ch. BLÉRIOT.

1870. *Notions d'agriculture théorique et pratique* à l'usage des

écoles rurales et des agriculteurs praticiens, 1 vol. in-12. — Paris, Ch. BLÉRIOT, éditeur.

1870. *Etudes sur les terrains agricoles de la Sologne*. Ouvrage couronné par le *Comité Central agricole de la Sologne*, 1 fort volume in-8, avec cartes et gravures. — Orléans, imprimerie E. PUGET.

1880. *Premières recherches sur l'évaporation de l'eau et sur la transpiration des plantes. — Société d'Agriculture d'Orléans et du Loiret.*

1880. *L'horticulture dans le département du Loiret, pendant l'hiver 1879-1880*. Mémoire présenté à la *Société des Agriculteurs de France*, au nom de la *Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret*, par M. MASURE. Travail couronné par la *Société des Agriculteurs de France*. — Paris, imprimerie de la Société de Typographie, et Orléans, imprimerie E. PUGET.

1880. *Premier mémoire sur l'évaporation* de l'eau libre, de l'eau contenue dans les terres arables et sur la transpiration des plantes, t. VI des *Annales agronomiques*. — Paris, G. MASSON, éditeur.

1882. *Deuxième mémoire sur l'évaporation* de l'eau des terres arables. — Influence particulière des éléments physiques des terres arables sur l'évaporation de l'eau, t. VIII.

1883. *Mémoire sur l'échauffement et le refroidissement* des terres arables et de leurs éléments, sous l'influence de la radiation solaire et du rayonnement nocturne. — Paris, tome IX.

1883. *Nouvelles recherches sur l'évaporation de l'eau libre dans l'atmosphère*. Vérifications expérimentales de la loi de Dalton. Formule théorique de l'évaporation pouvant servir de base aux études sur la transpiration des plantes, tome XI.

1889. *Etudes sur la transpiration des plantes* de grande culture, tabac, avoine, orge, blé français et anglais, gazons des prés.

1892. *De la dégustation*. Premier chapitre des études sur les éléments naturels et artificiels des vins. — Orléans, imp. Paul GIRARDOT.

1893. *Observations quotidiennes sur les accroissements en longueur d'une marcotte de chasselas*. — Orléans, imp. Paul GIRARDOT.

1896. *Recherches sur les bons vins naturels;* leurs qualités hygiéniques et leurs falsifications. — Orléans, *Librairie du Loiret.*

1899. *Classification naturelle et méthodique des vins naturels.* — Orléans, *Librairie du Loiret.*

1901. *Recherches sur la vinification* en cuves ouvertes et en cuves fermées. — Orléans, imp. G. MICHAU et Cie.

1902. *Nouvelles recherches sur la vinification* en cuves ouvertes et en cuves fermées. Expériences de laboratoire et de grandes cuves de vendanges. — Orléans, imp. G. MICHAU et Cie.

SOUVENIRS

DE

LA GUERRE DU MEXIQUE

1862-1867

LE COMBAT DE CAMÉRONE 1er MAI 1863

LA PRISE DE PUEBLA 17 MAI 1863

PAR M. ABEL HUARD

Séances des 6 et 20 Octobre 1905

Quand l'homme a dépassé la moitié de la vie, quand il commence à descendre cet autre versant de la montagne, dont il a gravi les premières pentes, le sourire sur les lèvres et la joie au cœur, il aime à remonter le cours des ans et à vivre du passé.

C'est ainsi que dans le silence nocturne, lorsque le sommeil fuit les paupières, j'éprouve un charme mélancolique à laisser ma pensée s'égarer à travers l'espace ; et alors, comme dans un brillant mirage, je revois le Sahara algérien avec son ciel bleu et son soleil de feu, avec ses ksours aux blancs minarets, ses sources limpides où viennent puiser les brunes filles de l'oasis ; j'entends le sifflement du simoun et le chant des chameliers. Puis le paysage change ; c'est maintenant la terre du Mexique qui s'offre à mes regards, cette contrée mystérieuse des Toltèques et des Atzèques, qui vit naître

et mourir Montézuma et Guatimozin ; je revois les routes poudreuses qui conduisent de la Vera-Cruz au Rio Grande del Norte, du golfe du Mexique au Texas, et que j'ai parcourues en compagnie des zouaves à la rouge coiffure, et des chasseurs d'Afrique au dolman bleu. Je me rappelle, non sans émotion, nos campements pittoresques sur le tapis vert de la prairie, dans la clairière des bois sombres, dans les gorges des Sierras, ou sous les arcades d'un vieux cloître en ruines.

J'appartenais alors, en qualité de volontaire, à la légion étrangère. Singulier régiment, où la diversité des langues évoquait le souvenir de la tour de Babel, où toutes les classes de la société, toutes les races étaient représentées. Il y avait là des Belges, des Français, des Italiens, des Américains, des Anglais, des Espagnols, des nègres, et même des habitants du Céleste-Empire. Et parmi ces descendants de Sem, Cham et Japhet, il y avait des comtes, des princes, des bacheliers, des docteurs en droit ; mais on y voyait aussi des prêtres défroqués, des forçats en rupture de ban, des Corses qui avaient « fait une peau », comme on dit chez eux, et avaient préféré la vie du régiment à la solitude des mâquis. Mais tous avaient une qualité commune : le mépris de la mort et l'intrépidité au feu.

L'auteur de ces lignes n'ayant débarqué à la Vera-Cruz que postérieurement à l'époque où se sont passés les glorieux épisodes qui font l'objet de ce récit, ne peut dire de lui, comme le poète latin : *et quorum pars magna fui* ; il est obligé de se contenter du rôle plus modeste de conteur ; et dans la crainte que les Muses ne répondent pas favorablement à l'invocation qu'il leur a adressée, à l'exemple d'Homère au début de l'*Iliade*, il prie le lecteur d'être indulgent.

Il y a dans les terres chaudes du Mexique, à quelques

lieues seulement de la Vera-Cruz, un tertre funéraire où reposent, depuis le 1er mai 1863, couchés là par le vent des batailles, les deux tiers d'une compagnie de la légion comprenant soixante-deux hommes et trois officiers. Aussi, jusqu'à l'évacuation du Mexique par le dernier soldat, pas un drapeau qui ne s'inclinât au passage, pas un détachement qui ne présentât les armes, et ne saluât d'un dernier adieu les camarades tombés. Capitaine Danjou, lieutenants Vilain et Maudet, et vous sous-officiers et soldats qui dormez votre dernier sommeil sur la terre étrangère, vos noms vivront éternellement dans nos mémoires, entourés d'une brillante auréole. La gloire est le soleil des morts.

Puebla, dont le général Lorencez s'était vu forcé de lever le siège le 5 mai 1862, avait été investi de nouveau le 16 mars 1863 par le général Forey.

Vers la fin d'avril, un convoi portant trois millions de francs, et un autre chargé de munitions lui étaient envoyés de la Vera-Cruz. Prévenu du fait, le général Milan, qui commandait les guérillas des terres chaudes, résolut de les enlever, et s'embusqua près de la route avec 800 cavaliers et 1,200 fantassins.

Le 30 du même mois (1), une compagnie du régiment étranger, capitaine Danjou, forte de soixante hommes et de trois officiers, partait en reconnaissance. L'embuscade avait été justement dressée dans le voisinage. Le capitaine Danjou ignorait la présence d'une troupe aussi considérable.

Le départ avait eu lieu entre une heure et deux heures du matin. Nos soldats cheminaient gaiement, l'entrain coutumier avait vite remplacé la mauvaise humeur bien

(1) *Guerre du Mexique*,, par M. Niox, capitaine d'état-major, librairie militaire Dumaine, Paris, 1874.

naturelle au troupier réveillé en plein sommeil et contraint de mettre sac au dos. Les uns causaient, les autres ne disaient rien et pensaient au pays natal. Certains, les yeux fixés au firmament admiraient les constellations du Nouveau-Monde ; mais la majorité, je dois le dire, obéissant à des considérations d'un ordre moins élevé, ne pensait qu'à la halte prochaine, et à remplir le vide d'un estomac dont cette promenade nocturne avait singulièrement accru les exigences. Aussi, fut-ce avec la plus grande satisfaction, qu'arrivée à un endroit qu'on appelle Palo-Verde, la petite colonne reçut l'ordre de s'arrêter et de préparer le café traditionnel. Il était environ six heures et demie du matin. Le feu, je n'ai pas besoin de le dire, fut poussé avec vigueur, déjà l'eau chantait dans les marmites, et l'on allait passer de la période de préparation à celle de l'action ! Hélas, comme dit le proverbe, il y a quelquefois loin de la coupe aux lèvres ! Juste au moment où les cuisiniers des escouades eussent été en droit d'annoncer, comme dans le grand monde : « Ces messieurs sont servis », les huit cents cavaliers de l'embuscade arrivaient à fond de train. Nos malheureux soldats eurent à peine le temps de rompre les faisceaux et de donner un coup de pied dans les marmites. Voilà un café dont la digestion nous sera facile, murmura tristement un vieux légionnaire. Le capitaine Danjou fit former le carré, et ce fut contre une ligne hérissée de baïonnettes que, semblable à ces vagues qui, soulevées par un raz de marée, viennent se briser contre les récifs, cette tempête de chevaux vint se heurter. Quelques secondes avant que le choc n'eût lieu, à cent pas de distance environ, on avait entendu un commandement bref : premier rang, feu ! Alors, un rideau de flammes avait illuminé le front de bandière et une trouée s'était faite dans les rangs mexicains ; puis le second rang

fit feu à son tour ; la trouée s'élargit ; et par cette brèche vivante, la compagnie se précipite, traverse la ligne ennemie de part en part, et gagne rapidement les maisons du village, afin de s'y retrancher.

Il y avait dans les bâtiments où le capitaine Danjou s'était réfugié, une cour carrée de cinquante mètres de côté, dont une face, celle qui bordait la route, était formée par un corps de logis divisé en plusieurs chambres. Le capitaine occupa la cour et la chambre située à l'un des angles. Au même moment, l'ennemi pénétrait dans une pièce située à l'extrémité opposée.

Il est neuf heures du matin ; sommé de se rendre, Danjou fait une de ces réponses à la Cambronne que la postérité ne nous a pas transmise. Puis il charge à la tête de sa troupe, et tombe mortellement frappé. Le lieutenant Vilain prend sa place. Le général Milan croit le moment favorable ; nouvelle sommation, nouveau refus. Et cependant, les estomacs étaient vides depuis la veille ; la faim et la soif torturaient nos malheureux soldats. Si seulement, s'écria un vieux briscard, ces peaux jaunes de mexicains avaient eu l'idée, en place de sommation, de nous proposer une suspension d'armes avec une invitation à déjeûner !

J'ai bien peur, ajouta-t-il avec mélancolie, qu'il ne nous faille dire un adieu définitif ici-bas aux jouissances de la table, et que nous n'allions tous ce soir souper chez Pluton comme Léonidas et ses trois cents spartiates. Une balle qui l'atteignit en plein front coupa brusquement la parole à l'orateur, et l'envoya dans un monde meilleur préparer le logement et la nourriture. L'ennemi venait de faire brèche à l'une des faces et prenait la compagnie à revers ; à midi, une lueur d'espoir ! On entend des bruits de tambours et des sonneries de clairons. Est-ce le secours qui arrive ? hélas non ! Ce sont des clairons mexicains qui

jouent l'air national. Douze cents fantassins suivent par derrière. La prudence est la mère de la sûreté. Le général Milan craignant que les huit cents hommes qu'il commandait ne fussent insuffisants pour en vaincre soixante, avait demandé du renfort. Quel plus bel éloge de la valeur de nos soldats! Au chant national mexicain, ils répondent par la *Marseillaise*. Le lieutenant Vilain est tué; le sous-lieutenant Maudet prend le commandement. Quatrième sommation, quatrième refus! C'est la consigne du jour; on lui obéira jusqu'à la mort. La situation est affreuse. Pour ajouter aux horreurs de cette scène, l'ennemi a mis le feu à un hangar! Malgré les flammes et la fumée, on se maintient aux créneaux et aux brèches. Mais le nombre des défenseurs diminue rapidement. Presque tous les survivants sont blessés, et cependant la lutte continue quand même, désormais sans espoir mais silencieuse et digne. La poésie de la mort qui plane sur le champ de bataille donne aux traits des combattants un caractère épique. Camarades, s'écrie alors le sous-lieutenant Maudet, il ne s'agit plus de vaincre mais de bien mourir. Le capitaine Danjou et le lieutenant Vilain nous ont montré la route à suivre. C'est le chemin de la gloire; allons les rejoindre; et par les portes toutes grandes ouvertes, au cri de : Vive la France, au son du dernier tambour battant la charge, tous se précipitent; ils furent accueillis par un feu de bataillon qui en coucha la moitié par terre. Le reste fut fait prisonnier. Le sous-lieutenant Maudet tomba l'un des premiers mortellement blessé, il mourut le lendemain, seul, un tambour laissé pour mort, fut recueilli par une reconnaissance de la légion, et put donner les détails que l'on vient de lire, vingt-trois hommes, trois officiers avaient été tués, vingt hommes blessés. De leur côté, les Mexicains avaient eu trois cents des leurs hors de combat. Le général Milan fut tellement

impressionné par cette héroïque défense, qu'il laissa passer les deux convois sans oser les attaquer.

Ce fut heureux pour nous ; car le général Forey qui avait investi Puebla depuis le 16 mars 1863, attendait les convois avec impatience ; on sait que c'est au manque de munitions qu'il faut attribuer notre premier échec devant cette ville.

Le combat de Camérone a donc préparé la prise de Puebla, et comme nous nous proposons de raconter les péripéties de la lutte sanglante qui a amené sa capitulation, nous suivrons la même route que les convois. Le chemin du reste est des plus pittoresques, et si la promenade parait un peu longue au lecteur, il devra s'en prendre à la plume de l'auteur, impuissante à décrire, comme elles le méritent, les merveilles du paysage. De Camérone on arrive à Paso-Ancho, petit village sans importance, puis au Rio-Chiquite, où viennent aboutir les derniers contreforts du pic d'Orizaba. Cette rivière forme la limite des terres chaudes, pays plat, sans culture, qui s'étend jusqu'à vingt lieues de la Véra-Cruz. Pendant la saison des pluies, de mai à septembre, il se transforme en marécages, dont les émanations pestilentielles, engendrent cette terrible fièvre si connue sous le nom de « *Vomito negro* ». Lorsqu'on a gravi les pentes du Chiquite, on entre dans la zone des terres tempérées dont Cordova et Orizaba sont les villes principales, et où la température moyenne varie de 20 à 23 degrés. Là, le paysage change complètement ; ce ne sont plus les contrées désolées, les villages misérables, et les cases en bois des terres chaudes ; ce sont au contraire de magnifiques haciendas, de riches plantations de café, de canne à sucre, d'oliviers, de maïs, de verdoyantes forêts où poussent à l'envi le goyavier, le bananier, l'oranger, le cacaoyer avec lequel on fabrique ce chocolat parfumé de vanille, mets essentiellement mexicain, dont

l'empereur Montézuma offrit, dit-on, une tasse à Fernand Cortez. On a pénétré dans une contrée enchantée, dans le pays des fruits d'or et des roses vermeilles. On campe, on couche sous la verdure, sous un ciel parsemé d'étoiles, qui sèment des étincelles diamantées sur l'azur du firmament. On dort, bercé par le bruit cristallin des cascades, respirant le parfum des plantes embaumées. Il y a cependant une ombre au tableau; quelques serpents à sonnettes ont élu domicile dans cet Eden qui rappelle le paradis terrestre. Cet animal, lui aussi, adore la belle nature; c'est son droit, et il serait injuste de le lui contester.

C'est au milieu de cette région luxuriante, que sont situées les villes de Cordova et d'Orizaba. Cette dernière la plus importante possède trente mille habitants; c'est la capitale des terres tempérées. Elle est située à mi-chemin entre la Véra-Cruz et Puebla, et n'est qu'à neuf étapes de cette dernière ville. De hautes montagnes la couronnent au nord, qui sont dominées à leur tour par le pic d'Orizaba dont la cime couverte de neiges éternelles s'élève à 5,400 mètres.

C'est là qu'au mois de mai 1862, après son échec devant Puebla, le général de Lorencez vint établir son quartier général qu'il devait quitter quelques mois plus tard pour rentrer en France. On doit lui savoir gré de la façon habile et prudente dont il su diriger la retraite, et aussi des efforts couronnés de succès, grâce auxquels il sut non seulement organiser la défense, mais encore relever le moral du soldat, et combattre la nostalgie, à l'aide de deux distractions dont l'efficacité ne peut être méconnue : la musique et le théâtre.

Et à ce propos, puisque nous accomplissons une sorte de marche militaire, ne pourrions-nous, comme on dit au régiment, faire séjour dans cette ville, et donner brièvement sur les représentations hebdomadaires qui y furent

organisées par la garnison, quelques détails dont le lecteur nous saurait gré (1).

Il excusera donc, nous l'espérons, cette courte digression. Au reste, la prise de Puebla devant clore ce récit, ne serait après tout que la continuation du spectacle, on aurait eu ainsi la petite pièce avant la grande, la fiction avant la réalité, le vaudeville avant la tragédie guerrière.

La salle de théâtre, simple, mais bien aérée, bien éclairée, était très convenable. Les premières loges étaient réservées aux familles mexicaines, le parterre à nos officiers et les galeries supérieures à nos soldats.

Un jour du mois d'août 1862, il y avait répétition générale de « Michel et Christine ».

Cette pièce rappelle un peu la fable de La Fontaine : Deux coqs vivaient en paix; une poule survint, voilà la guerre allumée. Michel et le soldat Stanislas étaient unis par les liens d'une étroite amitié. Christine parut; tous deux l'aimèrent; mais celle-ci n'ayant qu'un seul cœur le donna à Michel. Qu'allait-il en résulter? un duel, un dénouement fatal! non; Stanislas était un cœur d'or, d'une générosité dont on n'a pas idée. C'est ainsi que non seulement il laisse le champ libre à son rival, mais encore il lui donne de l'argent pour monter son ménage; il consacre à cette libéralité une somme de six mille francs, dont son colonel avant de mourir lui avait fait cadeau sur le champ de bataille; il venait justement de chanter le fameux couplet :

« Du haut du ciel, ta demeure dernière
« Mon colonel, tu dois être content. »

Quand on cria du fond de la salle : Aux armes, les enfants, on se bat aux avant-postes.

(1) *Guerre du Mexique* — 1862. Combat et retraite des six mille, par le prince Georges Bibesco.

La nouvelle était vraie. On juge de l'effet produit ! Le souffleur bondit hors de son trou, comme s'il eut été piqué de la tarentule. Le chef d'orchestre qui était en train de battre la mesure, brisa son archet dans un mouvement nerveux. Immédiatement et sur son ordre les musiciens attaquèrent et enlevèrent avec un merveilleux brio l'air du pas de charge à la baïonnette. Bref, ce fut un branle-bas général. Le parterre et les galeries se vidèrent en un clin d'œil, mais ce fut sur la scène que se passèrent les incidents les plus comiques. On venait de répéter avant Michel et Christine une autre pièce : « La permission de dix heures. »

Les acteurs qui se trouvaient dans les coulisses apparurent incomplètement déshabillés : Madame Jobin, la belle passementière, en pantalon de zouave, corsage et bonnet bleu, Nicole en jupon et bonnet rose, etc. Tous se précipitent dans les loges pour y reprendre leurs vêtements. Mais dans la précipitation, il y eût des erreurs de commises ; il y eût quelques habits qui craquèrent dans le dos, par suite de l'embonpoint supérieur des nouveaux occupants ; il y eût quelques pantalons mis à la façon du roi Dagobert, enfin, un soldat de la ligne poussa la distraction jusqu'à sortir portant à la place du képi réglementaire le bonnet de coton du roi d'Yvetot qui figurait parmi les accessoires. Cinq minutes après, tous les artistes étaient à leur poste de combat.

Ce n'était heureusement qu'une simple alerte. L'ennemi avait été si vigoureusement reçu qu'il était déjà reparti. Seul, Stanislas eût la jambe écorchée par une balle.

Le même jour, le soir, eût lieu la représentation de « Michel et Christine » qui avait été répétée dans l'après-midi. Stanislas joua son rôle dans la perfection ; sa blessure légère, sa claudication gracieuse lui valurent à plusieurs reprises les applaudissements de toute la salle.

En octobre 1862, on joua Fich-ton-Kan pièce chinoise, avec des jets d'eau jaillissant jusqu'aux frises, gigantesques lanternes, paravents, théières énormes, mandarins, chinoises aux petits pieds. On y voyait le palais de l'empereur, les toits d'or des pagodes, les tours de porcelaine, et au milieu de tous les décors, la fête de la pleine lune avec un feu d'artifice représentant le combat de cet astre cher aux habitants, avec le dragon bleu qui finalement est terrassé, et dans ce cadre exotique, dans ce pays des potiches et des porcelaines, entouré de la milice tigre habillée d'étoffes jaunes rayées de bandes rouges et noires, et qui porte sur ses boucliers d'horribles têtes de méduse, le principal personnage de la pièce, le mandarin Fich-ton-Kan. Et bien, le croirait-on ! Ce grand dignitaire, le mandarin à boutons blancs qui représentait l'empereur, fils du soleil, cousin de la lune et des étoiles, ce disciple de Confucius n'était pas solide sur ses jambes, hélas, c'est triste à dire, mais la vérité avant tout, Fich-ton-Kan était gris. Le représentant du souverain avait un faible pour les liqueurs fortes, et cependant, à l'en croire, il n'avait bu que du thé ; or, le thé, n'est-ce pas la boisson nationale du pays ? Certes, mais ce qu'il ne disait pas, c'est qu'il l'avait fortement arrosé avec du refino de Catalogne ; c'est qu'au lieu de prendre du thé au rhum, il avait pris du rhum au thé ; il fut question un moment d'arrêter la représentation, dans la crainte que cet acteur excellent du reste d'ordinaire, ne compromît la dignité du Céleste Empire. Mais quelle ne fut pas la surprise générale, quand on constata que jamais au contraire il n'avait mieux rempli son rôle.

Tous ses gestes, tous ses mots étaient d'un comique irrésistible ; il lui suffisait d'ouvrir la bouche, de tirer son mouchoir ou sa tabatière pour voir la salle se tordre dans des convulsions de fou rire.

On lui fit une ovation.

Cette représentation fut la dernière qui eut lieu à Orizaba. Cette troupe faisait partie de l'avant-garde commandée par le général Douai, destinée à commencer la reprise des opérations devant Puebla. La comédie était finie, le drame allait commencer.

Après Orizaba on trouve sur sa route le village d'Aculeingo, et on arrive aux défilés des Cumbres, chaîne de montagnes qui comprend les grandes et les petites Cumbres. Les premières ont six cents mètres d'altitude, un parcours de trente-huit lacets sur deux kilomètres de long, les secondes trois cents mètres, Ces défilés franchis, on débouche sur le plateau d'Anahuac, dans la zone des terres froides, avec une température moyenne de 15 à 18 degrés, où sont situées les villes de Puebla et de Mexico.

Puebla est une ville ouverte, où les rues se coupent à angle droit, où chaque îlot de maisons appelé cadre forme une forteresse carrée, appuyée d'une façon formidable par les barricades des rues et de nombreux couvents aux murs de plusieurs mètres d'épaisseur, reliés entre eux par des communications couvertes.

Vingt-deux mille hommes commandés par Ortega la défendaient. En outre de la supériorité du nombre, l'ennemi avait en lui cette confiance inspirée par un premier succès, notre premier échec devant Puebla le 5 mai 1862, et qui avait fait dire au général mexicain Berriezabal dans un ordre du jour ces paroles mémorables : « Enfants de l'Anahuac vous avez vaincu les premiers soldats « du monde ; les aigles françaises ont traversé les mers « pour venir déposer au pied du drapeau mexicain les « lauriers de Sébastopol, Magenta et Solférino. »

La colonne française ne comprenait que deux divisions d'infanterie commandés par les généraux Bazaine et Douai, une brigade de cavalerie avec du matériel de siège et des réserves d'artillerie, et aussi quelques escadrons de

cavalerie mexicaine alliée, commandés par le général Marquez.

Le suprême commandement était entre les mains du général Forey.

Pour donner au récit plus de vie et plus de couleur locale, nous laisserons la parole à un témoin oculaire, simple fusilier dans un régiment de ligne. Le lecteur voudra bien excuser son langage plus pittoresque qu'élégant.

Je ne vous étonnerai pas mes amis, s'écria-t-il pour débuter, en disant tout d'abord que le siège de Puebla était une entreprise grosse de difficultés. Or, tout le monde sait, qu'avant de procéder à une opération compliquée, on commence toujours par faire un plan. Je ne dis pas certes que les plans réussissent toujours, mais enfin c'est un principe dont on ne doit jamais s'écarter, de même qu'un malade est tenu rigoureusement de mourir conformément aux règles de l'art et aux prescriptions des médecins. Donc on fit un plan; il consistait à commencer l'attaque par le fort San-Javier, qui avec ceux de Loréto et de Guadaluple défendait la ville du côté du nord ; il avait en effet une saillie très prononcée qui facilitait beaucoup l'opération. Alors le général Forey s'adressant au colonel du Barail, lui tint à peu près ce langage, je dis à peu près, car je le tiens d'un cavalier de l'escorte, qui m'a fait de cette conversation, j'ai tout lieu de le supposer, ce qu'on appelle une traduction libre ; et je ne puis qu'en garantir le sens et non les termes. Donc il aurait dit au colonel, en lui montrant trois escadrons de chasseurs. Pendant que les fantassins piochent la terre, voilà des gaillards qui ne font rien, et qui ont l'air de s'amuser comme la bergère aux champs, quand il tombe de la pluie. Comme je n'ai pas de moutons à leur donner à garder, vous allez vous mettre à leur tête et pousser

un temps de galop jusqu'à Cholula, qui n'est qu'à cinq lieues d'ici. Cette ville est tellement renommée pour la douceur de son climat, qu'on y vient en villégiature de Puebla et de Mexico. Tâchez d'y entrer sans effusion de sang, dites par exemple, que vous venez y faire une saison pour raison de santé, seulement, il y a sur la route une barranca à franchir et deux mille cavaliers ennemis de l'autre côté à culbuter. On les culbutera, mon général, répondit tranquillement le colonel. Je dois aussi vous dire, continua le général, que Cholula n'est pas seulement une résidence charmante, c'est en même temps la ville sainte du Mexique. Son téocalli ou temple bâti sur une pyramide plus grande que celle de Chéops est consacré à Quetzalcoat, dieu de l'air et du soleil, et comme c'est un lieu de pèlerinage, je crois, réflexion faite, qu'il vaudrait peut-être mieux prétexter des devoirs religieux à remplir et vous faire passer pour pèlerins; et si l'on s'étonne de vous voir à cheval et en armes, vous répondrez que c'est pour faire plus d'honneur au Dieu mexicain ; ça vous éviterait des difficultés avec lui.

Le colonel du Barail avait l'intelligence prompte et l'exécution rapide. Deux heures après la barranca était franchie, les cavaliers ennemis sabrés et mis en déroute, et ces pèlerins étranges qui portaient des sabres au lieu de bourdons, faisaient dans la petite ville de Cholula, par les portes toutes grandes ouvertes, une entrée sensationnelle.

Deux cents mexicains furent tués, cinquante faits prisonniers. De notre côté, nous n'eûmes que trois hommes tués et dix-neuf blessés ; c'était un bon début.

Pendant ce temps-là on continuait activement les travaux devant le fort San-Javier. En quelques jours quatre parallèles furent successivement établies, la dernière à soixante-dix mètres seulement du fort.

Le 29 mars, à cinq heures du soir, sur l'ordre du général Forey, le général Bazaine donne le signal de l'assaut. Le premier bataillon de chasseurs à pied, commandant de Courcy, le deuxième bataillon du 2e zouaves, commandant Gautrelet s'élancent malgré une fusillade terrible, dans un bâtiment de réduit qu'on appelle le pénitencier ou se trouvaient sept cents mexicains et leur font danser une sarabande, dont le fandango national ne pourrait donner qu'une faible idée. Je n'y étais pas, mais j'en ai entendu parler. Ce fut parait-il dans une grande salle où l'on voyait à peine clair, entre quatre murs, que la chose se passa. Ce fut une jolie tuerie à l'arme blanche, une effroyable et sinistre sauterie, où les danseurs glissaient sur des mares de sang, où la mesure était marquée par les clameurs des combattants, et les râles des mourants.

Malheureusement, cette fantaisie chorégraphique nous coûta cher. Le général de Laumière fut blessé à mort. Nous eûmes six officiers tués, treize blessés, vingt-six sous-officiers et soldats tués, et cent quatre-vingt-neuf blessés. Malgré tout, l'élan était donné ; enhardis par ce premier succès, nos soldats avaient bon espoir. Hélas ! il fallut en rabattre ; à peine avaient-ils fait quelques pas qu'ils furent arrêtés par des constructions massives, où l'on aurait pu percer des chemins de ronde comme dans les donjons du Moyen-Age ; l'artillerie elle-même, les mines, les pétards, furent impuissants contre les murailles épaisses et des îlots de maisons fortifiées ou cadres, que pour mieux reconnaître, on numérota de 1 à 158.

Des pièces de montagne furent hissées sur les étages supérieurs du pénitencier ; et de là, on ouvrit une brèche dans le couvent de Guadalupita, cadre n° 2. Dans la nuit du 31 mars, le 18e bataillon de chasseurs à pied s'en empara, ainsi que de la maison voisine, cadre n° 9. Les cadres 8, 7, 6, 5, 3 et 25 qui se trouvaient en dehors

d'une nouvelle enceinte établie par l'ennemi, et pour cette raison faiblement défendus, furent occupés facilement, et dans la nuit du 2 au 3 avril, on commença l'attaque du cadre 26. Jusque-là, le succès avait à peu près couronné nos efforts. Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Un détachement du 2e zouaves parvient à s'introduire dans une chambre obscure, sans autre issue qu'un porche étroit sur lequel deux obusiers sont braqués. Le capitaine Lalanne y pénètre avec trente hommes, et arrive dans une cour dont les murs sont crénelés, les escaliers détruits et les issues barricadées. La mitraille, les grenades, la mousqueterie se croisent dans cette cour avec une telle intensité, qu'en un instant tous sont blessés ; et comme il n'y a pas dans le matériel du régiment, de parapluies capables de résister à une pareille averse, la place, on le comprend, fut évacuée en un clin d'œil. Une semblable aventure attendait le commandant de Longueville qui avait envahi le cadre 27 avec deux compagnies du 51e de ligne. De même que son collègue des zouaves, il dut se hâter de battre en retraite sans demander son reste. Cette opération était d'autant plus délicate que les plus valides emportaient les blessés sur le dos ; je ne sais si ces derniers, dont le corps servait de cuirasse à ceux qui étaient dessous, s'accommodaient fort de cette façon d'aller. Mais on ne pouvait faire autrement.

Le 4 avril, on renouvelle l'attaque du cadre 26 et on entreprend celle du cadre 31.

Le 6 avril, six compagnies de zouaves tentent l'assaut. Echec complet ! Ces derniers combats sont la répétition des autres.

C'est toujours la même représentation qui tient l'affiche, avec ses multiples tableaux : 1° les chambres noires ou les antichambres de la mort ; 2° la cour

de l'exécution avec ses murs garnis de créneaux et ses voûtes percées de machicoulis ; 3° la pluie de feu ; 4° la retraite au pas de course, sous l'averse meurtrière avec les blessés sur le dos, qui rappelait celle d'Enée, le Troyen, fuyant à travers les flammes avec son père Anchise. Dans cette dernière rencontre, le capitaine Michalon fut tué, et le lieutenant Galland fait prisonnier.

La situation était grave, tellement grave que les principaux chefs se réunirent en conseil pour délibérer. On agita la question de savoir s'il fallait lever le siège ou le poursuivre. Finalement, il fut décidé que l'on continuerait à marcher dans le sentier de la guerre, comme disent les Peaux-Rouges. On décida également que l'attaque des cadres serait momentanément suspendue. Cette mesure était sage.

En plaine, au contraire, la victoire continuait à nous rester fidèle. Le commandant de Tucé, avec deux escadrons de chasseurs, mit en déroute huit escadrons mexicains commandés par Carbazal et Etchegaray. Le général mexicain Porfirio Diaz succomba dans l'action.

En dépit de ce léger succès, il n'y avait pas lieu, comme vous voyez, mes amis, de chanter *Alleluia* ; et il était à craindre que notre premier échec devant Puebla n'eût une seconde édition. Heureusement pour nous, les munitions commençaient à manquer dans la place ; les vivres aussi se faisaient rares. On n'en était pas encore à tirer à la courte paille, comme dit la chanson, pour savoir qui serait mangé ; mais nous savions de source certaine qu'il y avait dans les estomacs de la population des tiraillements sérieux. Aussi faisait-on bonne garde autour de la ville pour qu'aucun convoi n'y pénétrât.

Sur l'ordre du général Forey, on commença des travaux d'approche contre les forts Carmen et Totimohuacan

qui offraient à l'attaque des points plus vulnérables, et le général Douai s'occupa d'activer les cheminements dans l'intérieur de la ville.

Dans la nuit du 13 avril et les jours suivants, l'ennemi fit quelques sorties pour favoriser l'entrée d'un convoi dans la place. Mais nos sentinelles veillaient ; les sorties furent repoussées et le convoi enlevé ; triste nouvelle pour les habitants !

Il n'y avait donc qu'à patienter et se contenter de maintenir le blocus aussi serré que possible ; prise par la famine et le manque de munitions, la place était bien forcée de capituler, n'est-ce pas votre avis, camarades ! Malheureusement, on ne me demanda pas mon opinion ; le croiriez-vous ! on recommença l'attaque des cadres, cette entreprise néfaste qui avait toujours abouti à un échec. On s'empara facilement des cadres 26, 27, 28 et 30 qui n'étaient pas défendus ; puis avec de l'artillerie placée dans le dernier cadre, et avec des mines, on ouvre une brèche dans le couvent Santa-Inès, cadre 52, et le 25 avril, sur l'ordre du général de Castagny, huit compagnie du 3e bataillon du 1er zouaves, commandant Melot, capitaine Devaux l'envahissaient par deux côtés à la fois.

Malheureux zouaves. Il en est des régiments comme des hommes ; il y en a qui n'ont pas de chance ; le 1er zouaves n'avait déjà pas eu trop à se louer de ses précédentes relations avec le cadre 34 ; il allait cette fois faire connaissance avec un cadre bien autrement dangereux, le cadre 52, puisqu'il devait gagner le record du jeu de massacres.

Derrière la brèche ouverte dans le mur d'enceinte, se trouve une grille en fer que les boulets sont impuissants à abattre. Quatre retranchements successifs lui font suite, enfin, derrière le dernier parapet, on aperçoit les bâtiments du couvent Santa-Inès avec tireurs aux créneaux, aux

fenêtres, et sur les terrasses. Deux mille mexicains concentrent leur tir dans cet espace étroit. Tels étaient les obstacles à surmonter ; qu'en dites vous ? Il est probable que si l'on avait demandé préalablement leur avis aux zouaves, ils auraient répondu, à l'unanimité ; allons-nous en. Mais les chefs avaient commandé : il fallait obéir ; ils savaient d'avance qu'ils marchaient à la mort, et cependant, ils allaient quand même, poussés par le sentiment du devoir. Il n'allèrent pas loin, à peine dépassèrent-ils la grille de fer. Ils tombaient sous les balles, comme les gerbes de blé sous la faulx du moissonneur, et si le clairon n'eût sonné la retraite, le bataillon tout entier eût été couché sur le sol.

Nous eûmes dans cette affaire, 13 officiers tués, 5 blessés 27 hommes tués, 127 blessés, 176 disparus.

C'était notre quatrième échec du même genre ; il nécessita un nouveau conseil de guerre, où cette fois la question de l'attaque des cadres fut définitivement écartée. On décida qu'on se contenterait de bloquer étroitement la ville, et qu'on reprendrait les travaux d'approche des forts Carmen et Totimohuacan.

J'arrive maintenant au dernier combat qui précéda de quelques jours, et décida en partie de la capitulation de la ville ; j'en parlerai savamment et avec plaisir, car je faisais partie du détachement. Donc, si je n'ai pas gagné la bataille, je peux bien dire que j'ai contribué à la victoire, ce combat est celui de San-Lorenzo. Il avait été précédé d'une attaque de cavalerie à San-Pablo-del-Monte par le général de Comonfort, repoussée par nous, mais où le capitaine Foucaud avait été tué.

Le village de San-Lorenzo est situé à 4 ou 5 lieues de Puebla. Le général de Comonfort y avait concentré des forces importantes, dans le but de faire rentrer dans Puebla un convoi de ravitaillement. Le général Forey

résolut de l'en déloger. Sur son ordre le général Bazaine partit dans la nuit du 7 au 8 mai avec 2 bataillons de ligne, 1 bataillon de zouaves, 1 bataillon de tirailleurs algériens, 1 section d'artillerie de montagne, 1 section d'artillerie de la garde, 1 section du génie, 3 escadrons de chasseurs d'afrique, et 1 escadron de cavalerie auxiliaire commandé par Marquès. Pour un vieux troupier comme moi, à qui les promenades militaires depuis la Véra-Cruz avaient rendu la marche et le port du sac faciles, cette étape n'était qu'un jeu. Je n'avais pas été toujours aussi brillant, il faut bien l'avouer. Je me vois encore, à mon départ de la Véra-Cruz, accomplissant péniblement, oh combien, mes deux premières étapes de la Tézéria et de la Soledad, elles avaient été mes premiers pas dans la carrière et je sens encore sur mes épaules le sac gigantesque qui avec son chargement complet, c'est-à-dire la couverture roulée, les piquets de tente, la toile de tente, la batterie de cuisine, sans compter 4 jours de vivre, grandissait ma taille d'au moins 40 centimètres, et donnait à ma démarche un balancement gracieux qui rappelait celui des hommes de mer.

Nous partimes à une heure du matin, silencieusement, à la file indienne ; il s'agissait de surprendre l'ennemi, par conséquent, défense expresse de fumer et de causer. Nous avions pris la route de Mexico, puis après avoir repassé le village de Cuantlancingo, nous la quittâmes brusquement, pour prendre à travers champs. Nous tombons sur une grand-garde ennemie : *quien viva*, crie une sentinelle ? *amigo*, répond un mexicain de la cavalerie alliée ; et nous passons, sans être reconnus. A 4 heures 1/2, rencontre d'un avant-poste ; cette fois, l'aube va paraître ; le chant de l'alouette matinale a remplacé celui du rossignol ; impossible de se dissimuler. On enlève le poste, avant qu'il n'ait le temps de se reconnaître, et on arrive à une

barranca (chemin creux) dont la traversée retarde un peu le mouvement. On aperçoit alors, à 2 kilomètres au loin sur les hauteurs, les collines de San-Lorenzo fortifiées, et dont les retranchements sont garnis d'artillerie ; à 1,200 mètres cette dernière ouvre le feu, la nôtre riposte, puis, à 800 mètres, les colonnes d'assaut sont formées, le tambour bat la charge, le clairon sonne l'air connu et entraînant : il y a la goutte à boire là-haut; les fantassins mettent baïonnette au canon, les cavaliers sabre au clair, et tous s'ébranlent dans un élan formidable. C'est une marée montante qui emporte tout; les défenseurs des retranchements sont balayés comme les feuilles d'automne par un vent d'orage, huit cents zapadores qui s'étaient retranchés dans l'église de San-Lorenzo en sont expulsés dans un terrible combat à l'arme blanche. Bref, la 1re division de Comonfort, la plus grande partie de la 2e sont mises complètement en déroute et rejetées dans le rio de l'Atoyac. Le convoi presque tout entier resta entre nos mains. Résultat immense : 3 drapeaux, 13 fanions, 8 canons furent pris, 7 à 800 mexicains furent tués, 1,200 faits prisonniers. Le général Marquez avec la cavalerie alliée poursuivit les fuyards jusque dans les plaines de Tlascala.

Donc, comme on le voit, nous avions acquis beaucoup de gloire ; c'est incontestable; mais ce qui ne l'était pas moins, c'est que nous n'avions rien dans l'estomac; or, comme la nature a une sainte horreur du vide, on ne s'étonnera pas que nous ayons cherché immédiatement à le remplir.

Ayant avisé, moi et deux ou trois de mes camarades une fonda (sorte d'auberge) nous y entrâmes avec l'intention de nous restaurer. Nous ne pouvions arriver dans un meilleur moment, justement, la table était mise, et pas un convive autour, sur la table il y avait une appétissante omelette, des tortillas de maïs chaudes (espèces de crèpes)

roulées autour de hachis, un plat de fricoles (haricots rouges) tout préparés. Dame! *Vœ victis!* malheur aux vaincus! Du reste, comme je l'ai dit, il n'y avait personne; nous fîmes comme bien on pense, honneur au repas, et une grimace épouvantable, en mangeant les haricots. La sauce rouge à laquelle ils étaient accommodés était faite avec un piment du pays très fort, auquel nos palais européens n'étaient pas accoutumés; nous calmâmes le feu de notre gosier en buvant de nombreux verres de pulque, boisson que l'on fabrique avec la sève du maguey, sorte d'aloès gigantesque de 2 à 3 mètres de haut, et autant de large, qui fraîche a un goût très agréable de limonade gazeuze, et plus vieille, ressemble un peu à du vin blanc. Ce fut un très agréable repas, d'autant plus agréable que la note ne nous fût pas présentée.

Le dénouement approchait, le 12 mai, à 7 heures du soir, une 2e parallèle était ouverte à 250 mètres du fort de Totimehuacan.

Dans le courant de la journée, le général Mendoza demandait un armistice qui lui fut refusé.

Le 17 mai, à 1 heure du matin, le général Ortega faisait sauter ses munitions et demandait à capituler.

La garnison débandée sort de tous côtés, et la ville est occupée par un bataillon de chasseurs à pied.

Le 19 mai, les drapeaux français et mexicains sont hissés sur les tours de la cathédrale, et le général Forey fait dans la ville son entrée solennelle; il est reçu à la porte de l'église par le clergé mexicain, qui célèbre une messe d'actions de grâces, et chante un « Te Deum ».

La capitulation fit tomber entre nos mains 26 généraux, 300 officiers supérieurs, 11,000 sous-officiers et soldats, et 150 pièces de canon.

Telles furent, mes chers camarades, les sanglantes péripéties du siège de Puebla.

Maintenant, j'ai fini, si vous êtes contents, moi aussi ; seulement le récit m'a altéré, et j'accepterais volontiers quelques rafraîchissements.

Ainsi parla le conteur; je l'avais écouté avec d'autant plus d'intérêt que je connaissais le pays où les scènes s'étaient passées. J'avais présenté les armes au monument de Camérone, j'avais erré à l'aventure dans les rues de « la Puebla de los Angeles », la cité des anges, comme disent les mexicains ; dans Mexico, entre dix heures et minuit, à l'heure ou les rues sont désertes, où le silence n'est troublé que par le cri du sereno ou veilleur de nuit, où le lépéro mexicain caché dans l'ombre, attend le moment favorable pour frapper d'un coup de son cuchillo (1) le soldat francais attardé, j'avais fait à différentes reprises, sans autre arme que ma baïonnette, douze kilomètres pour rendre l'appel à la place ; enfin, j'avais eu l'honneur insigne, avec quatre-vingts hommes de la légion sous les ordres du lieutenant Bastidon, d'être cerné pendant cinq jours, du 1er au 5 mars 1866 dans l'église de la petite ville de Parras par les forces réunies d'Escobedo, et de Gonzalès-Herrera. Sommés de nous rendre, nous avions répondu par un refus énergique. Il avait même été question en haut lieu, pour récompenser cette belle défense, de nous faire passer au nombre des compagnies d'élite en nous accordant à tous les épaulettes de voltigeurs ou de grenadiers ; mais j'ignore pour quelle cause on nous oublia. Peut-être que si nous étions morts, on eût fait quelque chose pour nous ; malheureusement ou heureusement, nous avions été secourus à temps.

Aussi terminerai-je cette notice en adressant un adieu mélancolique à cette belle vie d'aventures, dont je viens de revivre quelques pages, où j'avais fait étapes sur étapes

(1) Couteau.

sous la zone torride, emboîtant le pas au drapeau de la France, dont malheureusement l'ombre étaient impuissante à me protéger contre les ardeurs du soleil, et aussi un souvenir ému à mon ancien régiment de la légion, dont les vieux refrains ont charmé si souvent les ennuis de la route, et dont tout récemment à Fleury-aux-Choux, un éloquent orateur rappelait la conduite héroïque au combat du 11 octobre 1870.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRECÈDE

PAR M. LE Dr FAUCHON

Séance du 3 novembre 1905

MESSIEURS,

Il est doux, si nous en croyons le poète latin, une fois de retour au port, de se rappeler les fatigues éprouvées et les dangers courus : il est doux, si nous nous en rapportons au fabuliste, de pouvoir dire les pieds sur les chenêts :

« J'étais là, telle chose m'avint. »

et bien difficile de résister à la tentation de raconter à nos neveux les aventures de notre jeunesse.

Notre collègue, Monsieur Huard, receveur honoraire de l'Enregistrement, a succombé à la tentation et nous nous en félicitons puisque cette heureuse faiblesse nous vaut un récit alerte et pimpant de ses faits et gestes au Mexique.

Ce qu'il n'a pas vu par lui-même, il le tient de la bouche de témoins véridiques et peu jaloux ; par conséquent c'est comme s'il l'avait contemplé de ses propres yeux.

Donc, notre collègue, qui ne nous cèle pas un instant qu'à vingt ans, il avait la tête près du bonnet, (1) à la

(1) *D'une démission à une réinstallation*, par Abel HUARD. receveur de l'Enregistrement. — Orléans, chez Michau et Cie 1890.

suite d'observations justes d'ailleurs, (c'est M. Huard qui parle) tira une courte et brève révérence à très noble et très rigide dame Administration et se proposa de voir du pays pour instruire et former sa jeunesse.

Comme il n'avait pas d'idées bien arrêtées sur les contrées qu'il se proposait de parcourir et que la question logement, nourriture, vêtement, moyens de locomotion l'importunait, il laissa ce souci au gouvernement français : En d'autres termes, il s'engagea dans la légion étrangère.

Le ministre de la guerre ne trompa pas longtemps l'attente de son subordonné, il donna bientôt satisfaction à son humeur vagabonde en l'envoyant sur la terre du Mexique exercer ses talents guerriers et calmer sa bouillante ardeur. C'est ainsi que notre héroïque collègue peut aujourd'hui, dans un récit qui sent la poudre, nous raconter le combat de Camérone et la prise de Puebla.

Notre narrateur, qui ne rêva jamais du bâton de maréchal de France et tourna le dos aux premières avances impériales sous la forme de *sardines* de caporal, n'a jamais eu la noire pensée de nous faire des considérations transcendantes sur les causes et conséquences de la guerre mexicaine : son humeur primesautière ne nous la fait pas à la Bossuet et son récit n'emprunte rien au « *Discours sur l'Histoire Universelle.* »

Ce n'est pas, croyez le bien, Messieurs, impuissance de sa part. Je me figure sans peine que lorsque notre valeureux ami, revenu à ses premières amours, — si toutefois il est permis de s'exprimer ainsi, quand il s'agit de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, — eut remplacé « *la grande clarinette* » par la plume, et le képi du légionnaire par la calotte bureaucratique, plus d'une fois il dut, au ressouvenir des tueries dont il avait été témoin et acteur, se demander si elles étaient aussi utiles qu'on le voulait bien dire, si l'expédition

du Mexique était vraiment « *la plus grande pensée du règne* » ou si elle n'était pas peut-être l'une des plus regrettables erreurs de l'énigmatique politique de ce rêveur éveillé que fut l'empereur Napoléon III.

Monsieur Huard est un sage qui se rappelle l'adage ancien : *Tot capita, tot sensus*. Il garde son sentiment pour lui ; qui oserait lui en faire un grief, puisque la révélation de sa pensée ne changerait rien à la marche des choses ni au cours des astres ?

Notre historien se contente donc de narrer tout simplement les faits, en bon et joyeux tourlourou qu'il était. Il nous présente une tranche de sa vie vécue sous le soleil torride de l'Amérique centrale. En le lisant on croit entendre dans le lointain le bruit des castagnettes, on voit dans l'ombre luire l'éclair d'un prompt cuchillo.

Avec lui dans la « pulqueria » nous mangeons le « tazaso et le queso » nous grignotons « les melates et les tortillas » et à la dérobée buvons un coup de « pulque » Plus d'une fois nous poussons des « caramba » à faire tressauter de peur le « gato » au milieu de son ronron. Les « sombreros, les calzoneras et les zarapes » n'ont plus de secrets pour nous. Nous prenons le frais le soir sur « l'Alameda », nous échangeons un sourire plein des plus douces promesses avec les sémillantes « poblanas et rancheras », et peut-être nous surprenons-nous à déposer un baiser furtif sur les joues roses d'une senorita, en lui murmurant : *muchos gracias !*

Mais le clairon sonne ; adios, amigo ! adios Carmencita querida ! adios Mariquita ! Volons à la gloire et aux combats.

Et aujourd'hui nous entendons notre ancien légionnaire murmurer dans sa moustache devenue grise : C'était le bon temps, et comme il connait ses auteurs, il ajoute : *Dulce et decorum est pro patria mori.*

Mais Dieu soit loué, notre aimable collègue n'a point abandonné son âme guerrière aux champs de Mars et de Bellone, et il nous présente ses compagnons d'armes Belges, Hollandais, Italiens, Allemands, Polonais, Espagnols, Anglais, Hongrois, Canadiens, Portugais, nègres et métis, Turcs et Chinois, sans oublier même quelques Français. Non seulement tous les pays, mais toutes les professions sont représentées et plutôt mal que bien, depuis le forçat en rupture de ban jusqu'au notaire en rupture d'étude ; depuis le docteur ès sciences jusqu'au cocher de fiacre ; depuis le banquier décavé jusqu'à l'assassin d'occasion ; depuis le prince jusqu'au vilain.

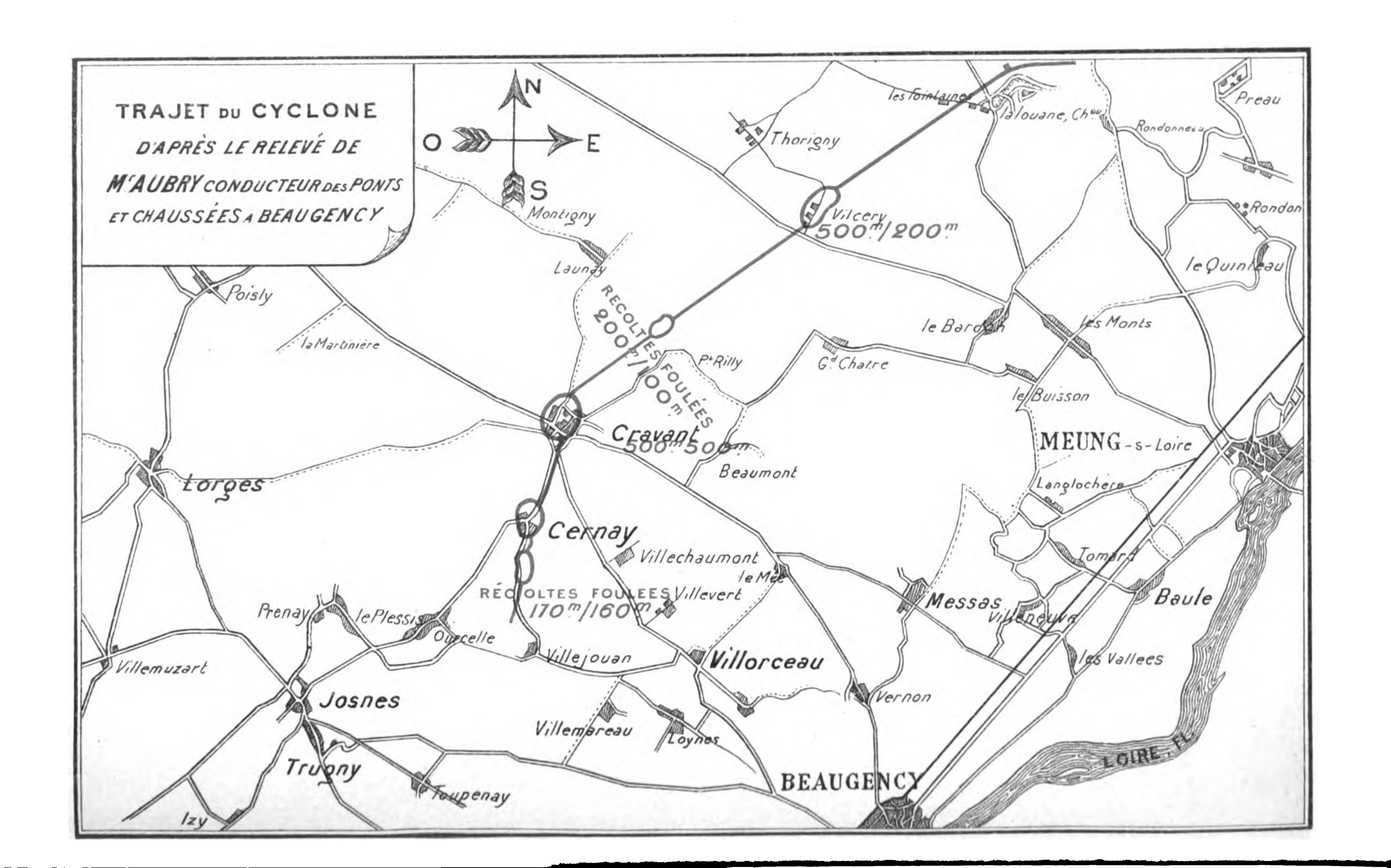
On ne saurait décider si leur vie est précieuse, ce qu'on peut affirmer c'est qu'ils la prodiguent et la jouent avec la dernière témérité, voulant sans doute laver dans leur sang les taches d'une vie antérieure, et tous sont bien de ces soldats dont Napoléon disait : « *Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer.* »

Notre collègue fut un vaillant parmi les vaillants.

Le récit de M. Huard est vécu, écrit à la bonne franquette, à la pointe de la baïonnette, dirions-nous volontiers, et assaisonné de sel gaulois.

Nous ne doutons pas, Messieurs, que vous n'ayez à le lire, le même plaisir que nous avons éprouvé à l'entendre. D'ailleurs n'est-ce pas d'épisodes personnels qu'est faite l'Histoire vraie ? car, quoi qu'on en dise, il y a encore des histoires vraies ou du moins pouvant passer pour telles.

Nous demandons donc à notre Société de vouloir bien accorder l'hospitalité de son bulletin à l'intéressante et très vivante communication de notre distingué collègue.


TRAJET DU CYCLONE
D'APRÈS LE RELEVÉ DE
M. AUBRY CONDUCTEUR DES PONTS
ET CHAUSSÉES A BEAUGENCY
N
O
E
S
Montigny
Launay
Poisly
la Martinière
Lorges
Thorigny
les Fontaines
Jalouane, Chau
Preau
Rondonneau
Rondon
le Quinleau
Vilcery
500m/200m
RECOLTES FOULÉES
200m/100m
Pt Rilly
Gd Chatre
le Barolin
les Monts
le Buisson
MEUNG-s-Loire
Cravant
500m 500m
Beaumont
Langlochère
Cernay
Villechaumont
le Mée
Villevert
RÉCOLTES FOULÉES
170m/160m
Tombra
Baule
Messas
Villeneuve
les Vallees
Prenay
le Plessis
Ourcelle
Villejouan
Villorceau
Vernon
Villemuzart
Josnes
Villembreau
Loynes
Trugny
Toupenay
Izy
BEAUGENCY
LOIRE FL.

LA TROMBE DE CRAVANT

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DES TROMBES ET TORNADES (1)

PAR M. L'ABBÉ MAILLARD

Séance du 17 Novembre 1905

Le mardi 4 juillet 1905, vers 9 heures du soir, un ouragan d'une extrême violence passait sur le village de *Cravant*, petite commune du canton de Beaugency (Loiret). En quelques minutes, le fléau, qui avait pris naissance au hameau de Cernay, à 1,500 mètres de Cravant, se transportait à la *Touane*, située à 10 kilomètres de là, laissant derrière lui la dévastation sur une largeur de 350 mètres, fauchant les moissons et le tiers des maisons de Cravant.

Le mot de *cyclone* fut tout de suite prononcé; si le mot n'est pas tout à fait exact, les effets furent bien les mêmes que ceux de ces terribles tempêtes. Nous pensons qu'il s'agit ici d'un *tornado* ou *trombe terrestre*, phénomène qui s'est reproduit cette année, trop souvent hélas, car les journaux du mois de juin et du mois de juillet constatent de semblables ouragans dans les départements de l'Aisne et des Ardennes (30 juin), dans la Vendée et les Charentes (4 juillet et à Puiseux, près de Senlis (7 juil-

(1) Une note tirée de cette étude a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences; cette note a été présentée et lue par M. de Lapparent, dans la séance du 7 novembre 1905.

let), etc., etc... (1). Dans ce dernier pays, les habitants occupés aux moissons aperçurent un étrange nuage, ayant la forme d'un entonnoir, qui s'abattit dans la plaine avec un fracas épouvantable, puis remonta vers le ciel dans la direction du N.-O., enlevant dans les airs une énorme meule de foin.

On ne saurait trop plaindre les victimes de ces fléaux, et, les gouvernements, la solidarité humaine et la charité chrétienne ne feront jamais assez pour réparer tant de désastres.

La science, hélas ! ne peut ni les empêcher, ni même les prévoir aujourd'hui ; peut-être trouvera-t-elle un jour le moyen d'en diminuer les terribles effets ; il faut pour cela qu'elle connaisse mieux ces phénomènes.

Qu'on nous permette de nous étonner que des savants qui passent leur vie dans des études de laboratoire ne viennent pas étudier sur place ces grandes expériences de la nature ; il est vrai que certaines personnes ignorantes ou de mauvaise foi leur reprocheraient peut-être, — la chose s'est vue, — de prendre parti pour les compagnies d'assurances contre les sinistrés ! et ameuteraient contre eux les victimes infortunées qui auraient préféré — et qui oserait leur en faire un reproche — un incendie produit par la foudre à un sinistre imprévu et non moins dévastateur.

C'est pour apporter quelques documents nouveaux à la science que nous avons entrepris cette étude. Il appartenait à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans* de consigner dans ses Annales un événement très rare heureusement dans notre contrée.

Cette relation comprendra trois parties.

(1) M. MOUREAUX a décrit la trombe qui a passé sur Saint-Maur et Champigny (Seine), le 28 août 1905. Comptes rendus des séances de l'*Académie des Sciences*, 11 septembre 1905.

1° Description de l'ouragan et de ses effets tels que les ont vus et rapportés les témoins oculaires et tels que nous les avons nous-même constatés.

2° Théories modernes sur la nature et la formation de ces sortes de phénomènes.

3° Etude de la trombe de Cravant, et, comme conclusion, une addition à la théorie des trombes et tornades généralement admise aujourd'hui.

I

DESCRIPTION ET EFFETS DE L'OURAGAN

Nous empruntons aux comptes rendus des journaux d'Orléans et en particulier à la relation de notre érudit collègue, M. Dumuys, les détails de la catastrophe (1).

Pendant que les Orléanais, groupés en foule sur la place du Martroi, le soir du mardi 4 juillet, contemplaient, dans un mélange de curiosité et d'effroi, les éclairs qui sillonnaient le ciel dans la percée de la rue Bannier et au-dessus des maisons, un cyclone s'abattait sur la commune de Cravant.

Là, comme en ville, le temps était calme, le ciel chargé de gros nuages était zébré d'éclairs qui jaillissaient sans interruption au-dessus du bourg et se contournaient en serpents de feu; les roulements du tonnerre semblaient très lointains. Tout à coup, un appel d'air formidable se produisit entre Cernay, Rilly et Châtre, c'est-à-dire du Sud-Ouest au Nord-Est. En moins de trente secondes, près de la moitié des toitures de Cravant s'effondraient, des arbres séculaires étaient déracinés ou rompus, les meules de paille étaient renversées, épar-

(1) Voir *Le Patriote orléanais*, *le Journal du Loiret* et *Le Républicain orléanais* des 5, 7 et 8 juillet 1905.

pillées, les récoltes hachées, les constructions vieilles ou neuves étaient également lézardées ou démolies. La ruine avait passé sur cet infortuné pays avec la rapidité de la foudre.

Dans les maisons, où les habitants achevaient de souper et se disposaient à prendre leur repos après les travaux du jour, toutes les lumières furent éteintes à la fois, si bien, chose digne de remarque, qu'aucun incendie ne se déclara dans ces amoncellements de matériaux combustibles.

Le cyclone venait de passer sans provoquer la moindre chute de grêle ou de pluie; les malheureux paysans avaient eu à peine le temps de jeter un cri, que déjà leur ruine était irrémédiablement consommée. La plupart n'eurent même pas conscience de ce qui venait d'arriver autour d'eux et dans leurs greniers.

*
* *

Aucune description ne peut donner une idée exacte du spectacle que présente, à cette heure, la région dévastée; le sol des rues de Cravant est littéralement jonché de tuiles, les toitures n'existent plus, les vergers sont broyés comme si des batteries d'artillerie crachant la mitraille les avaient balayés pendant de longues heures, de fortes grilles de clôture gisent à terre, encore scellées dans leurs assises de pierre de taille, disloquées et projetées vers le Nord-Est.

Le quartier du bourg sis au-delà de l'église, pour le visiteur qui arrive de Beaugency, est particulièrement éprouvé.

L'église elle-même est à peine endommagée; seule sa toiture d'ardoises a souffert, mais ses blanches verrières et ses curieux vitraux de couleurs, datés de 1604, sont absolument intacts.

Non loin de là, la toiture d'un boulanger, soulevée tout d'une pièce, est demeurée calée par des pièces de bois déplacées à plus de soixante centimètres au-dessus de l'entablement qui la supportait au levant.

Ici, on signale des chevrons fendus dans toute leur longueur; là, des carrelages arrachés du sol et soulevés; plus loin, ce sont de pesantes machines à battre qui sont déplacées, des tables enlevées, etc.; partout les vitres sont brisées, et certaines façades exposées au Sud-Ouest sont criblées de projectiles lancés avec une extrême violence.

Le cadran émaillé du clocher qui regarde le couchant est lui-même entamé en maint endroit; ses aiguilles, enchevêtrées, immobiles, indiquent l'heure précise (8 h. 41) où s'est produit le sinistre, tandis que l'horloge continue de sonner les heures avec régularité (1) !

⁂

Comment se fait-il qu'un pareil cyclone n'ait fait qu'une seule victime humaine? C'est ce que personne ne peut expliquer.

Et pourtant, seule, en effet, Mme veuve Honorine Valadon, âgée de 90 ans et sept mois, a été grièvement blessée dans son lit; la toiture de sa maison s'est effondrée sur elle et c'est par miracle, peut-on dire, qu'elle n'a pas été écrasée sous le faix des matériaux; des pièces de charpentes arc-boutées au-dessus de sa couche l'ont protégée contre l'ensevelissement apparemment inévitable.

(1) L'horloge de l'église retardait-elle, ou bien, ce qui est plus probable, les aiguilles restées enchevêtrées ont-elles été dérangées par les projectiles provenant des toits voisins ? Quoi qu'il en soit notre enquête personnelle nous a donné 8 h. 54 ou 8 h. 56 comme heure très probable de la bourrasque. M. le commandant de gendarmerie de Beaugency remarque dans son rapport que l'horloge devait retarder de 15 minutes.

Par la porte autrefois vitrée de la modeste demeure de la victime, les spectateurs épouvantés peuvent contempler un horrible chaos formé de choses brisées, entassées autour d'un lit dont les draps couverts de gravois sont largement maculés de sang. Au mur pendent encore des images de piété ; sur le sol, un grand cadre, un crucifix, des ustensiles divers, des meubles, des piles sèches destinées à actionner une sonnerie électrique disposée au chevet du lit, gisent pêle-mêle au milieu des briques, des poutres et des plâtras....

Un peu plus loin, c'est M. Boulard-Riby qui nous montre avec désolation sa maison : deux lits occupent les deux extrémités de la chambre; sa femme était couchée ; quant à lui, il était à la porte et regardait les éclairs; tout à coup, le cyclone passa: en l'espace d'une minute, le plafond était tombé dans la chambre, ensevelissant la pauvre femme sous un mètre de décombres: un tarare qui était au grenier avait été précipité sur le lit. Providentiellement protégée, Mme Boulard en sera quitte à bon compte.... Quelques carreaux du grenier, inclinés d'une façon inquiétante, pendent encore au-dessus de la tête du lit, et par l'ouverture du plafond on aperçoit le ciel couvert de gros nuages menaçants.

*
* *

Vue de la croix de pierre sise au Nord du bourg, la perspective de désolation est épouvantable; ce ne sont que plans et arrière-plans de granges, de maisons lézardées, décoiffées ; des cerisiers, des pruniers, des noyers, encore en pleine verdure, gisent à terre roulés ou déracinés, un énorme sapin décapité à plusieurs mètres au-dessus du sol, élève au-dessus des murs son tronc dénudé semblable à un mât de navire brisé par la tempête.

Notons encore quelques détails :

Les façades sont criblées d'éraflures causées par les ardoises comme si elles avaient été atteintes par une décharge de mitraille.

Les arbres et les treilles sont effeuillés comme par la grêle; ils ont été criblés de grains de sable et de graviers. Les tiges mêmes sont écorcées.

On cite un champ d'avoine dont pas un épi ne fut couché, mais dans lequel on chercherait vainement le grain : il n'en reste pas.

Des toitures furent soulevées et retombèrent sans être emportées.

Ailleurs, le plafond en solives fut également soulevé de la poutre, ainsi qu'en témoigne le descellement.

Un chevron fut retrouvé fendu en deux très régulièrement comme par une scie.

Sur un toit, les tuiles ont été réunies sur un seul point, comme attirées par un aimant et entassées comme par un ouvrier.

Dans la même habitation, un lierre qui tapissait le mur a été décollé, malgré la ténacité de cette plante, mais sans être arraché.

Un noyer colossal, ayant environ 2m50 de circonférence a été couché à terre, soulevant avec ses racines de cinq mètres une motte d'au moins trois mètres de diamètre; la ramure immense de ce géant cause l'étonnement des visiteurs.

Une grille de fer d'environ trente mètres de longueur a été renversée tout d'une pièce.

Un pommier, dont le tronc égale la grosseur du corps d'un homme, a été arraché et transporté par dessus une haie à près de cent mètres de distance.

Au loin, à droite, le hameau de Cernay n'a pas moins souffert. « Nous rencontrons, dit M. Dumuys, une pauvre septuagénaire assise solitaire dans sa cour au milieu des

ruines de sa maisonnette. Elle s'abrite la nuit dans un coin dont le plafond tient encore à peu près, mais qui n'a plus de toiture. « Ah ! gémit-elle, mes voisins ont de la famille qui leur vient en aide, moi je suis veuve, je n'ai pas d'enfants, je serais mieux au cimetière ! »

En interrogeant les habitants nous arrivons à reconstituer facilement la marche du cyclone. A 50 mètres au delà du hameau de Cernay, il n'y a aucun dégât dans les champs : c'est là que le cyclone a pris naissance : il s'est dirigé — suivant une ligne droite — du Sud-Ouest au Nord-Est, traversant Cernay dont presque toutes les maisons sont endommagées, et la partie Ouest du bourg : de là, il continue sa marche à travers les champs dont les récoltes sont couchées, laissant à sa droite les hameaux du Petit-Rilly et de Châtre, et à gauche, celui de Launay. Malheureusement, il rencontra sur sa route les belles fermes de Vilcéry, de la commune de Baccon, et là encore il fit des ruines lamentables.

Puis à travers la campagne il vient finir dans les bois de la Touane dont quelques arbres sont arrachés. De Cernay aux bois de la Touane, il y a, à vol d'oiseau, une dizaine de kilomètres. Les bâtiments qui ont le plus souffert sont les granges qui offraient plus de prise à la poussée de l'air : des constructions beaucoup moins solides ont mieux résisté.

Ce qu'il y a eu de plus surprenant et de plus effrayant, c'est la rapidité avec laquelle le cyclone a passé. Il traversait le bourg de Cravant un peu avant neuf heures, à neuf heures et quelques minutes, il était arrivé à Vilcéry....

A Vilcéry, le spectacle plus restreint qu'à Cravant est tout aussi attristant.

Les trois fermes de Vilcéry sont occupées par deux frères et leur belle-sœur; la première, celle de M. Albert

Pousse, a été relativement épargnée; la seconde, celle de M. Henri Pousse, a souffert davantage : la grange qui borde la route a été renversée presque tout entière et, au moment où nous arrivons, une dizaine d'hommes, tirant en cadence sur une longue corde, achèvent de faire tomber un pan qui menace ruine. La troisième ferme, celle de Mme veuve Pousse, inspire une profonde pitié : en y pénétrant, nous apercevons la malheureuse femme qui vient à notre rencontre et qui, silencieusement, d'un geste désolé, nous montre cette cour dont elle était si fière, et qui maintenant n'est plus qu'un amas de ruines.

Les choses se sont passées comme à Cravant : les habitants de la ferme étaient tous à table, achevant de dîner, il était neuf heures et quelques minutes. Tout à coup le cyclone passa : « Ce fut, nous dit-elle, comme un tremblement de terre; tout est secoué, les vitres de la maison volent en éclats, la cheminée croule dans la chambre, des débris de tuiles et d'ardoises tombent dans la maison. Devant cette force si effrayante et si subite, une terreur irraisonnée s'empara de nous tous : l'instinct de la conservation subsista seul en nous. Quand l'ouragan fut passé, la plupart des domestiques se trouvèrent à la cave, se demandant comment ils y étaient descendus : deux Belges employés à la culture des betteraves étaient cachés, l'un sous une table, l'autre sous un meuble; un de mes enfants était debout sur le lit; quant à moi, j'étais restée accoudée sur la table, la tête dans mes mains, attendant la mort; le berger, qui couchait à l'écurie, entre alors à la maison, tout épouvanté et nous dit que les granges sont tombées. Nous sortons dans la cour et à la lueur des éclairs qui ne cessent pas un instant, je me rends compte du malheur qui vient de me frapper. »

Le mot n'est pas de trop et c'est un malheur qui vient de frapper la pauvre femme déjà si affligée. Ses deux

belles granges, larges chacune de quarante mètres, n'existent plus; on a retrouvé leurs chevrons à plus de deux cents mètres de distance : pas une seule toiture n'a été épargnée.

Un petit bâtiment pour les poules a complètement disparu; la veille, on avait fait la moisson d'orge dans le champ situé derrière la maison, et la faucheuse mécanique avait aligné les gerbes avec cette belle régularité qui plaît tant au regard ; des gerbes, il ne reste plus rien : des brins de paille sont restés accrochés au loin aux buissons ; la faucheuse a été traînée par le vent et brisée : rien n'est intact.

Ainsi, conclut un des visiteurs (1) qui viennent par milliers pour voir ces ruines, le cyclone était passé, emportant avec soi, dans les plis et les remous de son tourbillon terrible, les toits, les murs, les arbres qu'il a semés là, par morceaux, comme un enfant rageur, les débris des jouets qu'il vient de casser. Puis, dans une trouée furieuse, fuyant à travers les blés terrassés, il a creusé ce ravin dans les gerbes, entre le petit bois et le village de Rilly, a bombardé quelques fermes de Vilcéry, et, soudainement a disparu, remontant au ciel courroucé qui l'avait vomi tout à l'heure.

II

THÉORIE DES TROMBES ET CYCLONES

Qu'est-ce donc que ce phénomène qui met en jeu des forces aux effets si puissants et si terribles ? Cette question peut s'adresser à la fois à la météorologie, à la mécanique et à la physique, et voici la réponse.

(1) Journal l'*Eclair*, dimanche 16 juillet, les journaux de Paris parlent pour la première fois de Cravant !

C'est dans l'étude des tempêtes qu'il faut chercher le nom de cet ouragan ; les cyclones, les trombes, les tornados, les typhons sont seuls capables de tels effets.

Disons tout d'abord pour nous reconnaître dans cette énumération que tous ces noms peuvent se réduire à deux : *cyclone* et *trombe,* car la tornade ou le tornado est une trombe terrestre, et le typhon est le nom donné au cyclone en Indo-Chine.

Disons encore que la trombe est d'après M. Faye (1) un épiphénomène greffé sur les cyclones, et, si l'on nous permet l'expression un *cyclone en miniature* ; non pas en ce qui concerne sa puissance et ses effets qui sont au moins aussi terribles que ceux du cyclone, mais quant à son origine et sa forme.

Cyclones et trombes ou tornades sont des « *tourbillons circulaires à axe vertical animés de mouvements réguliers et déterminés.* »

Cyclones et trombes sont donc du genre *tourbillon* ; voici en quoi ils diffèrent l'un de l'autre :

Tout d'abord, l'étendue du cyclone est tellement vaste, elle occupe sur terre ou sur mer des espaces tellement considérables, que l'œil du spectateur ne saurait les embrasser ; tandis que les trombes ou les tornades se dessinent dans l'air sous une forme facile à définir (2) : *ils ont toujours l'aspect de nuages, prolongés par un appendice vertical en forme d'entonnoir* ; *ils descendent des nues la pointe en bas et produisent sur le sol des ravages parfois plus redoutables, mais bien moins étendus que les cyclones.* »

(1) *Nouvelle étude sur les tempêtes ;* Gauthier-Villars, éditeur.

(2) Une trombe de forme bien définie a été observée sur le lac de Zug, le 19 juin de cette année, elle n'a du reste pas quitté le lac et n'a commis aucun dégât (Revue *La Nature,* 16 septembre 1905).

« Quoique ces sortes de tourbillons, ajoute M. Faye, soient de même nature, qu'ils soient animés des mêmes mouvements de *giration* et de *translation*, il y a pourtant entre eux des différences caractéristiques qui ne permettent pas de les confondre ; par exemple : les cyclones ou tempêtes prennent leur origine dans la région des Cirrus à 8,000 mètres ou 10,000 mètres d'altitude, près l'équateur, et ils s'appuient sur le sol par une large base, tandis que les trombes ou tornados, qui ne parviennent jusqu'au sol que par le prolongement de leur appendice vertical naissent dans la région des simples cumulus à 1,600 mètres ou 2,000 de hauteur ».

Mais comment naissent ces tourbillons? d'où vient ce double mouvement de giration et de translation ? Pour répondre à ces questions, physiciens et météorologistes ont étudié d'abord la formation des tourbillons des cours d'eau ; ils ont ensuite essayé de reproduire en petit dans le gaz, les tourbillons de l'atmosphère ; procédons de la même façon et résumons les faits d'observation et d'expérience.

I° THÉORIE DE FAYE

Lorsqu'il existe dans un cours d'eau des différences de vitesse entre les filets juxtaposés d'une même tranche horizontale, il tend à se former un mouvement giratoire régulier autour d'un axe vertical. Les spires décrites par les molécules forment une hélice légèrement conique et descendante en sorte que, en suivant une molécule dans son mouvement, ou, plus simplement un fétu de paille adhérent à cette molécule, on le voit tourner autour de l'axe avec une vitesse angulaire d'autant plus rapide qu'il se rapproche de l'axe ou du fond de l'entonnoir. Pendant ce temps le cours d'eau continue sa marche et le tour-

billon suit le fil de l'eau en engloutissant tous les corps flottants qui se trouvent dans son cercle d'action.

En résumé, dans les tourbillons hydrauliques le mouvement est descendant ; la giration, née en haut, s'enfonce vers le bas à la façon d'une vrille, et, lente à la surface, elle devient violente au bas de l'entonnoir ; la force vive amassée pendant cette descente se change en travail sur le fond de la rivière et y produit ces affouillements bien connus des ingénieurs hydrauliciens.

Une observation plus complète montre que le mouvement tourbillonnaire n'existe que dans une zone de faible épaisseur autour de l'entonnoir ; au delà de cette zone le liquide ne subit aucune giration, il ne participe qu'au mouvement de translation du courant.

Or, d'après Faye, ce qui se passe dans l'eau se passe dans l'air et de la même façon. Les cyclones et les trombes sont produits par des différences de vitesses dans les courants atmosphériques ; ces courants décrivent des spires descendants à la façon d'un tire bouchon ; à l'intérieur de l'entonnoir se précipitent les nuages et l'air des régions supérieures, et cet air chargé d'humidité s'échappe tumultueusement autour de la pointe *sans donner lieu à des courants ascendants bien définis.*

Le *buisson* est le résultat de l'affouillement produit par l'air au bas de l'entonnoir, et le happage, soit de l'eau sur la mer, soit des objets terrestres, est une illusion d'optique due à l'arrachement et à la dispersion de ces objets au gré de vents violents et tumultueux.

Nous ne suivrons par le savant astronome dans ses démonstrations; mais nous choisirons dans ses conclusions celles qui sont généralement admises aujourd'hui, car elles doivent s'appliquer à la tornade qui nous occupe.

1° Une tempête est un vaste tourbillon, à axe vertical,

dont le mouvement de giration va en croissant vers le centre et s'étend sur le sol à une certaine distance.

2° Le sens de la giration a lieu sur notre hémisphère de droite à gauche pour un observateur qui serait au centre du tourbillon, c'est-à-dire en sens inverse des aiguilles d'une montre.

3° Tout en tournant, une tempête marche sur une immense trajectoire en forme de parabole, savoir: dans notre hémisphère, vers la direction O.-N.-O., près de l'équateur, ensuite vers le N.-O. puis le N., et enfin vers le N.-E. dans nos contrées.

4° Le baromètre baisse invariablement du bord au centre du tourbillon, il se relève ensuite après le passage du centre.

M. Faye, à propos de cette dernière loi constate que l'on n'a reconnu que très tard les services que peut rendre le baromètre; nous verrons que ce savant lui-même et les météorologistes qui ont étudié les cyclones et les trombes, ont peut-être trop oublié cette observation. Quoi qu'il en soit, ces lois sont d'un grand secours pour le navigateur; tout marin doit savoir reconnaître l'approche d'un cyclone et la région de l'ouragan qu'il faut éviter. Il existe en effet deux zones différentes dans le tourbillon: la *zone dangereuse*, où la vitesse de translation s'ajoute à la vitesse de rotation, et, à l'autre bord du fleuve ouragan, la *zone maniable*, où la vitesse de translation se retranche de la vitesse de rotation; à tout prix, le navigateur devra éviter le centre où le vent atteint sa plus grande violence. Une règle simple, due à Piddington, permet de connaître dans quelle direction est le danger; on fait face au vent si l'on est dans l'hémisphère nord et on étend la main droite: le centre est dans la direction de la main tendue; c'est le contraire dans l'hémisphère sud.

Ces lois et conclusions sont aujourd'hui universellement admises avons-nous dit; il n'en est pas de même de l'assimilation des tourbillons atmosphériques aux tourbillons des cours d'eau. Tout se passe-t-il dans l'air comme dans l'eau? En d'autres termes, les vents cycloniques sont-ils ascendants ou descendants? Ils sont *descendants* comme dans l'eau répond M. Faye, ils sont *ascendants*, happant tout de bas en haut, répondent les les plus anciens météorologistes, et avec eux MM. Teisserenc de Bort et Lasne à qui l'on doit des études importantes sur la mécanique des cyclones.

2° Théorie de MM. Teisserenc de Bort et Lasne

D'après ces deux savants, c'est bien dans les courants supérieurs de la région des cirrus que naissent les tourbillons, et de proche en proche ils communiquent par frottement un mouvement giratoire aux couches plus basses; mais ils agissent à la façon d'un ventilateur, en produisant au-dessous d'eux un appel d'air, et ces deux actions combinées donnent naissance à un mouvement tourbillonnaire ascendant. M. Teisserenc de Bort ajoute qu'il y a, de plus, descente de l'air à l'arrière de tout tourbillon qui se déplace, et M. Lasne a montré, par l'analyse, qu'il pouvait se produire en même temps un courant descendant au voisinage de l'axe; ainsi s'explique d'après M. Lasne, le phénomène connu sous le nom *d'œil de la tempête*, dont Faye fait une des bases de sa théorie; voici en quoi il consiste :

Les navigateurs qui se sont trouvés au centre d'un cyclone ont remarqué qu'à un moment donné le calme se fait, le ciel s'éclaircit, le soleil rayonne; c'est, dit Faye, que le mouvement descendant de l'air a entraîné avec lui nimbus et cirrus au centre et au bas de la

trombe, donc le bleu du ciel doit apparaître au zénith. Quand la rafale reprend ensuite de plus belle, c'est la seconde partie du cercle qui passe et le vent saute cap pour cap.

M. Lasne répond: le mouvement descendant au voisinage de l'axe produit cet effet, mais il ne s'oppose pas aux mouvements ascendants de l'air autour de cet axe.

Telles sont résumées en quelques lignes les deux théories des tempêtes; ne semble-t-il pas qu'il manque à l'une et à l'autre la confirmation de l'expérience? L'étude des tourbillons dans les liquides ne prouve rien quant au nœud de la question que nous venons de signaler; il faudrait tenter ces expériences sur l'air lui-même.

3° Expériences du M. Weyher

Or, M. Weyher (1) est parvenu à reproduire les trombes dans le gaz, et avec une grande perfection, soit à l'air libre, soit dans une enceinte fermée. Voici l'une de ses nombreuses expériences:

En 1889, il présenta à la Société de Physique un appareil ayant la forme d'une caisse de 1 mètre carré de base et de 1 mètre de hauteur. Le fond supérieur était ouvert et un tourniquet était disposé à 30 centimètres au-dessus de ce fond; la partie inférieure fermée et creusée en forme de cuvette, contenait de l'eau.

La rotation du tourniquet donnait naissance à une trombe qui s'abaissait et enlevait les objets à la surface de l'eau; le mouvement de l'air était donc descendant mais on pouvait remarquer un mouvement ascendant à l'intérieur de l'entonnoir; en effet, si l'on approchait un charbon fumant à une hauteur quelconque de la trombe, la fumée était saisie par le tourbillon, une partie montait

(1) M. Weyher: Sur les tourbillons, trombes, tempêtes et sphères tournantes.

vers le tourniquet, une autre partie descendait vers la cuvette; à la surface de l'eau se produisait un cône dont le sommet était opposé à celui du tourbillon, et, de ce cône inférieur se détachaient des gouttes d'eau dont l'ensemble rappelait le buisson qu'on observe au pied de toutes les trombes.

En résumé (1), ces expériences prouvent que conformément à la théorie de MM. Teisserenc de Bort et Lasne :

1° Les tourbillons de l'atmosphère naissent dans les courants supérieurs;

2° Ils se transmettent au sol et s'alimentent par un courant ascendant de l'air inférieur;

3° Les deux mouvements de rotation et de translation se combinent aux courants ascendants et descendants et donnent au tourbillon une violence extrême;

4° Enfin, la gaîne de brouillard qui entoure d'ordinaire

(1) Citons à titre de document deux expériences curieuses de M. Rosenberg, de Saint-Pétersbourg :

1° On fait arriver à l'aide d'un tube de verre au bas d'une éprouvette de 70 centimètres de hauteur et de 8 centimètres de diamètre la fumée d'une cigarette jusqu'à ce qu'elle forme une couche de 3 à 4 centimètres. On insuffle ensuite de l'air à la partie supérieure à l'aide de 2 tuyaux de caoutchouc dont les deux extrémités recourbées amènent l'air en sens contraire aux extrémités d'un diamètre. Un mouvement rotatif se produit qui conduit l'air à la partie supérieure du cylindre, puis la fumée se met en mouvement et remonte en tourbillon à la surface supérieure;

2° Un flacon à 3 tubulures est garni de 3 tubes, deux d'entre eux recourbés à angle droit plongent dans le fond du vase, le tube central s'arrête à la partie supérieure ; le flacon étant rempli de fumée au cinquième de sa hauteur, on aspire l'air par le tube central, aussitôt l'air extérieur pénétrant dans le vase par les deux autres tubes imprime à la fumée un mouvement rotatif qui le fait monter en tourbillonnant vers la partie du flacon. Cette seconde expérience ne semble-t-elle pas prouver qu'une forte raréfaction peut produire un mouvement cyclonique de l'air ?

les trombes et qui rend leur forme visible est due à la condensation occasionnée par le passage de l'air froid provenant des hautes régions, à travers les couches humides des régions basses de l'atmosphère.

Nous allons constater ces différents phénomènes dans la trombe de Cravant; nous y ajouterons quelques observations personnelles qui, sans rien changer à la théorie précédente, nous paraissent intéressantes à signaler; elles expliquent, nous semble-t-il, l'origine et la nature de ce mouvement ascendant, de ce *happage* des anciens météorologistes qu'il nous semble impossible de nier aujourd'hui.

III

ÉTUDE PARTICULIÈRE DE LA TROMBE DE CRAVANT.

La journée du 4 juillet fut, pour le département du Loiret, l'une des plus chaudes de l'année; le thermomètre marqua 32° C. à l'ombre. Vers 8 heures du soir, un orage gronda sourdement au S.-O.; vers 8 heures et demie, on put deviner d'*Orléans* qu'il était effroyable : les éclairs incendiaient le ciel, l'atmosphère ressemblait à une mer de feu. *A Cravant*, le spectacle était le même; toutefois, il paraissait plus rapproché; d'ailleurs, l'air était calme, pas de vent, pas une goutte de pluie.

Tout à coup, un nuage d'un noir d'encre s'avança du S.-O. au N.-E. rasant le sol; il marchait à grande vitesse et chacun, prévoyant la rafale, rentra chez soi et ferma bien vite portes et fenêtres.

On sait le reste; le phénomène avait duré environ 30 secondes (1), mais l'ouragan avait laissé derrière lui

(1) C'est le nombre qui nous a été donné unanimement à Cravant et à Vilcéry par les témoins du désastre.

es traces de son rapide passage; elles seules peuvent nous aider à faire une synthèse de sa nature et de sa force.

Il est difficile en effet de se servir des souvenirs des habitants; les uns affirment avoir entendu le bruit d'une automobile ou d'un train passant à toute vitesse, les autres ont senti une oppression subite qui les empêchait de respirer; ce sont les deux seuls phénomènes physiologiques que nous ayons recueillis.

PHÉNOMÈNES GÉNÉRAUX COMMUNS A TOUTES LES TROMBES. TRANSLATION, GIRATION, ETC., DE LA TROMBE DE CRAVANT.

La trombe *prit pied* à une cinquantaine de mètres seulement du hameau de *Cernay*; elle s'avança d'abord dans la direction *Nord-Nord-Est* et détruisit les deux tiers des maisons du petit hameau; puis, se relevant sans doute entre Cernay et Cravant (car les moissons furent à peine touchées entre les deux villages), elle s'abaissa de nouveau pour attaquer la partie ouest de Cravant; au sortir de ce bourg, elle prit la direction *Nord-Est* (1) et, sans dévier désormais, elle parcourut une distance de 10 kilomètres, détruisant les trois fermes de Vilcéry, touchant à peine au hameau des Fontaines, situé à 2 kilomètres de Vilcéry; brisant quelques arbres du parc de la Touane, d'où elle remonta dans les nues à 9 h. 3 m. environ.

La trace laissée sur la terre par la *tornade* occupe donc une étendue de 12 kilomètres de longueur sur une largeur variable de 200 mètres à Vilcéry, 300 mètres à Cernay et jusqu'à 500 mètres à Cravant; les effets les

(1) Ainsi qu'on pourra le remarquer en jetant les yeux sur une carte du pays, si la tornade eût conservé sa première direction, elle aurait rencontré les bourgs de Launay, de Thorigny, et de Baccon.

plus terribles se sont fait sentir sur une largeur de 200 mètres environ à Cernay et à Cravant.

Nous n'avons aucune donnée sur la vitesse de *giration* du tourbillon, elle dut être égale à celles qu'on a pu mesurer dans de semblables phénomènes, probablement de 150 à 180 mètres à la seconde (1), mais un simple calcul peut donner sa vitesse de *translation*. D'après les renseignements recueillis sur place, la tornade passait à *Cravant* à 8 h. 54 et elle arrivait à *Vilcéry*, situé à 5 kilomètres de là, à 9 h. et une minute « *neuf heures venaient de sonner* », nous dit un fermier, ce qui donne une vitesse approximative de 43 kilomètres à l'heure ou de 12 mètres à la seconde (2).

Or, les ruines qu'elle laissa à Cravant, dans le sens de sa translation, s'étendent sur une longueur de 500 mètres environ ; le front du tourbillon mit donc 40 secondes à parcourir le village, et comme la largeur des dégâts, c'est-à-dire le diamètre de la trombe mesure 400 mètres, le bord inférieur ne passa par les mêmes points que 33 secondes plus tard (3) ; ce fut aussi la durée du phénomène pour chaque habitant de Cravant.

Le mouvement giratoire, ainsi que le prévoit la théorie, s'est effectué en sens inverse des aiguilles d'une montre; partout, ce sens est nettement dessiné : par les pièces de bois, les débris de toitures enlevées à droite, portées à

(1) On peut juger de cette vitesse qui est celle d'une balle ordinaire, par le fait suivant : une ardoise enlevée d'un toit vint s'implanter horizontalement dans le tronc d'un petit cerisier de 10 centimètres de diamètre et y pénétra jusqu'au cœur.

(2) La vitesse de la trombe de Champigny ne fut, d'après M. Moureaux, que de 5 kilomètres en 25 minutes, soit 3 mètres à la seconde.

(3) Evidemment, ce ne sont là que des chiffres approximatifs; remarquons pourtant que la durée de 30 secondes donnée par les témoins est très peu différente de celle donnée par ce calcul.

gauche d'un observateur qui suit la marche de la tornade, ou qui marcherait au-devant d'elle en lui faisant front. Ce mouvement se trouve nettement dessiné près de la dernière maison renversée par l'ouragan : les moissons avoisinantes sont couchées dans le sens de la giration ; dans un verger voisin, deux arbres sont couchés à 15 mètres l'un de l'autre, la tête de l'un tournée vers les racines de l'autre, leurs troncs faisant un angle de 90° ; ailleurs, des arbustes et une énorme branche de noyer ont été brisés par un effort de torsion, car le bois a pris à la rupture la forme d'un tire-bouchon (1).

Mais il serait hasardeux de vouloir assigner dans ce cercle une place aux trois zones qu'on trouve dans tous les cyclones, car, dans le fond de l'entonnoir, les zones disparaissent, et, d'ailleurs, si les vitesses de translation (12 mètres) et de giration (180 mètres) sont celles que nous a données le calcul, il ne peut y avoir qu'une différence de 24 mètres entre la vitesse de la zone dangereuse qui atteindrait 192 mètres et celle de la zone maniable qui serait de 168 mètres. La trajectoire n'est donc marquée que par des débris confus, et les ruines sont partout également lamentables.

Phénomèmes particuliers a la tornade de Cravant dus a un abaissement de la pression atmosphérique

Dès le lendemain du sinistre, nous avions été frappé de certains détails ; on parlait de carrelages soulevés dans une cuisine, de trappes de caves, de trappes de greniers qui s'étaient ouvertes au passage de l'ouragan ; etc..., les fait sont véridiques et d'autres phénomènes du même

(1) Notons encore les effets du buisson de la trombe; toutes les vitres, tous les murs respectés par l'ouragan ont été éclaboussés par une poussière humide mêlée de gravois.

genre donnent à penser que la pression atmosphérique a sa place marquée parmi les forces qui accompagnent les tourbillons dont nous parlons.

Chose remarquable tout d'abord, ces effets singuliers de la tornade ne sont visibles que vers sa périphérie ; si l'on suppose au fond de l'entonnoir deux cercles concentriques, l'un de 250 mètres, l'autre de 400 mètres de diamètre, les bords Nord-Ouest et Sud-Est de la couronne circulaire de 75 mètres d'épaisseur figureront les régions où se sont passés les phénomènes que nous avons constatés.

Dans la dernière maison, au N.-O. du pays, à la sortie de la route de Beaugency, une trappe de grenier sur laquelle pesait une *balance bascule* de 50 kilos environ s'ouvrit pendant l'ouragan, souleva la bascule et la projeta à un mètre de là ; le grenier n'eut du reste d'autre dégât que quelques ardoises soulevées à sa toiture.

Si l'on tire une ligne droite de cette maison vers le Sud-Est, on rencontre sur cette même route de Beaugency, et presque à l'entrée du bourg, le presbytère, grande maison carrée isolée et de construction récente. Au second étage se trouve une petite chambre de 2 m. 50 de largeur et de 3 mètres de profondeur entourée sur trois côtés par le grenier, la quatrième face prenant jour par une fenêtre sur la place de l'Eglise. Le grenier est éclairé par *deux* vasistas. Or, à 9 heures moins quelques minutes, M. le curé entendit un fracas à l'étage supérieur et immédiatement il monta au grenier. Quand il y arriva le calme y régnait déjà, mais les deux vasistas s'étaient envolés, on trouve l'un dans les moissons voisines, l'autre dans la gouttière du toit. La toiture était intacte mais dans la chambrette deux ouvertures béantes s'étaient produites dans deux des cloisons qui la séparent du grenier (1)

(1) Tout était encore dans ce même état le jour où nous avons visité Cravant.

savoir : dans la cloison opposée à la fenêtre et dans celle qui se trouve à gauche de cette fenêtre ; deux panneaux de briques, de 1 mètre carré de superficie s'étaient détachés du milieu de chacune d'elles et avaient été projetés *en dehors* de la mansarde dans le grenier. Il n'y a pas à s'y tromper, car rien n'est dérangé dans la chambre (1), une poussée formidable a fait éclater la mansarde, comme éclaterait une vessie remplie d'air sous la cloche d'une machine pneumatique, où l'on ferait le vide. Le phénomène est du même ordre, car les deux cloisons endommagées se sont d'abord incurvées, la courbe est visible, avant d'éclater ; retenues par les montants, elles ont cédé au milieu du bouclier, au point de plus faible résistance.

Nous avons déjà parlé de trappes de caves ouvertes de bas en haut, de carreaux de cuisine soulevés en dos d'âne, ajoutons encore les deux faits suivants. Dans l'une des fermes de Vilcéry (le fait a surpris le fermier qui nous l'a écrit) les verres des fenêtres se sont brisés de l'intérieur vers l'extérieur, les volets fermés ne les protégeant nullement.

Dans une maison renversée par l'ouragan dont les deux habitants, M. et Mme Boulard-Riby furent à moitié ensevelis sous les débris, une plaque de tôle demi-circulaire fermant la gueule d'un four fut projetée du dedans au dehors au moment du passage du fléau et retrouvée au milieu de la rue.

Les phénomènes de ce genre sont très nombreux.

A titre de document nous extrayons des rapports envoyés à M. Rousseau, ingénieur, président de la Commission météorologique du Loiret, les relations suivantes recueillies sur place par M. Aubry conducteur des Ponts et

(1) Les volets de la fenêtre étaient fermés, l'un des carreaux a également cédé à la pression intérieure.

Chaussées à Beaugency et par les brigades de gendarmerie de Beaugency et de Meung.

Chez M. Camus-Boissonnet, dans la salle du débit dont toutes les ouvertures, portes, fenêtres, volets, avaient été closes en prévision de l'orage, la moitié d'une fenêtre a été arrachée et a disparu, l'autre côté est resté intact; une cloison de la salle de débit a été chassée dans la pièce voisine.

Chez M. Caquet (Julien) des vitres d'une porte intérieure de communication (salle à manger et salle de billard) ont éclaté et ont été taillées en petits carrés réguliers dessinant dans la vitre une sorte de mosaïque.

Chez Mme Barret, dans une cuisine au rez-de-chaussée, quatre carreaux ont été arrachés du sol et projetés dans la pièce; aucune trace d'entrée ou de sortie de fluide électrique n'a pu être relevée; aucun autre dégât n'a été fait dans la cuisine.

Chez M. Péou, une trappe de cave à deux battants qui avait son entrée dans la chambre, a été ouverte et refermée violemment une trentaine de fois!

Dans plusieurs toitures, le côté faisant face au S.-O. (côté d'arrivée de l'orage) n'est pas endommagé, le côté opposé est dégarni de ses tuiles.

Dans un grand nombre de maisons, les lumières s'éteignirent, les objets placés sur la table à manger furent renversés, des toitures se soulevèrent et retombèrent sur leurs appuis; un plafond en solives fut également soulevé ainsi qu'en témoigne le descellement etc, etc.

Enfin, phénomène remarquable et remarqué de tous les témoins de ces faits, *il ne faisait pas de vent*, on n'entendit pas le *bruit habituel qui précède et accompagne tout ouragan*. Il n'en était pas de même évidemment au centre de la trombe où se déchaînaient furieux des courants ascendants, descendants, circulaires, formant une

turbine monstrueuse qui se déplaçait du S.-O. au N.-E à la vitesse d'uu train express.

La conclusion de ces faits nous semble facile à tirer : ils ne peuvent être produits que par un abaissement subit et assez grand de la pression atmosphérique dans certaines régions du tourbillon, et les *courants ascendants* de MM. Lasne et Weyher sont des appels d'air vers le vide partiel de ces mêmes régions.

Dans les tourbillons aquatiques, comme dans les cyclones, c'est au voisinage de l'axe que s'observait ce vide ou cette baisse du baromètre ; il doit en être de même dans la trombe aérienne, cyclone en miniature. Mais pour que ces effets se produisent, il faut que cet abaissement de pression soit instantané ou presque instantané ; c'est évidemment ce qui se passa à Cravant, car la vitesse de translation de la tornade étant de 12 mètres à la seconde, faisait passer en moins d'une seconde un local de 10 mètres de côté de l'extérieur à l'intérieur de l'entonnoir, et, *la différence des forces élastiques de l'air dans le vase fermé et de l'air extérieur était d'autant plus grande que le local était mieux clos.*

C'est ce qui explique pourquoi, en bordure de la trombe, les toitures dont les ardoises ou les tuiles *reposaient simplement sur des lattes* ne subirent d'autre dommage que la dispersion au gré du tourbillon de ces tuiles et ardoises ; voilà, pourquoi une toiture toute neuve, *complètement appuyée sur un plancher* fut soulevée tout d'une pièce et emportée avec ses chevrons près de sa voisine vermoulue qui fut à peine endommagée ; voilà pourquoi, dans une autre toiture, la partie nord-est, opposée au côté par où arrivait la tornade, *fut soulevée comme le couvercle d'un pupitre*, resta appuyée sur deux chevrons et put être le surlendemain reposée sur les murs ; voilà pourquoi, la toiture du clocher, à jour,

n'eut pas à souffrir de la tourmente, tandis que la toiture de l'église faisant du grenier un vase clos, fut dégarnie de ses ardoises tout le long de l'arête qui en forme le faîte.

Remarquons que ces phénomènes ne se constatent que sur les bords du fleuve ouragan, là où les vents circulaires n'ont pas toute leur force ; il est probable qu'ils se sont également produits au milieu du courant, quelques secondes avant l'arrivée de l'entonnoir, — la plaque du four dont nous avons parlé en est une preuve — mais en cet endroit, le tourbillon ayant sa plus grande force, fauchait les arbres, arrachait les grilles, broyait les murs dispersait les toits, aidé dans sa tâche par un descellement préparatoire dont nous connaissons la cause.

On peut se demander quelle fut la part de l'électricité dans ce désastre. La grande préoccupation des enquêteurs fut de trouver quelques effets de la foudre ; l'opinion des pauvres sinistrés, et en général de tous ceux pour qui le mot électricité représente une force mystérieuse et terrible fut, que le fluide électrique était le seul coupable ; et pourtant dans les rapports impartiaux des enquêtes faites sur place nous trouvons invariablement ces mots : « *nous n'avons nulle part constaté le passage du courant* ; bien plus l'appareil téléphonique de la commune n'eut pas à souffrir de la tempête ; et c'est un des caractères les plus frappants de cette trombe que malgré l'effroyable consommation d'électricité, de tonnerre, d'éclairs qu'elle a faite, tous les effets électriques sont restés concentrés dans la nue, dans ce gros nuage noir aperçu par un bon nombre d'habitants et qui était la trombe elle-même (1).

(1) Les habitants ont vu distinctement un tourbillon entre le chemin d'intérêt commun n° 4 et la dernière ferme de Vilcéry. (Rapport de M. Aubry.)

Tout de même, les victimes ne se trompent peut-être qu'à demi en imputant ces méfaits à l'électricité.

Faut-il croire avec M. Hirn (1) que la trombe descend des nues toute formée, par une attraction puissante entre la terre et le nuage électrisé ? Les décharges à l'intérieur de la nuée orageuse produisent-elles quelque condensation de l'air et de la vapeur d'eau, condensation dont la conséquence est un vide dans la trombe et une surpression atmosphérique au ras du sol ? Ces mêmes décharges agissent-elles comme une formidable explosion de dynamite ou même comme une explosion de machine à vapeur ?

On sait que dans un accident de ce genre arrivé cette année à la gare Saint-Lazare, les vitres du quartier de l'Europe sautèrent, les devantures des magasins se renversèrent et les débris furent tous projetés de l'intérieur sur le trottoir. Ainsi le vide produit par une forte explosion amène par réaction une aspiration violente de l'air vers le centre explosif, aspiration dont les effets se font sentir, non pas près du lieu de l'accident, mais dans un rayon de plusieurs centaines de mètres. Est-ce en ce *choc en retour* que réside le mystère de la trombe ? Ce vide est-il simplement dû à la force centrifuge qui chasse l'air du centre de l'entonnoir ? il serait téméraire de répondre par une affirmation catégorique à l'une ou l'autre de ces questions ; mais quelle que soit la cause première de cette dépression, nous pouvons tirer de cette courte étude la conclusion suivante :

Ce que les météorologistes, les navigateurs, et tous ceux qui ont observé les trombes nomment *happage*, *vents ascendants*, etc., n'est rien autre que cet appel d'air de bas en haut, résultant de la différence subite de deux pressions. Cet appel d'air, contrairement à la théorie

(1) Sur deux classes de tourbillons, Gauthier-Villars, éditeur.

de Faye, existe réellement ; ajoutons que ses effets sont parfois étranges, tel ce *champ d'avoine*, resté debout, et dont les *graines ont quitté leurs grappes* : la tige a conservé les gaînes de chaque graine, mais toutes ont été vidées et comme passées aux dents d'un peigne.

Avant de terminer ce travail, nous souhaitons que ces faits qui ont attiré notre attention, excitent la curiosité de quelque savant ; il ne serait peut-être pas difficile de répéter les expériences de M. Weyher et de mesurer les pressions aux divers points de la trombe miniature produite par l'appareil dont nous avons parlé ; nous ne pensons pas qu'on y ait jamais songé. Il est regrettable que personne à Cravant n'ait examiné le baromètre au moment du passage de la trombe ; hélas ! les habitants avaient autre chose à penser, mais combien eut été utile un baromètre enregistreur fonctionnant à la Mairie.

Qu'il nous soit permis en finissant d'exprimer notre reconnaissance à M. Rousseau, ingénieur en chef, notre collègue qui a mis gracieusement a notre disposition les rapports envoyés sur sa demande à la Société météorologique du Loiret, documents officiels dont nous avons profité. Notre reconnaissance également à M. Dumuys pour ses sagaces observations et les relations écrites qu'il nous a fournies ; notre sympathie à M. Pousse-Hémon, qui nous a documenté sur les phénomènes dont il a été le témoin et la victime : les trois fermes de Vilcéry, la sienne et celles de ses proches parents, furent détruites par l'ouragan ; nos remerciements à M. le Curé de Cravant qui fut notre obligeant et intéressant guide dans la triste visite de sa pauvre paroisse.

A. MAILLARD,

Secrétaire de la Société d'Agriculture, Belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.
Professeur de sciences au Petit-Séminaire de Sainte-Croix.

ADDITION

Quelques jours après l'ouragan, on constata à Cravant que les feuilles des jeunes arbres et les vignes étaient *brûlées* comme au lendemain d'une gelée printanière. Faut-il comme quelques-uns l'ont pensé, attribuer ce fait à l'électricité? Nous ne le croyons pas; il s'agit probablement d'un refroidissement causé par le froid brouillard, dont nous avons parlé et qui rend visible le bas de la trombe. Le lendemain 5 juillet si nous nous en souvenons bien, un brouillard froid d'une largeur de quelques centaines de mètres seulement, passait sur les vignes de Saran et de Saint-Jean-de-Braye au N.-E. d'Orléans et produisait un effet semblable.

On nous signale un phénomène observé en cette soirée du 4 juillet et qui a peut-être quelque rapport avec la trombe de Cravant. Chez M. Dumuys, à Orléans; chez M. de Madière, à Vienne-en-Val; chez M. le docteur Martin, à Ménestreau: chez M. Denizet, à Villenie, près de Meung-sur-Beuvron; un dallage de bitume, un carrelage, des murs se sont subitement, couverts d'humidité comme au moment d'un dégel; à Sandillon, nous écrit M. Besson les murs coulaient. Il est probable qu'à cette heure de l'orage un afflux de vapeur d'eau a amené l'air à un point voisin de sa saturation; la paroi froide du pavage et des murs a déterminé la condensation de cette vapeur; c'est le principe des hygromètres à condensation.

Il serait intéressant de savoir si le phénomène a été général dans un rayon déterminé ou s'il s'est passé seulement dans les bourgs que nous avons signalés sur une bande de terrain à peu près parallèle à la direction de la trombe, mais située à quelques kilomètres de Cravant. Serait-ce la seconde branche d'une parabole décrite par la tornade? Quelle était alors la direction du vent en ces

parages? Quelle était la hauteur barométrique? La température du thermomètre? Ces données faisant défaut il nous est impossible de tirer quelque conclusion du fait, mais il est assez curieux pour mériter une note particulière dans cette étude.

Enfin, si la grêle qui accompagne le plus souvent la trombe, ne tomba pas à Cravant, elle hacha les moissons entre Vilcéry et la Touane et dans un certain nombre de points du département. En ces lieux. la durée de la chute fut courte, mais les grêlons furent d'une grosseur démesurée. A Villeny notamment (Loir-et-Cher), des morceaux de glace gros comme le poing brisaient les toitures ou s'enfonçaient profondément dans le sol. C'est bien la marque d'une perturbation atmosphérique due à un météore d'une énergie extraordinaire.

Il n'est pas donné à l'homme, avons-nous dit, d'éloigner ni même de prévoir ces terribles phénomènes, mais, quand ils sont passés il lui reste le pouvoir d'aider les victimes à relever les ruines que le fléau a laissées derrière lui.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. HENRI ROUSSEAU

Séance du 1er Décembre

La plupart des Orléanais ont admiré le 4 juillet dernier, à la nuit tombante, un orage lointain dont les éclairs se succédaient avec une rapidité insolite et illuminaient le ciel dans la direction de l'Ouest. C'est avec une stupeur douloureuse que nous apprîmes le lendemain les terribles ravages de l'ouragan; le village de Cravant en partie détruit, les maisons abattues, les moissons fauchées, la désolation dans le pays et le deuil chez les habitants.

On se rendit en foule sur le lieu du désastre, on s'empressa de secourir les sinistrés, les pouvoirs publics leur vinrent en aide. Cette compassion efficace réussit à soulager en partie les infortunes, mais sans contribuer en quoi que ce fût à en prévenir le retour lorsqu'un phénomène semblable se reproduirait ailleurs.

C'est en étudiant le mal que le médecin trouve le le remède. Sachant combien la connaissance des lois naturelles des tempêtes est désirable pour ceux qui, sur terre et sur mer, y sont exposés, M. l'abbé Maillard n'a

pas voulu que le triste enseignement de Cravant fût perdu pour la science. Après une visite détaillée et une enquête approfondie, après un examen scrupuleux des documents recueillis, il a offert à notre Société une étude dans laquelle les faces diverses du phénomène sont mises en lumière.

Analyser en quelques mots cet important travail c'est le moyen d'en faire saisir l'intérêt.

Dans une première partie, M. Maillard décrit les circonstances et les effets de l'ouragan tels qu'ils ont été constatés par lui-même ou rapportés par de nombreux témoins; nul ne s'étonnera que le tableau qu'en avait tracé notre érudit collègue M. Dumuys soit au nombre des données les plus précieuses qu'il ait pu recueillir. Au milieu de la confusion des dégâts, le mémoire note avec précision les signes qui peuvent servir à mesurer la durée, le parcours, l'intensité du phénomène. C'est un récit sobre et pittoresque, qui nous montre la trombe s'avançant par bonds à travers les champs et les maisons, les plus gros arbres déracinés, les fers tordus, les hommes tellement surpris par la soudaineté de l'ouragan qu'ils ne s'expliquent même pas où ils se sont réfugiés à son passage.

Sans s'attarder aux descriptions, notre savant secrétaire résume dans une seconde partie les théories par lesquelles la science contemporaine cherche à rendre compte des cyclones. Sous les noms variés de trombes, de tornados, de typhons, ce sont toujours des tourbillons circulaires à axe vertical, soit qu'ils embrassent une vaste étendue de mer ou de continent, soit qu'ils se réduisent à quelques centaines de mètres de diamètre. Quelles sont les lois de ces mouvements giratoires de l'atmosphère?

Il est universellement reconnu que les cyclones ont un double mouvement : ils décrivent dans notre hémisphère

une trajectoire parabolique en s'éloignant de l'équateur, et en même temps ils tournent sur eux-mêmes dans un sens invariable. Ces premières constatations ont une grande importance, puisqu'elles permettent aux navigateurs de choisir la direction à suivre pour fuir le danger. Le même phénomène se voit en petit dans les trombes dont nous sommes témoins sur notre continent.

Mais il faut serrer la question de plus près, et chercher l'origine de ces mouvements ; c'est ici que les interprétations diffèrent.

D'après Faye, on trouverait le modèle dans les tourbillons que la surface des cours d'eau offre à notre vue. Chacun a observé la formation de ces entonnoirs dont les spires ont une rotation d'autant plus rapide qu'elles sont plus profondes, et qui engloutissent les corps flottants. De même, les différences de vitesse des courants atmosphériques donneraient naissance à des entonnoirs aériens ; les nuages et l'air des régions supérieures se précipiteraient vers le sol en tournant sur eux-mêmes avec une force assez grande pour briser les obstacles placés sur leur passage.

L'explication donnée par MM. Teisserenc de Bort et Lasne est différente. Ils admettent bien que l'air commence à tourbillonner dans les parties les plus élevées de l'atmosphère ; mais d'après eux cette rotation, en se communiquant de proche en proche dans le sens vertical, produirait à la façon d'un ventilateur l'aspiration des couches les plus basses, de sorte que le principal mouvement serait ascensionnel. Il n'y a pas d'ailleurs entre les deux théories un contraste aussi marqué qu'on pourrait le croire, car M. Lasne a montré que son principe n'excluait pas l'existence d'un courant descendant dans le voisinage immédiat de l'axe de rotation.

M. Weyher, à son tour, a réussi à former une image

réduite des trombes en se servant d'un tourniquet pour aspirer l'air et même soulever, par cette aspiration, l'eau à la surface du bassin. Ses expériences tendent à donner, par analogie, plus de force aux raisonnements théoriques de M. Teisserenc de Bort. Mais combien une vue directe du phénomène naturel serait plus instructive que les recherches d'un expérimentateur !

Le rêve des hommes d'étude est d'apporter un nouvel élément de clarté dans les questions que la science n'a pas assez élucidées. C'est le but qu'a poursuivi M. Maillard dans la troisième partie de son mémoire, et l'on doit le féliciter du résultat obtenu. Il a cherché dans les faits constatés à Cravant un moyen de contrôle des théories émises sur les cyclones. En le lisant, on voit la trombe toucher le sol, se relever, tomber pour se relever encore, et parcourir une étendue de 12 kilomètres dans la direction du Nord-Est avec une vitesse de translation de 43 kilomètres à l'heure. Son mouvement giratoire est en sens inverse des aiguilles d'une montre, et comme le cercle qu'elle décrit n'a que 400 mètres de diamètre, c'est en 30 secondes que ses terribles effets se fônt sentir partout où elle passe.

Mais ce qui constitue, semble-t-il, le principal intérêt et la grande originalité de cette étude, c'est qu'elle met nettement en lumière un brusque abaissement de la pression atmosphérique au moment même du passage du cyclone, et permet de l'affirmer malgré l'absence de tout baromètre enregistreur. Une trappe de grenier soulevant et projetant une bascule de 50 kilogrammes, des cloisons de chambres éclatant de l'intérieur vers l'extérieur comme si l'on avait fait le vide autour d'elles, un champ d'avoine dont les épis se vident par une sorte d'aspiration, quantité de faits analogues signalés par notre savant collègue le conduisent à conclure que la

pression s'abaissait brusquement et qu'il se faisait un appel d'air vers les hauteurs.

La nouveauté de ces remarques, jointe à l'intérêt du sujet, à l'art consciencieux avec lequel il a été traité, donnent une haute valeur au travail qui nous est présenté.

C'est ce qu'a reconnu la plus grande autorité que l'on puisse consulter, l'Académie des sciences, qui a inséré un résumé de ce mémoire dans la collection de ses comptes rendus. Ainsi les physiciens du monde entier sont informés du phénomène qui donne une triste notoriété au village de Cravant. Plus d'un chercheur, à l'avenir, après avoir lu les deux pages publiées par l'Académie des Sciences, voudra connaître une étude plus détaillée, et consultera naturellement le recueil des Mémoires de notre Société ; il ne saurait la trouver ailleurs.

Je m'arrête ici ; car après toutes ces raisons, il semblerait bien inutile de se demander si le travail de M. Maillard doit être inséré dans notre bulletin ; il ne nous reste qu'à lui adresser tous nos remerciements.

NOTICE

SUR

MONSIEUR LE DOCTEUR ARQUÉ

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
de la Ville d'Orléans

1831-1905

PAR M. LE D[r] FAUCHON

Séance du 17 Novembre 1905

MESSIEURS,

Au mois de juillet dernier, nous avons conduit à sa dernière demeure notre secrétaire général, M. le docteur Arqué que la maladie, depuis plusieurs mois, sans doute, tenait éloigné de nous, mais dont la prompte mort ne fut pas moins une douloureuse surprise pour ses collègues de la Société des Sciences et Arts d'Orléans.

M. Basseville a déjà salué sa mémoire en termes émus que vous avez encore présents en votre souvenir : mais M. le D[r] Arqué a tenu une trop grande place dans notre Société où il entrait le 1[er] mars 1872 et dont il devenait le secrétaire général le 19 janvier 1901, pour que, déférant au désir de notre Président, nous ne considérions

pas comme un devoir de rappeler à ses collègues les principales étapes de sa vie si remplie.

Né en 1831 à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher) où son père, originaire des Pyrénées, était venu se fixer pour y exercer la médecine, après le décès prématuré de ce dernier, Emile Arqué fut amené par sa mère à Orléans.

Il y commença son éducation à la pension Cons, dont le nom réveille de juvéniles souvenirs parmi plus d'un de nos doyens et la termina au petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin. Il en fut un des premiers et des plus brillants élèves; et, dans la suite, il avait plaisir à répéter que ce qu'il était, il le devait à ses premiers maîtres.

Ses études secondaires terminées, il voulut suivre la carrière paternelle : bon sang ne saurait mentir.

L'année 1850 le trouve externe à l'Hôtel-Dieu d'Orléans; son zèle, sa régularité dans le service, son dévouement pour les malades le font remarquer de ses maîtres et de l'Administration, qui s'efforcent de se l'attacher comme interne. Mais Paris attire notre studieux élève. Il y achève ses études médicales sous la direction de Nélaton, Boyer, Rostan et Paul Dubois.

Le 3 juillet 1858, il soutenait brillamment sa thèse de doctorat : *Considérations générales et pratiques de l'hydrothérapie et quelques recherches sur l'emploi de l'eau froide chez les anciens.*

Ce travail inaugural fut reproduit en partie par la Gazette des Hopitaux et mérita d'être analysé dans la Gazette Hebdomadaire, par Ménière, agrégé de la Faculté.

Le 18 juillet de la même année, le jeune docteur revenait à Orléans pour s'y installer comme médecin et tout d'abord consacrait sa science et son dévouement aux pauvres de la paroisse de Saint-Paul.

Bientôt une notoriété honorablement conquise par le travail persévérant de chaque jour, une tenue parfaite, une

grande urbanité, jointe à une distinction naturelle de l'esprit et des manières, lui assuraient, en même temps que l'alliance d'une famille des plus considérées de l'Orléanais, une clientèle nombreuse et choisie et lui rouvrait en 1862, avec le titre de médecin-adjoint, cet Hôtel-Dieu d'Orléans où il avait fait ses premières armes.

Le 18 mars 1876, il était nommé chef de service; et, le 4 juillet 1890, le titre de médecin en chef venait couronner une carrière hospitalière dignement et laborieusement remplie.

Ceux d'entre nous qui ont alors vécu aux côtés de notre confrère, nous le montrent comme un praticien éclairé, partisan des réformes qu'imposent les découvertes et les méthodes nouvelles, sachant les réclamer à l'administration hospitalière, toujours soucieux des droits et prérogatives du corps médical des hospices, mais encore plus des intérêts des malades, qui devaient regretter si vivement son départ, quand vint pour lui le moment de la séparation. J'ai là, sous les yeux, deux lettres dues à la spontanéité de ses malades de la salle Saint-Nicolas et de la salle Sainte-Amélie : j'ai eu la joie d'y trouver de nombreuses fautes d'orthographes, je n'ai point eu le regret d'y rencontrer une seule faute de sentiment. Ces lettres, qui font autant l'éloge des signataires que de celui à qui elles s'adressaient, émurent profondément le destinataire.

Ces hommages de reconnaissance, tout de sincérité et très désintéressés, sont ceux qui touchent le plus un cœur de médecin.

L'année terrible exalta encore, si je puis dire, son dévouement : les malades des ambulances le trouvèrent à son poste, c'est-à-dire à leur chevet, quand son ardeur, ignorante du danger ne l'entraînait pas sur les champs de bataille.

La croix de la Légion d'honneur vint le 3 janvier 1872 lui prouver que sa belle conduite avait été remarquée en haut lieu.

A l'Académie de Sainte-Croix, où l'avait appelé en 1886 le choix de son fondateur Mgr Dupanloup, et, quelques années plus tard, à la Société d'Agriculture, Belles-Lettres et Arts dont il resta un membre zélé et actif, son goût littéraire, ses instincts d'artiste purent se donner libre cours dans diverses communications.

Le 20 décembre de cette même année 1872, il faisait de sa plume fine et déliée un rapport, au nom de la section de médecine, sur une note complémentaire du mémoire sur les archives de l'Académie d'Orléans par M. L. Loiseleur.

Dans la séance du 6 novembre 1874, il présenta à notre Société l'Etude sur Louis Gaudefroy, médecin d'Orléans de 1657 à 1725, due à M. le Dr Charpignon.

Le 1er mai 1891, il rapportait, avec des développements marqués au bon coin de la science et des lettres, le savant travail de M. le Dr Deshayes « *sur l'emploi des injections sous-cutanées d'hydrate de chloral dans les maladies convulsives et particulièrement dans l'éclampsie puerpérale.* » Après avoir rendu justice à la réelle valeur de la communication de son distingué confrère, il invitait gracieusement ses jeunes collègues de la section de médecine, à venir vous faire part de leurs observations médicales et du résultat de leurs applications des méthodes nouvelles, les assurant d'avance de la bienveillance de leurs aînés.

Le 19 janvier 1901, il devenait notre secrétaire général et déployait dans cette nouvelle charge une juvénile activité ; il s'efforçait, non sans succès, de réveiller les ardeurs endormies de plus d'un d'entre nous, et, si alors j'imposai à la société la lecture de diverses communications, M. Arqué fut le principal coupable.

Je ne parlerai pas de ses travaux à l'Académie de Sainte-Croix ; je ne doute pas qu'une plume plus littéraire que la mienne, dans cette confraternelle Compagnie, ne rende à sa mémoire l'hommage qui lui est dû.

Quand l'inflexible loi de la limite d'âge sonna pour lui à l'Hôtel-Dieu l'heure de la retraite, vers la fin de l'année 1896, ses collègues lui offrirent en souvenir de sa carrière hospitalière un très artistique médaillon en relief de Lanson : La Vierge à l'Epi. L'un d'eux, au nom de tous, le félicitant de sa verte vieillesse, le comparait au moisonneur qui à la fin de la journée peut contempler d'un œil satisfait l'espace parcouru et l'œuvre accomplie. A cette occasion, M. Arqué prononça un discours qui pourrait bien être un modèle d'observation très poussée, relevée par une pointe d'esprit guépin.

Se défendant de juger les personnes, notre doyen passe au crible d'une fine critique les évènements de sa longue carrière. Il nous fait part de ses remarques sur les mœurs du jour, sans oublier celles d'autrefois — je souligne, *autrefois*, car notre confrère se défend d'être du nombre de ces « *laudatores temporis acti* » qui trouvent admirable tout ce qui se faisait jadis.

Messieurs, vous ne me pardonneriez pas de ne pas relire avec vous ce discours.

Dès les premières lignes, l'ancien externe de l'Hôtel-Dieu nous décrit les types des professeurs de la vieille école de médecine d'Orléans à son déclin, il nous traduit l'émotion de sa première saignée, car alors on saignait, on saignait même,..... beaucoup et souvent ; il passe en revue les théories médicales d'alors (ne les plaisantons pas trop, on y revient). *Jam cecidere quæ renascuntur.*

Il nous rappelle le langage médical de l'époque et les règlements universitaires d'alors. Il donne une larme de regret à l'habit noir et à la cravate blanche, il s'incline

devant le port de la barbe suivant le rite médical et salue avec la mélancolie de l'adieu les lèvres et les mentons glabres. L'orateur nous montre le praticien respectueux des us hippocratiques, grimpant dans son cabriolet au cœur de l'hiver, revêtu simplement de l'inséparable habit noir, dédaigneux du pardessus qui porterait atteinte au décorum professionnel; pour un peu on croirait l'entendre réclamer sa perruque et sa canne à pomme d'or!

Où sont les neiges d'antan ?

Dans ces temps préhistoriques, jamais un fils d'Esculape n'aurait songé à danser! Danser! *proh pudor* ! tout au plus, sous la tonnelle, l'été, se permettre une furtive partie de boules ou de quilles.

Un médecin qui se serait octroyé la licence de fumer eut été à tout jamais perdu de réputation.

Personnellement je revois en cette même salle où nous sommes réunis ce soir, un jeune confrère, qui, après le lever de la séance, s'était oublié à allumer une cigarette. Il s'entendit rappeler à l'ordre par un vieux médecin qui lui dit avec un sérieux imperturbable et une conviction non feinte, que ces mœurs intolérables déshonoraient la corporation.

Les docteurs qui sacrifiaient au dieu de la chasse, étaient obligés de déployer des ruses d'apaches pour se livrer à leur passion favorite. On les voyait quitter la ville, en habit noir (naturellement!) portant péniblement sur leurs épaules le fardeau sacré de la science, le front sévère, chargé de saintes préoccupations..... avec à la main la funèbre boîte à amputation.

A peine au sortir des portes de la ville, loin de tout œil indiscret, l'habit était prestement remplacé par un veston de chasse, et l'œil souriant, le regard allumé, le disciple d'Hippocrate sortait de la mystérieuse boîte l'arme nécessaire à l'opération cynégétique.

Si à ces antiques et solennels confrères on eut prédit que le médecin de la génération suivante, dédaigneux de la cravate blanche et de l'habit noir, porterait jaquette et chapeau mou, et (*horresco referens*), enfourcherait « des bécanes », s'habillerait en Esquimau pour « en auto » porter de plus rapides consolations aux malades, les bras leur seraient tombés des épaules, ils se seraient voilé la face et écrié en gémissant : *O tempora! O mores!*

Notre confrère très bon, se contente de constater ; il verse bien un pleur furtif au souvenir de ces temps archaïques, mais il ne morigène pas et se console avec une citation latine : *Trahit sua quemque voluptas.*

Mais le discours n'est pas fini.

M. Arqué ne nous cèle pas qu'il a le souvenir attendri de l'élégant tricorne de ses pères, que pour un peu il nous imposerait ; mais, comme il proteste contre le haute-forme d'outre-Manche, et s'incline devant le démocratique chapeau mou, il nous sera facile de lui pardonner ses regrets. Il nous rappelle que les ordonnances médicales d'alors portaient avec une solennelle régularité, précédant le julep ou le looch, l'officiel récépissé de rigueur que terminait religieusement le non moins officiel : *Fac secundum artem.* Notre époque expéditive et simpliste a relégué toutes ces inutilités au magasin des accessoires.

En cheminant, il salue les vieux professeurs de la vieille école d'Orléans.

Si tous n'avaient pas le savoir, ils acquéraient tous le savoir-faire et, au demeurant, les malades se déclaraient satisfaits. La beauté, la régularité des pansements, l'impeccabilité des renversés, dissimulaient élégamment le vide de la science chirurgicale du jour.

L'orateur chante le stétoscope aux multiples et nouvelles applications, le perchlorure de fer qui fut le dieu

d'un jour, l'aimable et reposante hydrothérapie. Il brûle un grain d'encens en l'honneur des Lecomte, des Féréol, des Brouardel, des Gombault, des Bouilly, des Jalaguier, des Brissaud, ces demi-dieux de la médecine; il célèbre les lauriers naissants des Bouglé et Chipault fils, tous enfants de la vieille cité de Jeanne d'Arc.

Il fait son acte de dévotion à la Sacro-Sainte antisepsie, il rompt une lance à la pointe phéniquée, en faveur du français Declat contre l'anglais Lister — toujours le vieux levain de haine nationale contre la perfide Albion (c'était avant l'Entente Cordiale); — et vainqueur dans ce tournois, dont l'honneur de la science française est le prix, il célèbre l'aurore naissante de l'asepsie avec ses étuves et ses bouillons.

Il s'incline avec respect devant Pasteur et ses serums. Sa plume vengeresse est sans pitié pour les réclames curatives de la 4e page des journaux qui permettent au malade de se faire son propre médecin: le malade y laisse sa santé, mais l'industriel fait sa fortune. Ce que l'un perd l'autre le gagne — c'est la philosophie de la vie de chaque jour.

Avec une pointe de gai scepticisme qui dénote l'homme d'esprit, notre confrère fait défiler sous nos yeux en train-éclair l'homéopathie, l'électrothérapie, l'hydrothérapie, la métallothérapie, l'aérothérapie, la thalassothérapie et autres diverses thérapies... la dosimétrie, la médecine des ferments, des alcaloïdes, celle des altitudes et de la plaine, celle des serums, des rayons X, sans oublier celle des sucs organiques — la seule, la vraie. Avec cette dernière, plus de vieillesse, on s'abonne au printemps éternel... Et avec tristesse, il constate pourtant que, malgré cette universelle levée de boucliers, l'ingrate humanité s'entête encore à mourir de temps en temps.

En passant, sans avoir l'air d'y vouloir toucher, le

médecin donne un coup de patte léger, oh! combien! à la chirurgie sa voisine, à laquelle il reproche la fréquence excessive de ses « tomies »

Il plaisante agréablement l'abus des spécialistes et des spécialités...

Au patient, maintenant, il faut un médecin pour les yeux, un autre pour le nez, un troisième pour les oreilles et un quatrième pour la gorge, un pour le tégument externe, un autre pour les muqueuses. Quand on souffre de l'estomac, on court chez le docteur X; — si c'est le cœur qui est malade on vous renvoie chez le docteur Y.., lequel se garderait bien de vous donner ses soins dans le cas où c'est la poitrine qui serait atteinte. Encore un peu et le malade aura un médecin différent, attaché au service de chacun de ses organes.

Il constate non sans satisfaction, qu'Orléans, la ville de la sagesse, défend son bon sens et se gare de ces excès ridicules de la spécialisation à outrance, avec laquelle, à force de soigner la partie, on laisse mourir le tout.

L'auteur vante les bons rapports confraternels du corps médical orléanais, déclare que *l'invidia medicorum pessima* est un adage désuet qui a perdu toute signification en notre ville; il rend justice au passé et au présent, il salue l'avenir avec optimisme.

Son discours finit sur une note attendrie d'une grande délicatesse d'expression et d'une affection touchante pour son beau-frère, le docteur Pilate, « un ancien élève devenu un maître », le *dimidium animæ suæ* qu'il lègue, en se retirant, à l'Hôtel-Dieu et à ses confrères comme le meilleur de lui-même.

Je vous devais, Messieurs, la paraphrase du discours de notre doyen, elle est comme son testament spirituel: elle peint admirablement notre regretté collègue, on l'y retrouve tout entier avec son esprit et son cœur.

Dans la séance du 30 décembre 1896, la dernière à laquelle il prenait part comme médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, les membres de la Commission administrative des Hospices civils d'Orléans exprimèrent au docteur Arqué le regret de sa retraite. Ils rappellent qu'il y a 34 ans qu'il exerce la médecine à Orléans, que depuis 20 ans il est chef de service à l'Hôtel-Dieu et qu'il a toujours donné l'exemple de l'assiduité et du dévouement à ses devoirs et à ses malades.

Le Président de la Commission administrative ajoute que les regrets que M. le docteur Arqué doit éprouver lui-même seront compensés par l'idée du bon souvenir qu'il laissera aux malades et au personnel des Hospices.

Notre confrère répondit par une improvisation pleine de bonne grâce et d'esprit. Il profita de sa situation et de l'occasion pour rappeler les réformes accomplies, et tracer un programme de réformes... à accomplir (*in caudâ venenum*).

On ne saurait se retirer de la carrière avec plus de dignité et en même temps plus de belle humeur.

Au sortir des assises de cette Compagnie qui lui tenait tant au cœur, je me suis souvent fait un plaisir de reconduire M. Arqué à sa porte, et, chemin faisant, il se complaisait à évoquer le passé devant moi.

Dans un langage que tempérait sa bienveillance naturelle, mais qui, croyez-le bien, n'était pas sans saveur, mon distingué confrère me racontait les tournois épiques dont fut jadis témoin cette salle de réunion, et les véhéments rappels à un règlement apocalyptique que chacun interprétait à sa façon.. Il faisait revivre à mes yeux des types disparus de sociétaires qu'animaient des ardeurs et des mentalités inconnues de notre époque, et, soit dit entre parenthèses, si jamais un jovial collègue veut rire à mes dépens il n'aura qu'à exhumer des arcanes

de nos archives la lettre de candidature écrite en un style digne du grand siècle qu'imposa à ma plume récalcitrante un des membres les plus vénérables de l'Assemblée d'alors.

Nos vieux Burgraves n'avaient pas même le soupçon de ce grain de septicisme dont nos contemporains assaisonnent, à tort sans doute, leurs actes et leurs paroles.

Je n'oublierai de longtemps le charme de ces trop courts entretiens qui m'apprenaient beaucoup en peu de mots et me révélaient une génération de moi inconnue. *Hœc olim meminisse juvabit.*

Ce n'est pas seulement dans cette enceinte que se donnèrent carrière les goûts littéraires de M. Arqué.

Ils se manifestèrent brillamment encore dans les comptes-rendus qu'il signait comme secrétaire général de l'Association des anciens élèves du petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin : lui-même était la preuve vivante de l'excellence des études littéraires de cette célèbre maison d'éducation.

J'ai lu d'un trait ses comptes-rendus triennaux : sans doute ils avaient pour moi un charme tout particulier, le charme du ressouvenir et de la revivance ; mais même pour des indifférents ils sont très charmants, alertes et pimpants, écrits d'une bonne plume, pour parler le langage du jour.

L'ancien « chapelain » désarmait ses condisciples qui lui reprochaient parfois « d'écrire long » en leur disant, avec une pointe de préciosité peut-être, mais non sans esprit : « je n'ai pas eu le temps d'être plus court. »

Qui oserait reprocher sa longueur à son rapport de l'année 1872 ? C'est une vraie tranche d'histoire vécue de l'année 1870. Les principaux événements locaux y sont heureusement rappelés et caractérisés d'un trait juste; on y sent à chaque ligne vibrer douloureusement l'âme du

patriote. Dans toutes ces compositions éclatent son amour pour son petit séminaire, sa fidélité à ses anciens maîtres sa reconnaissance pour leurs services dévoués.

Ce n'est pas là le fait d'une âme vulgaire. Si l'élève devait beaucoup à ses maîtres, ces derniers se plaisaient à dire que leur élève leur faisait honneur, de même que ses confrères lui rendaient cette justice qu'il était de ceux qui honorent la carrière.

M. Arqué ne s'adonnait pas uniquement aux Belles Lettres, il avait le goût inné des Arts : chaque année, avec une régularité en quelque sorte mathématique, il se dérobait furtivement à sa clientèle pour visiter le salon de peinture. Quand ses occupations l'appelaient dans une ville voisine, avant de reprendre le train, il trouvait toujours le temps de jeter un coup d'œil sur les monuments historiques, ou simplement intéressants : les sculptures, les tableaux, les gravures qu'on pouvait admirer dans sa salle d'attente et dans son cabinet de consultation attestaient son goût éclairé des arts.

Notre collègue ne sut pas toujours résister à la tentation de taquiner la muse, — le meilleur d'entre nous n'est pas parfait, — mais à ces petites pièces de vers qui tombaient tout naturellement de sa plume et que les circonstances faisaient s'écrire d'elles mêmes, il ne mettait pas ombre de prétentions. Jamais il n'eût le moindrement la pensée de se mesurer à Victor Hugo, Lamartine et Musset, ni même à d'autres poètes de moindre envergure.

Certaines de ces piécettes furent mises en musique ; il serait injuste de dire qu'Euterpe leur fut nécessaire ni même secourable.

Très bien venues, d'un jet heureux et primesautier, elles se lisaient avec plaisir. Nous avons de lui telle chanson qui en certaines réunions amicales se chantera tant que des amis aimeront à se réunir.

Messieurs,

Le temps qui semblait émousser ses coups sur la robuste constitution de notre Secrétaire général encourageait notre espoir de le garder de longues années parmi nous.

Une insidieuse maladie, débonnaire à son début, a eu raison de sa vigoureuse santé.

Le chrétien convaincu, le catholique fervent a voulu quitter cette terre dans une silencieuse humilité. L'homme de goûts délicats a pensé que la larme que fait couler la reconnaissance était le plus beau des discours funèbres.

Peut-être retentissaient encore à ses oreilles ces discours passe-partout, d'une banalité désespérante, dont notre époque se montre si prodigue à l'égard d'illustres inconnus qui, leur vie durant, ont obstinément dissimulé leurs vertus aux regards scrutateurs de leurs contemporains et n'acquièrent de valeur que le jour de leur enterrement.

Les fortes convictions religieuses qui avaient été le pivot et, en quelque sorte, la caractéristique de la vie de M. le Dr Arqué lui faisaient entrevoir au delà de la tombe des récompenses plus durables et plus sûres que les fragiles honneurs de la terre et les vaines louanges des hommes.

Messieurs,

Une plume plus autorisée que la mienne, je ne dis pas plus sincère, aurait pu aisément vous retracer la vie de notre Secrétaire général.

Je puise mon excuse et ma force dans cette conviction que je traduis le sentiment général en disant que M. le

Dr Arqué fut dans notre Société un collègue distingué, dans le corps médical un praticien expérimenté, en même temps qu'un aimable et bienveillant confrère, pour tous le *vir bonus et honestus* des anciens.

Dr Fauchon.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DÉSIGNÉE PAR LA SOCIÉTÉ

dans la Séance du 17 Décembre

POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX DAVOUST EN 1905

Membres de la Commission : MM. A. DIDIER, L. DUMUYS et GUILLAUME.

Notre Société devant se préoccuper, cette année, de l'attribution du prix Davoust, destiné à récompenser une œuvre historique, littéraire ou artistique intéressant l'Orléanais, une Commission a été nommée pour rechercher l'œuvre qui pourrait vous être proposée et faire valoir les motifs susceptibles de la désigner à votre choix.

Cette Commission a pensé que le concours pour la construction d'un musée pourrait lui fournir l'œuvre cherchée; le nombre et la valeur des envois ont fait, en effet, de ce concours une manifestation artistique intéressant au plus haut point tous ceux qui ont souci du passé archéologique et du développement de notre cité orléanaise.

Le souvenir des œuvres exposées et examinées par nous tous, avec tant de soin, est encore présent à vos esprits; plusieurs d'entre elles se recommandaient par des qualités de premier ordre qui ont été reconnues et appréciées dans le classement qui en a été fait.

Nous avons pensé que le point de vue auquel nous

devions nous placer à notre tour, pour l'attribution du prix Davoust, était plus restreint, plus exclusivement orléanais.

L'intention du donateur a été, en effet, de récompenser une œuvre orléanaise intéressant notre région.

Le projet qui nous a paru le mieux remplir cette double condition est celui de MM. Rapine et Moreau.

Les auteurs sont orléanais tous deux, de famille et d'éducation et leur souci de se rattacher étroitement aux traditions de notre architecture locale, de faire œuvre orléanaise, ressort avec évidence du premier examen de leur étude.

Les reproductions que nous mettons sous vos yeux, en vous rappelant les élégantes silhouettes de ce projet, vous montreront quel souci ont eu ses auteurs de respecter le cadre dans lequel il devait être réalisé, quel soin ils ont apporté à éviter tout ce qui pourrait jeter une note discordante dans ce milieu pittoresque des rues étroites de notre vieil Orléans; avec quelle conscience et souvent avec quel bonheur ils se sont rattachés aux restes de notre ancien Musée et des chefs d'œuvre dont nous sommes justement fiers.

La transformation de notre ville, l'ouverture de voies nouvelles, l'installation des nouveaux marchés, tout cela ne s'est pas fait sans de douloureux sacrifices.

Un grand nombre de vieilles maisons, dont plusieurs d'une grande valeur artistique, ont du être démolies.

N'était-ce pas une heureuse pensée que celle de leur donner asile dans le voisinage du nouveau monument, si bien conçu pour ne pas leur porter ombrage ?

Nous y retrouvons le même souci qu'autrefois de chercher l'intérêt moins, dans de pompeuses ordonnances, mal comprises au milieu de rues étroites, que dans le charme du détail et les finesses de la décoration.

Au hasard des échappées, c'est un pignon qui s'élève, une tourelle, une lucarne qui découpent les lignes de toitures.

C'est ce souci constant de se rattacher à un milieu que nous avons le grand désir de conserver et de défendre, qui a retenu notre attention sur le projet de MM. Rapine et Moreau.

Nous aurions été heureux de voir se réaliser le coin charmant évoqué par eux dans une attachante notice (où ceux qui ont aimé l'Orléans d'autrefois auraient plaisir à retrouver de vieilles connaissances).

Mais puisque nous n'avons plus l'espoir de voir ce plaisir devenir une réalité, nous avons pensé qu'il vous plairait de témoigner aux auteurs de ce beau projet le gré que vous leur gardez, d'avoir respecté avec tant de soin nos traditions locales, en leur attribuant le prix mis par notre regretté collègue Emile Davoust à votre disposition.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SECRÉTAIRE : A. MAILLARD

ANNÉE 1905

Séance du 6 janvier 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, Président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Michau, Lalbalettrier, Papelier, Garsonnin, Legay, Huard, Iauch, de Tristan, Denizet, Maillard. Total : 12 membres.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est adopté.

Le quorum exigé pour une séance administrative n'étant pas atteint (20 membres), le nombre des places vacantes ne peut être arrêté.

La séance ordinaire est donc ouverte,

Après quelques observations sur *le legs de Morogues* qui devait être décerné l'an dernier et *le legs Davoust* qui doit être décerné cette année, on convient de remettre cette question à l'ordre du jour de la séance qui suivra la reddition des comptes de M. le Trésorier.

Le dépouillement de la correspondance ne donne lieu à aucune remarque.

Aucune lecture n'étant faite, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 janvier 1905

Présidence de M. Basseville, Président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Thévenin, Sainjon, Huard, Michau, Iauch, Jarry, Charoy, Baillet, de Tristan, Denizet, M. des Francs, Angot, Drioux, Cuissard, Maillard, Legay et Fauchon. Total : 22 membres.

Après lecture du procès-verbal, qui ne donne lieu à aucune observation, M. le Président ouvre la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Déclaration de places vacantes.

Elle a pour but d'arrêter les places vacantes dans la section des Sciences par suite des démissions de MM. Noël et Mille. Ces deux places sont déclarées vacantes et communication de cette décision sera faite aux journaux afin que les candidats puissent envoyer leur demande à M. le Président.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

M. le Président signale dans la correspondance de la quinzaine :

1° Une lettre de la Société des Agriculteurs de France invitant la Société à envoyer des Délégués à la réunion générale qui aura lieu le samedi 18 mars à Paris. M. du Roscoat veut bien représenter la Société à cette réunion.

2° Une seconde lettre d'un certain nombre de membres de la même Société, section du Loiret, demandant à notre Compagnie de vouloir bien appuyer la candidature de M. Darblay comme membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France.

Adopté. — M. le Président transmettra le vœu de la Société à qui de droit.

3° Une lettre de M. le Maire de la ville d'Orléans, demandant à M. Basseville, Président de la Société d'Agriculture, Sciences,

Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de vouloir accepter de faire partie du Comité d'honneur pour l'organisation de l'Exposition industrielle qui aura lieu du 1er mai au 6 août de cette année. M. Basseville a répondu à M. le Maire par une acceptation.

Rapport de M. Iauch sur le travail de M. Garsonnin.

La parole est donnée ensuite à M. Iauch, qui, dans un court rapport, apprécie le travail *de M. Garsonnin sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans* ; M. le Rapporteur loue l'auteur du Mémoire et l'invite à compléter son travail ; mieux que tout autre, il peut écrire l'histoire de l'Hôtel-Dieu dont l'origine se perd dans les siècles du moyen âge. M. Iauch conclut en finissant à l'impression du Mémoire de M. Garsonnin, mais il désire que le rapport soit considéré comme rapport verbal.

La Société vote l'impression du Mémoire et se rend au désir du rapporteur, malgré l'avis contraire de la Section.

M. Cuissard commence la lecture d'un travail sur *Le vin Orléanais dans la Poésie et dans l'Histoire* ; cette lecture sera continuée à la prochaine séance.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 3 février 1905

Présidence de M. Basseville, Président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbettrier, Pilate, Sainjon, Papelier, Legay, Dessaux, Guillon, Michau, Iauch, Charoy, Banchereau, de Tristan, d'Orléans, Denizet, Angot, Cuissard, Geffrier, Maillard. Total : 20 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Mort de M. Masure membre honoraire.

Avant de reprendre l'ordre du jour, M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Masure, qui fut longtemps membre titulaire et l'un des membres les plus actifs de la Société. Sa santé l'empêchant de prendre part aux séances, il avait été nommé membre honoraire en 1905. M. le Président rend hommage à la science de M. Masure, à son labeur incessant, à sa



parfaite honorabilité et envoie, au nom de tous, à sa famille, l'expression sympathique des regrets de la Société.

La séance se continue par le dépouillement de la correspondance : rien à y signaler.

La parole est ensuite donnée à M. Cuissard, qui continue la lecture de son travail sur le *Vin orléanais*.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ensuite ouverte. M. le Président donne lecture des lettres de deux candidats : l'une de M. Rousseau, ingénieur en chef, l'autre de M. Guillaume, architecte.

La liste des candidats est formée suivant l'article 22 du règlement.

Compte rendu de M. le Trésorier sur l'année 1904

La parole est ensuite donnée à M. le Trésorier, qui rend compte de la situation financière de la Société au 31 décembre 1904.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés et des remerciements sont adressés à M. Lalbalettrier pour son excellente gestion et pour la clarté et la précision de son rapport. Sur la proposition de l'un des membres, la Société vote l'impression du compte rendu de M. le Trésorier dans les procès-verbaux des séances.

Question du prix de Morogues, achat de 15 fr. de rentes.

Après avoir rappelé les conditions de remise du prix de Morogues et constaté que le prix n'a pas été distribué faute de concurrents, M. le Trésorier propose de remplir une des conditions du testateur à laquelle on n'a pas pris garde jusqu'ici : *Tous les dix ans, une année de revenu doit être employée à augmenter le capital du legs dont les intérêts forment le prix.* On pourrait donc consacrer une partie de la somme actuellement en caisse à acheter 15 francs de rentes qui, s'ajoutant aux revenus annuels du legs, augmenteront la valeur du prix. Celui-ci sera distribué à l'arrondissement désigné par le tour du roulement, dans 4 ou 5 ans. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

C'est aussi cette année que doit être distribué le *prix Davoust*.

Date de la remise du prix Davoust.

M. le Président propose pour date le mois de juin. — Adopté.

M. le Secrétaire particulier exprime le désir que le rapport très précis et très documenté que M. Banchereau a lu dans la séance du 15 avril 1904 sur les conditions et les modifications apportées à la remise du prix de Morogues, soit imprimé à la suite des procès-verbaux dans le bulletin de la Société, afin qu'on puisse faci-

lement se reporter à ce document. Sa proposition, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 17 février 1905

Présidence de M. Basseville

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard, Marmasse, Papelier, Thévenin, Legay, Dessaux, Sainjon, Huard, Michau, Iauch, Guillon, de Tristan, M. des Francs, Banchereau, d'Orléans, Bourdaloue, Angot, Fauchon, Garsonnin et Maillard. Total, 22 membres.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ouverte pour l'élection de deux candidats dans la section des Sciences.

La section présente en première ligne : M. Rousseau, ingénieur en chef, et en seconde ligne : M. Guillaume, architecte.

Trois tours de scrutin pour la première place donnent les résultats suivants :

1er tour : M. Rousseau, 16 voix; M. Guillaume, 3 voix; bulletins blancs, 3. Total, 22 votants.

2e tour : M. Rousseau, 16 voix; bulletins blancs, 7. Total, 22 votants.

3e tour : M. Rousseau, 15 voix; M. Guillaume, 1 voix; bulletins blancs, 7. (23 votants, un membre étant arrivé avant ce troisième tour.)

Aucun des candidats n'ayant obtenu les 20 voix requises par l'article 23 du règlement, on procède à l'élection pour la seconde place. Dans les trois tours de scrutin, les voix se répartissent comme il suit :

1er tour : M. Guillaume, 16 voix ; M. Rousseau, 4 voix ; bulletins blancs, 3. (23 votants.)

2e tour : M. Guillaume, 16 voix ; M. Rousseau, 3 voix ; bulletins blancs, 4. (23 votants.)

3e tour : M. Guillaume, 14 voix ; M. Rousseau, 4 voix ; bulletins blancs, 5. (23 votants,)

L'élection est remise à un mois.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 3 mars 1905

Présidence de M. Basseville, président

Liste de présence : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Garsonnin, Fauchon, Dessaux, Papelier, Iauch, Huard, Guillon, Charoy, Bourdaloue, de Tristan, M. des Francs, Banchereau, Angot, Michaud, Maillard. Total, 18 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Au début de la séance, M. le Président fait part à la Société d'une demande de M. Arqué, secrétaire général (l'état de santé où se trouve M. Arqué l'empêchant d'assister aux séances, ne pourrait-on lui adjoindre un secrétaire auxiliaire?). La Société, consultée, accède au désir de M. Arqué et décide de procéder à cette nomination par voie de scrutin. M. Cuissard fait remarquer qu'on a procédé de cette manière pour donner à M. Loiseleur d'abord un auxiliaire dans la personne de M. Guerrier, puis pour nommer M. Guerrier secrétaire adjoint faisant fonction de secrétaire général en l'absence de M. Loiseleur.

Nomination de M. Garsonnin au titre de Secrétaire auxiliaire.

Au premier tour de scrutin, M. Garsonnin est nommé ***secrétaire auxiliaire*** par 16 voix sur 17 votants.

M. Garsonnin remercie les membres présents de la marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner, et prend place au bureau pour dépouiller la correspondance reçue dans la quinzaine.

M. le Président a reçu de M. le Préfet un ouvrage intitulé : *Recueil des usages locaux du département du Loiret*, publié sous les auspices du Conseil général et de l'Administration départementale.

Différents hommages d'auteurs.

Des remerciements seront adressés à M. le Préfet par M. le Président. A signaler également un numéro du Bulletin de la Commission météorologique du département de la Lozère (1903), contenant une étude sur le Régime des pluies, par M. Rousseau, ingénieur en chef, candidat de la section des Sciences, hommage de l'auteur.

M. de Tristan nommé secrétaire de la section d'Agriculture.

La section d'Agriculture, dans sa réunion du 1er mars, a nommé M. de Tristan secrétaire de la section.

Lecture de M. Cuissard sur le (Vin orléanais).

M. Cuissard continue et finit la lecture de son travail sur le *Vin orléanais*; ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

En terminant la séance, M. le Président donne communication d'une lettre adressée à la Société par la direction de la Revue politique et littéraire (*Revue bleue*), demandant à notre compagnie son adhésion à une adresse destinée à M. le Ministre de l'Instruction publique, contre une réforme de l'orthographe qui bouleverserait les Lettres de la langue française. La Société *s'associe au vœu exprimé dans cette adresse, tout en faisant quelques réserves sur certaines réformes avantageuses*. M. le Président veut bien se charger de répondre à cette lettre et de transmettre à la *Revue* l'expression de la pensée de la Société.

La séance est levée à 9. h. 1/4.

Séance du 17 mars 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, Garsonnin, Baillet, Baranger, Papelier, Dessaux, Legay, Sainjon, Thévenin, Huard, Michau, Charoy, de Tristan, Banchereau, d'Orléans, T. des Francs, M. des Francs, de Puyvallée et Maillard. Total : 19 membres.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est adopté sans observation.

M. Garsonnin fait le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine. Il signale :

1° Une invitation de la *Société d'Archéologie d'Eure-et-Loire* à assister au cinquantenaire de sa fondation.

2° Une lettre du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant notre Société à se faire représenter au 43e Congrès des Sociétés Savantes qui doit avoir lieu cette année à Alger.

Après lecture de la liste de présence, M. le Président déclare ouverte la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Elle a pour but de pourvoir au remplacement de MM. Mille et Noël, membres démissionnaires dans la section des Sciences.

L'élection n'ayant pas abouti dans la séance du 17 février dernier, celle à laquelle il va être procédé, se fera d'après les article 22 et 23 du Règlement.

Il y a 19 membres présents et M. le Président a reçu les votes envoyés sous enveloppe, des membres titulaires dont les noms suivent : MM. Guillon, Bourdaloue, A. de Laage de Meux, Geffrier. Dr Le Page, Dr Chaignot, Dr Rocher, Jarry, Lalbalettrier, Dr Marmasse, Fauconnier, Drioux, l'abbé Iauch, Jullien, Crosnier, Berton, Dr Arqué, de Morogues, de la Taille, Baillet, du Roscoat, Didier, Dumuys, Perrin, Denizet, Angot. Au total 25 membres, ce qui porte le nombre des votants à 44.

Le scrutin est d'abord ouvert pour nommer au siège de M. Mille, siège dont la vacance est la première, en date du 21 octobre 1904.

M. Rousseau, désigné en tête de liste, par la section des Sciences, obtient la majorité des suffrages au premier tour.

Un nouveau vote a pour but de donner un successeur à M. Noël, dont la démission a suivi celle de M. Mille. La Section propose M. Guillaume, architecte, qui est élu également au premier tour à la majorité des votants.

Élections de MM. Rousseau et Guillaume.

En conséquence, MM. Rousseau et Guillaume sont élus membres de la Société dans la section Sciences et Arts.

Aucune Section ne s'étant réunie et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 heures.

Séance du 7 avril 1905

Présidence de M. Basseville, président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Garsonnin, Michau, Marmasse, Thévenin, Didier, Huart, Iauch, Charoy, Berton, Denizet, Banchereau, Angot, T. des Francs, Cuissart, Maillard et R. de Tristan. Total 18 membres.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est approuvé sans observation.

M. Garsonnin fait le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine. MM. Rousseau et Guillaume, élus le 17 mars membres de la Société, lui adressent leurs remerciements.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Bernois, curé de Jouy-le-Pothier, demandant à faire partie de la Société en qualité de membre correspondant. On procédera à cette élection au cours de la prochaine séance qui aura lieu le mercredi 17 avril,

Communication est ensuite donnée d'une lettre de M. le Président de la Société Archéologique invitant les membres de la Société à assister à la réunion commune qui aura lieu le vendredi 14 avril prochain à huit heures un quart, dans l'ancienne salle des Thèses de l'Université de la ville d'Orléans.

Rapport de M. Michau sur le travail de M. Cuissard (Le Vin orléanais).

M. Michau donne lecture de son rapport sur le travail de M. Cuissard, le *Vin orléanais*.

L'impression du travail de M. Cuissard est votée au bulletin secret ; l'impression du rapport de M, Michau est également approuvée.

M. Garsonnin donne lecture d'un travail de M. Arqué sur la *Descendance de Jeanne d'Arc*. Ce travail est renvoyé à la section des lettres.

M. du Roscoat, délégué par la Société aux réunions des Agriculteurs de France, fait connaître le résultat des élections.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire,

R. de Tristan.



Séance du 19 avril 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, Garsonnin, Lalbalettrier, Guillaume, Huard, Michau, Guillaume, Denizet, Angot, de Tristan, Maillard, Marmasse et Fauchon. Total : 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Garsonnin fait le dépouillement de la correspondance.

A signaler une invitation au Congrès agricole de Bordeaux; renvoyé à la section d'agriculture.

M. le Président fait part à la Société de la mort de deux membres correspondants : M. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine à Paris, décédé en avril 1905, et M. Liétaud, docteur en médecine à Plombières, décédé en février 1905.

Rien n'étant à l'ordre du jour et le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour procéder à l'élection de M. l'abbé Bernois au titre de membre correspondant. La séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance du 5 mai 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Garsonnin, Lalbalettrier, Marmasse, Fauchon, Papelier, Guillaume, Rousseau, Huard, Iauch, Charoy, d'Orléans, M. des Francs, Denizet, Bourdaloue, Legay. Total : 17 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Rousseau et Guillaume membres élus dans la séance du 17 mars.

M. Garsonnin fait le dépouillement de la correspondance.

Le nombre des membres présents étant encore insuffisant pour procéder à l'élection de M. l'abbé Bernois comme membre correspondant, cette élection est ajournée, et il est entendu qu'il pourra y être procédé par correspondance.

La parole est donnée à M. du Roscoat qui fait un compte rendu rendu verbal de l'assemblée général des Agriculteurs de France, à laquelle il a assisté comme délégué de la Société.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire
LEGAY.

Séance du 19 mai 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, Garsonnin, Michau, Fauchon, Deshayes, Papelier, Rousseau, Sainjon, Guillaume, Iauch, Charoy, Cuissard Legay, Angot, Baillet, Guillon, Maillard. Total : 17 membres.

La séance s'ouvre comme à l'ordinaire par la lecture du procès-verbal de la dernière séance et par le dépouillement de la correspondance. Rien de particulier à signaler.

M. le Président prend ensuite la parole pour rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Herluison et exprimer au nom de la Société les sincères regrets que cause sa disparition ; c'est une perte sensible pour la science, pour la ville et pour ses nombreux amis.

Mort de M. Herluison

La Séance administrative est ensuite ouverte pour procéder à la nomination de M. l'abbé Bernois. Il y a en tout 32 votants. savoir : 17 membres présents et 15 membres représentés par lettres. On procède au scrutin secret. M. l'abbé Bernois est élu membre correspondant de la Société à la majorité des suffrages.

Election de M. l'abbé Bernois au titre de membre correspondent.

La séance ordinaire est reprise et la parole est donnée à M. Papelier qui lit une *notice biographique* sur M. Masure, qui fut pendant 36 ans membre titulaire et pendant ses dernières



années membre honoraire de la Société. M. le Président propose d'imprimer cette biographie dans les Bulletins et d'y annexer la gravure du portrait si l'on peut se procurer une photographie de M. Masure. Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 2 juin 1905

Présidence de M. Basseville, président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbaletrier, Deshayes, Papelier, Rousseau, Guillaume, Didier, Huard, Michau. Guillon, Denizet, Bourdaloue, Angot, Cuissard, Maillard. Total : 16 membres.

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.

Le dépouillement de la correspondance est fait par M. le Président.

A signaler un fascicule des Annales du musée de Montévidéo et la demande d'échange de bulletins entre la Direction du musée et notre Société. Adopté.

La parole est ensuite donnée à M. Huart qui donne lecture d'un travail intitulée : *Episode de l'histoire d'un faubourg de Paris à la fin du* xve *siècle.*

M. du Roscoat communique à la Société un projet d'annexe à la bibliothèque, plan dressé par M. Pagot, architecte. La question est renvoyée au Bureau qui s'adjoindra M. Guillaume pour étudier cette question.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 16 juin 1905

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Garsonnin, Lalbalettrier, Dessaux, Sainjon, Guillaume, Didier, Huard, Michau, Fauchon, Papelier, Charoy, Banchereau, Angot, Cuissard, Maillard, Denizet, Baillet. Total : 19 membres.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est adopté.

Rien à signaler dans le dépouillement de la correspondance.

L'ordre du jour portait : 1° L'agrandissement de la Bibliothèque ; 2° le renouvellement du traité avec l'imprimeur ; 3° La revision de certains articles du règlement. Le nombre des membres présents est insuffisant pour ouvrir une séance administrative ; cependant tous les membres sont d'avis que pour la question du renouvellement du traité avec l'imprimeur, on peut au moins étudier la question.

Traité avec l'imprimeur.

La parole est donc donnée à M. Lalbalettrier qui lit une note résumant les articles du dernier traité périmé depuis de longues années, les desiderata et les inconvénients de ce traité. Comme conclusion de cette lecture la Société demande à M. le Président de s'entendre avec l'imprimeur et de préparer un projet de traité nouveau que la Société ratifiera en séance administrative.

Question de la Bibliothèque.

Quant à l'agrandissement de la Bibliothèque, 5 projets avec leurs plans et devis sont déposés sur le Bureau ; les membres pourront en prendre connaissance et il sera statué ultérieurement.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 7 juillet 1905

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Garsonnin, Cuissard, Dessaux, Didier, Dumuys, Huard, Iauch, Michau, Baillet, Maillard, Marmasse. Total : 13 membres.



Le procès-verbal est adopté après addition d'une note sur l'agrandissement de la Bibliothèque.

A signaler dans la correspondance de la quinzaine :

1° Une lettre de M. l'abbé Bernois, curé de Jouy qui remercie la Société de sa nomination au titre de membre honoraire ;

2° Une lettre de M. le Préfet mettant à la disposition de la Société une subvention de 300 fr., votée par le Conseil général d'Orléans.

3° Une lettre de M Pommier, président de la Société archéologique du Loiret demandant à notre Compagnie de prendre part à la souscription ouverte pour placer dans le Musée d'Orléans les bustes de MM. Desnoyers et Herluison. Une somme de 60 francs est votée séance tenante à l'unanimité.

Prix Davoust.

M. le Président annonce ensuite qu'aucun candidat au prix Davoust ne s'étant encore présenté la question sera reprise au mois d'octobre prochain.

M. le Trésorier s'est entendu avec M. Marron libraire pour l'abonnement aux *Comptes rendus de la Société des Sciences* ; le prix de l'abonnement annuel est de 20 francs ; il faudrait y joindre les deux années dernières qui manquent à la collection ; la proposition de M. le Trésorier est adoptée.

La parole est ensuite donnée à M. Huard pour continuer la lecture commencée à la séance du 2 juin. Ce travail est renvoyé à la question des Lettres.

Le cyclone de Cravant

M. Dumüys demande qu'un ingénieur de la Société veuille bien faire un rapport sur le terrible cyclone qui vient de ravager, détruire presque le village de Cravant dans la nuit du mardi 4 juillet. Ce vœu sera transmis par M. le Président aux membres de la section des sciences.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 21 juillet

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Garsonnin, Cuissard, du Roscoat, Marmasse, Fauchon, Dumüys, Michau, Huard, Maillard, Angot. Total : 12 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Rapine, architecte, une lettre dans laquelle l'auteur d'un des projets de reconstruction du Musée d'Orléans se porte comme candidat au prix Davoust Comme il en a été décidé à la dernière séance, la question sera reprise au mois d'octobre.

M. le Président fait ensuite l'éloge de notre regretté Secrétaire général, M. le Dr Arqué, décédé le 16 du présent mois. Cette note biographique sera jointe au présent procès-verbal et imprimée avec les rapports des séances. Mort de M. Arqué.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Maillard qui commence la lecture d'un travail intitulé : *La Tornade de Cravant* ; *contribution à l'étude des cyclones et des trombes*. Lecture de M. Maillard (La tornade de Cravant).

L'auteur désirant ajouter quelques nouveaux documents à son étude, la lecture du travail sera continuée au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Séance du 6 octobre 1905

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Rousseau, Legay, Guillaume, Huard, Michau, Iauch, Angot, Banchereau, Maillard. Total : 11 membres.

La lecture du procès-verbal de la séance du 21 juillet ne donne lieu à aucune observation.

Le dépouillement de la correspondance reçue pendant les vacances est fait par M. le Président; elle se compose principalement des Mémoires et Bulletins envoyés par les Sociétés correspondantes.

A signaler en dehors de ces envois habituels une lettre du Secrétaire général de la *Société Dunkerquoise* demandant à notre Société de s'abonner au bulletin de la *Fédération amicale des Sociétés savantes de Province*. Un exemplaire de ce bulletin est remis à M. l'abbé Iauch qui, après l'avoir examiné, donnera à la Société un aperçu de la valeur de cette publication. Proposition de la Société Dunkerquoise.

La parole est donnée à M. Huard qui commence la lecture d'un travail intitulé : *Deux épisodes de la guerre du Mexique*; cette lecture sera continuée à la prochaine séance. Lecture de M. Huard (Deux épisodes de la guerre du Mexique).

M. le Président annonce à la Société que Mme Herluison lui a fait don de la collection complète des Mémoires recueillis par M. Herluison. Des remerciements sont adressés à la donatrice.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 20.

Séance du 20 octobre 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Fauchon, Papelier, Guillaume, Huard, Michau, Iauch, Maillard, Marmasse. Total : 10 membres.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre est adopté.

Le dépouillement de la correspondance est fait par M. le Président ; rien à y signaler.

Rejet de la proposition de la Société Dunkerquoise.

M. l'abbé Iauch communique à la Société les conclusions de son examen touchant le Bulletin dont il a été parlé dans la séance du 6 courant ; à la suite de ce rapport, la Société consultée émet l'avis de ne pas donner suite à la proposition de la Société Dunkerquoise.

Renvoi du manuscrit de M. Huard à la Section des Lettres.

M. Huard continue la lecture de son travail sur la *Guerre du Mexique*, ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 3 novembre 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Deshayes, Marmasse, Fauchon, Papelier, Rousseau, Dumüys, Guillaume, Michau, Geffrier, Charoy, Baillet, Cuissard, Maillard. Total : 15 membres.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est adoptée.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

La parole est donnée à M. le Dr Fauchon, chargé du rapport sur le travail de M. Huard. La Section a ratifié les conclusions de ce rapport et propose l'impression du travail de M. Huard et du rapport de M. Fauchon. L'impression du mémoire et l'impression du rapport sont votées à l'unanimité.

Rapport du Dr Fauchon sur le travail de M. Huard.

Impression du mémoire et du rapport.

M. Maillard continue et finit la lecture de son travail sur la *Trombe de Cravant*.

Lecture de M. Maillard sur la (Trombe de Cravant).

Ce travail est renvoyé à la Section des Sciences.

Une Commission, composée de MM. Guillaume, Didier et Dumüys, est nommée par la Société pour se mettre en rapport avec M. Rapine, candidat au prix Davoust.

M. le Président demande s'il n'y aurait pas lieu de faire graver les portraits de MM. Masure et Arqué, décédés; la Société émet un avis favorable et prie M. le Président de s'entendre avec les familles pour obtenir des spécimens photographiques de nos deux collègues.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 17 novembre 1905

Présidence de M. BASSEVILLE, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Pilate, Marmasse, Fauchon, Legay, Guillaume, Didier, Huard, Iauch Maillard, d'Orléans. Total : 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

A signaler dans la correspondance de la quinzaine une lettre de M. Pommier, président de la Société archéologique, invitant notre Société à aller visiter, le 23 novembre, une importante collection de reliques provenant des antiques sépultures d'Antinoé dans la Haute-Egypte.

M. le Président rend compte de ses démarches près des familles Arqué et Masure. Mme Arqué et sa famille non seulement acceptent la proposition de la Société, mais s'offre à

Portraits de MM. Arqué et Masure.

payer les frais de gravure. M. le Président n'a pu rencontrer Mme Masure.

Notice du Dr Fauchon sur M. le Dr Arqué.

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Fauchon qui lit une notice biographique sur M. Arqué.

La Société vote à la fin de cette lecture l'impression de cette notice dans ses mémoires.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 1er décembre 1905

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Garsonnin, Lalbalettrier, Marmasse, Papelier, Rousseau, Sainjon, Dumüys, Guillaume. Didier, Huard, Iauch, Baillet, d'Orléans, Denizet, Deshayes, Fauchon, Maillard. Total : 18 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance de la quinzaine et signale un article du *Bulletin historique et philologique* (Ministère de l'Instruction publique) dont il sera parlé à la fin de la séance.

Rapport de M. Rousseau sur le mémoire de M. l'abbe Maillard.

M. le Président donne la parole à M. Rousseau, chargé du rapport sur le travail de M. Maillard relatif à la trombe de Cravant. La Section, approuvant les conclusions du rapporteur, demande l'impression du mémoire de M. Maillard et elle demande également l'impression du rapport. Adopté. De plus, la Société décide qu'une carte de la région dévastée sera jointe au travail de M. Maillard ainsi que des photographies du pays.

La parole est ensuite donnée à M. Guillaume, chargé du rapport sur la distribution du prix Davoust. La Société vote les conclusions du rapporteur et le prix sera donné à MM. Rapine et Moreau, auteurs d'un projet de Musée pour la ville d'Orléans; ce prix sera délivré au cours de la prochaine séance du 15 décembre courant.

Une miniature de Jeanne d'Arc.

A propos d'une miniature de Jeanne d'Arc extraite de : *La vie des femmes célèbres*, manuscrit du *Musée Dorrée* à Nantes et

que l'auteur d'une note insérée au *Bulletin historique* (Nos 3 et 4, Année 1904) dit *inédite*, M. Dumüys fait remarquer que le Musée d'Orléans en possède au moins une reproduction, sous forme de miniature et une seconde reproduction sous forme de gravure; l'œuvre ne semble pas, du reste, contemporaine de la Pucelle qu'elle représente à cheval et en une *armure de plates* qui semble être de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 15 décembre 1905

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Pilate, Rocher, Fauchon, Baillet, Marmasse, Papelier, Legay, Thévenin, Rousseau, Sainjon, Guillaume, Huard, Iauch, Jarry, Baillet, d'Orléans, Denizet, Angot, Cuissard, Maillard, Deshayes, Baranger. Total : 24 membres.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. Se sont excusés, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance MM. Garsonnin et Charoy.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance dans la quinzaine; rien de particulier n'y est signalé.

L'ordre du jour comporte la remise du prix Davoust. MM. Rapine et Moreau, les deux lauréats, sont présents, et, après la lecture du rapport de M. Guillaume, M. le Président leur remet la somme de cinq cents francs; les deux médailles de vermeil qui font partie du prix leur seront remises, quand la gravure en sera terminée. MM. Rapine et Moreau remercient en quelques mots la Société, et la séance ordinaire est reprise. **Remise du prix Davoust.**

Le nombre des membres présents n'est pas, en effet, suffisant pour qu'on puisse procéder à l'élection d'un Secrétaire général en séance administrative; l'élection est donc remise au mois de janvier, elle pourra se faire ainsi que l'indique le règlement par vote sous pli cacheté pour les membres qui ne pourraient assister à la séance. **Séance ordinaire**

Les portraits de MM. Masure et Arqué.

M. le Président rend compte de ses démarches près de Mme Masure pour choisir une photographie de notre collègue décédé; celle qui est présentée rallie les suffrages, elle servira donc à graver le portrait de M. Masure qui sera placé avec celui de M. Arqué dans la salle des séances.

M. Deshayes élu président de la section de médecine.

La Section de Médecine s'est réunie pour nommer son président; M. le Dr Deshayes a été élu à l'unanimité et il accepte cette fonction.

Communication de M. Denizet.

M. Denizet demande la parole. Il expose que des recherches récentes tendent à prouver que la petite ville de *Neung-sur-Beuvron* est le *Noviodunum* des commentaires de César. La question est à étudier au point de vue archéologique, car elle n'a pas été approfondie dans ce sens.

M. le Président prie M. Denizet, au nom de la Société, de s'entendre avec M. Dumüys pour présenter une note sur cette question intéressante; M. Denizet accepte de l'étudier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

EXERCICE 1904

Rapport lu par M. le Trésorier dans la séance administrative du 3 février 1905

Messieurs,

Votre nouveau trésorier tromperait certainement votre attente s'il n'adressait tout d'abord en votre nom ses plus sincères remerciements à notre sympathique collègue, M. le docteur Deshayes, qui pendant plus de dix années a géré nos finances avec un zèle un dévouement et une compétence remarquables. Personnellement, je lui dois d'autant plus de reconnaissance que lorsque vous m'avez fait l'honneur, à ma grande surprise, de m'appeler à lui succéder, j'étais dans l'ignorance la plus complète sur ce qui concerne notre comptabilité.

Mon premier soin fut de puiser les éléments de la science qui me manquait dans les rapports de mon prédécesseur et c'est dans l'historique qu'il vous a lu à l'occasion de l'exercice 1901, que j'ai trouvé clairement exposés tous les renseignements dont j'avais besoin sur les origines et l'organisation première de notre Société; sur ses développements successifs; sur les prix qu'elle a été

appelée à fonder par suite des legs consécutifs de M. le baron de Morogues, de M. Perrot et de M. Davoust, sur les dons de M. de Sainte-Marie et de Mlle Dangé qui ont permis de constituer un capital propre à la Société, sur l'accumulation de ce capital avec les intérêts pendant quelques années prospères et enfin sur l'acquisition par nos prédécesseurs du mobilier qui nous sert encore aujourd'hui ; toutes choses bonnes à connaître, bonnes à dire et même à redire, car si nous pouvions rencontrer de temps à autre une demoiselle Dangé qui voulut bien nous admettre dans le partage de ses libéralités, non seulement nous pourrions regarder l'avenir avec confiance mais encore nous pourrions espérer de voir se réaliser quelques-unes des améliorations dont l'urgence se fait de plus en plus sentir. Je pense notamment que notre excellent bibliothécaire serait heureux d'assurer un logement plus confortable à tous ses trésors enfouis et comme perdus dans un petit local.

Messieurs, j'abandonne bien vite le pays des rêves pour arriver à la question que nous avons à résoudre aujourd'hui. Il s'agit de trouver les conditions d'un équilibre stable entre nos recettes et nos dépenses. Vous savez que, dans ces dernières années, la balance avait une forte tendance à pencher du mauvais côté; à plusieurs reprises mon honorable prédécesseur nous a prodigué ses avertissements à ce sujet, et nous devons lui en savoir gré puisque nous nous sommes efforcés de suivre ses conseils d'économie, comme vous allez vous en rendre compte.

§ 1er

Situation des legs au 31 décembre

1° Legs de Morogues (1846) :		
Etait créditeur au 1er janvier...........	543 f. 80	603 f 80
Il s'est augmenté de ses intérêts annuels, ce qui donne au 31 décembre.............	60 »	
2° Legs Perrot (1876) :		
Créditeur au 1er janvier................	137 60	221 60
Intérêts...............................	84 »	
3° Legs Davoust (1892) :		
Créditeur au 1er janvier................	721 35	855 35
Intérêts...............................	134 »	
Ensemble.....		1 680 f. 95

Cette somme de 1,680 fr. 75 n'étant qu'un simple dépôt entre les mains de la Société, devrait toujours être disponible, mais, comme on a été obligé de l'utiliser en partie dans les budgets précédents, nous aurons à la reconstituer le plus tôt possible.

Le prix de Morogues n'ayant pu être distribué en 1904, faute de concurrents, il serait bon de profiter de l'occasion pour exécuter l'une des volontés du donateur.

Voici, en effet, ce que dit M. le baron de Morogues dans son testament : « Les revenus du capital, ci-dessus mentionné, serviront à décerner tous les trois ans un prix d'agriculture, mais il n'y aura que trois prix en dix ans parce que je désire que le revenu de la dixième année soit placé en rentes sur l'Etat pour accroître le capital et les intérêts. »

Ce vœu n'a jamais été réalisé, nous nous proposons cette année de consacrer partie des arrérages à l'achat d'un titre de rente de 15 francs, des rentes 3 0/0.

C'est une pratique que nous ferons peut-être bien de généraliser, si nous voulons maintenir les revenus de nos legs qui, par suite des conversions successives de la rente, tendent à diminuer graduellement. Ainsi, les fonds du legs Perrot qui rapportaient au début 141 fr., puis 98 fr. après une première conversion, ne donnent plus aujourd'hui qu'un intérêt de 84 fr.; de même, le capital Davoust ne produit plus annuellement que 134 fr. Dans une certaine mesure, ne pourrait-on pas remédier à ces diminutions en consacrant, tous les dix ans, par exemple, une partie des arrérages à l'achat d'un titre de rente, c'est une question qui mérite d'être étudiée.

Le prix Perrot ayant été distribué en 1903, il n'y a pas lieu d'y revenir aujourd'hui.

Quant au prix Davoust, qui doit récompenser tous les cinq ans un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique, vous aurez à le décerner cette année.

§ II

Recettes et Dépenses de la Société

1° RECETTES

Avoir au 1er janvier 1904 :		
A la Caisse d'épargne	186 f.	58
Jetons, 71 A / — 184 B } valeur	489	»
Reçu en mars et avril, 59 cotisations à 25 :		
En espèces	837	50
Jetons, 63 A / — 299 B } valeur	637	50
En novembre, 6e dividende du Comptoir d'Orléans.	129	10
Subvention du Conseil général	500	»
La Société Générale a touché pour nous depuis ce mois de mars	729	95
Il est rentré par ds et ds 11 jetons B, valeur	16	50
Intérêts : Caisse d'épargne et Société Générale	17	93
Total des recettes	3.544 f.	06

2° DÉPENSES

Solde débiteur du compte ancien	28 f.	50
Comptes de l'imprimeur et du libraire	683	95
Abonnements divers	46	75
Concierge, appointements, affranch., divers	365	50
Fournitures de bureau	35	85
Chauffage et éclairage	159	95
Impôt, timbres, frais de poste	18	80
Réparations et entretien	17	90
Droit de garde à la Société Générale	5	»
Remis en séance, 304 jetons B d'une valeur de	456	»
Différence pour balance	1.725	86
Total général	3.544 f.	06

L'excédent de recettes de 1,725 fr. 86 se décompose comme suit :

Encaisse chez le Trésorier, 31 décembre...........	9 f.	40
Avoir à la Société Générale......................	26	05
Dépôt à la Caisse d'épargne......................	1.003	41
Reliquat de jetons, 125 A — — 208 B }	687	»
	1.725 f.	86

Il y a lieu d'ajouter, pour mémoire à ce boni de l'exercice 1904, le montant du livret du Comptoir d'Escompte d'Orléans, sur lequel il est encore dû, à la Société, au 1er janvier 1905, une somme de 776 fr. 30. Notre situation actuelle est donc satisfaisante, mais il est probable que l'an prochain nos dépenses peuvent s'élever tandis que nos recettes baisseront, nécessairement puisque le Conseil général obligé, lui aussi, de faire des économies ne nous accorde plus pour l'exercice 1905 qu'une subvention de 300 francs au lieu de 500 francs allocation habituelle.

Nous ferons remarquer que notre avoir à la Caisse d'épargne s'élève au 1er janvier à la somme de 1.003 fr. 41 ; dans notre pensée, cet avoir doit servir de garantie au compte des legs et notre but est d'amener peu à peu notre dépôt à la Caisse d'épargne à représenter exactement cette dette vis-à-vis des legs ; nous comptons obtenir ce résultat avant la fin de 1905.

Comme notre fonds de roulement se compose de deux parties distinctes, il nous a paru logique, pour la stabilité de notre équilibre budgétaire, de laisser à la Caisse d'épargne les sommes dont nous n'avons pas la libre disposition et de n'y toucher que le jour où nous aurons un prix à décerner ; quant aux fonds qui sont notre propriété. nous continuerons à les déposer à la Société générale pour servir aux dépenses courantes.

En terminant, nous signalerons le nombre de jetons de présence distribués en 1904 ; il s'élève à 304 au lieu de 432 de 1903 soit une différence de 128 en moins.

Nos séances ont donc été un peu délaissées cette année ; mes honorables prédécesseurs ne manquaient jamais, en pareille circonstance de rappeler à nos collègues — comme je le fais aujourd'hui que s'il convient de surveiller avec le plus grand soin la marche de nos finances il n'est pas moins important de conserver à notre société sa vitalité intellectuelle qui ne dépend que du zèle de ses membres et de leur assiduité à nos séances.

NOTES SUR LE PRIX DE MOROGUES

Lues à la séance du 15 avril 1904

Par M. BANCHEREAU, secrétaire de la Section d'Agriculture

D'après les dispositions testamentaires du baron de Morogues en date du 16 février 1840, une somme de quinze cents francs fut mise à la disposition de la Société dans le but de les placer et d'en employer les revenus accumulés à décerner tous les 3 ans un prix à celui qui aurait dans l'intervalle contribué le plus aux progrès de l'agriculture dans le département du Loiret.

Une année de revenu devant tous les 10 ans servir à accroître la valeur du principal.

Le prix fut décerné pour la première fois en 1848 à M. Bailly de Château-Renard. VIII-28-IX-29

Après entente avec la famille de Morogues et une décision de la Société en date du 1er juin 1855, il fut décidé que le prix serait distribué, non plus tous *les trois ans*, mais lorsque le montant des revenus accumulés atteindrait le chiffre de 400 francs. Il fut fait appel aux comices, les candidats furent nombreux et le prix revint en 1856 à M. Bobée, à Chenailles. Procès-verbaux des séances. II-122

En 1862 les comices furent de nouveau consultés et M. Pinçon aux Chapelles, reçut le prix (Marcilly-en-Villette). VI-198.

Le 19 février 1869 la section d'agriculture élaborait et la Société, le 16 avril de la même année adoptait un règlement déterminant les conditions dans lesquelles serait décerné le prix. Un roulement fut établi entre les arrondissements : XIII-84,

1° Orléans, Beauce (Le Val étant compris en Beauce) ; 2° Gien ; 3° Montargis ; 4° Orléans, Sologne ; 5° Pithiviers. Le prix dont la valeur était de 400 francs devait être décerné tous les trois ans, un membre s'engageant à compléter cette somme si besoin était.

Le prix fut en 1870 décernée à M. L. Leroy au Préau, près Orléans. XIII-216.

En 1875 il ne fut pas tenu compte du roulement et l'on consulta les comices, la Commission opéra dans tout le département et le prix fut décerné à M. Lefèvre à Rouvray — Sainte-Croix (Patay). XVIII-273.
Dans la séance du 3 février 1882 on apporta au règlement une

modification, le prix ne fut plus de 400 francs et distribué tous les trois ans, mais porté à 600 francs et distribué quand les revenus accumulés atteindraient cette somme.

Cette augmentation de la valeur du prix était jugée nécessaire pour qu'il devint au moins égal à certains prix décernés aux
XXIV-260. agriculteurs dans le département.

En 1883, le prix d'après le roulement devait être décerné dans l'arrondissement de Montargis et cette fois-ci on en tint compte ; il fut partagé entre M. Boyenval, à Bellecour (Sainte-Geneviève-des-Bois) ; (médaille d'or de 300 francs) et M. Niez, aux Avrils (Nogent-sur-Vernisson, (médaille d'or de 100 francs et 200 francs.)

En 1894 le roulement appelait l'arrondissement d'Orléans, Sologne ; le prix fut partagé entre M. Bengy de Puyvallée à Boisgibault (médaille d'or de 300 francs) et M. Gorin à la Chadonnière (Jouy) (médaille d'or de 100 francs et 200 francs).

La Société avait, dans les deux derniers cas, consulté les comices de façon à provoquer le plus grand nombre de candidatures et fait des insertions dans les journaux.

BIOGRAPHIE DE M. LE Dr ARQUÉ

décédé secrétaire-général

PAROLES PRONONCÉES PAR M. BASSEVILLE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ A LA SÉANCE DU 21 JUILLET

Messieurs,

Lorsque j'ai pris, grâce à votre bienveillance, la présidence de notre Société, je nourrissais le consolant espoir qu'il me serait peut-être épargné, pendant les trois ans que j'ai à rester à votre tête, la douloureuse mission de vous signaler la perte de quelques-uns d'entre vous. C'était hélas une illusion de ma part, tant la mort se montre impitoyable, et je me vois dans la pénible nécessité de vous rappeler qu'il nous a fallu, cette semaine, conduire à sa dernière demeure, au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique, notre vénéré secrétaire général, le docteur Emile Arqué.

Le docteur Arqué était né en 1831, en pleine Sologne, à Chaumont-sur-Tharonne, où son père qu'il devait perdre de bonne heure, exerçait lui-même honorablement la profession de médecin.

Devenue veuve, Mme Arqué vint habiter Orléans avec ses

enfants ; le jeune Emile fut d'abord placé à la pension Cons, pension florissante alors, et bien connue de nos contemporains, puis, lorsqu'en 1843, sous l'épiscopat de Mgr Faget fut fondé le Petit-Séminaire de La Chapelle. il en devint l'un des premiers élèves. Nous le verrons plus tard le fondateur des Anciens de cette maison si chère à son cœur, et il en restera président jusqu'à sa mort.

Après quelques années passées à Paris pour ses études médicales, il fut reçut docteur en 1858, revint à Orléans, s'y allia à une honorable famille des environs, et nous le voyons successivement médecin des pauvres à la paroisse Saint-Paul, médecin de l'Hôtel-Dieu en 1862, puis médecin en chef en 1890.

Un autre de vos collègues, je l'espère, pourra vous dire avec plus de compétence et plus d'autorité, ce que fut le docteur Arqué dans sa longue carrière médicale, quant à moi je me contenterai de vous rappeler sa conduite pendant la désastreuse guerre de 1870, et le dévouement qu'il prodigua au service des ambulances lui valurent, en 1872, la croix bien méritée de la Légion d'honneur, le docteur Arqué faisait partie de notre Société depuis le 1er mars 1872, c'était un des plus anciens parmi nous.

Très exact à nos réunions, il y prenait souvent la parole pour vous faire d'intéressantes communications.

Nommé par vous après la mort du regretté M. Guerrier, secrétaire général, vous savez avec quel zèle et quelle ardeur il s'acquitta jusqu'au dernier jour, je pourrais presque dire jusqu'à sa dernière heure de la délicate mission que vous lui avez confiée.

Il aimait aussi volontiers, vous devez en avoir conservé le souvenir, à taquiner la muse et il se plaisait dans la composition de ces petites pièces toutes de circonstance et sans prétention, destinées ordinairement à consacrer les évènements si variés et si divers de la vie et de la famille. Vous en avez inséré quelques-unes dans vos annales.

La florissante santé dont jouissait le Dr Arqué jusqu'à l'année dernière vous avait fait espérer qu'il serait encore longtemps des nôtres. La Providence en avait décidé autrement et, il y a quelques jours, il s'éteignait doucement au milieu de sa famille, un peu surprise et désolée de la soudaineté de cet événement.

Quant à nous, Messieurs, nous conserverons pieusement, j'en ai la conviction, le souvenir du Dr Arqué qui fut un homme de bien, un croyant sincère, un collègue aimable et dévoué et il sera certainement longtemps l'objet de nos sincères regrets.

TABLE DU CINQUIÈME VOLUME

DE LA CINQUIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

Le Songe de Jean de Meung, par M. M. Ch. Cuissard... 1
Présent fait a l'empereur Charles-Quint lors de son entrée a Orléans en 1539, par M. Ch. Cuissard........ 7
Une légende qui s'en va, par M. A. Angot............... 9
Le Bénitier du Musée d'Orléans, par M. Ch. Cuissard... 13
Notes sur l'ancien Hotel-Dieu d'Orléans, par M. le Dr Garsonnin.. 18
Le Vin orléanais dans la poésie et dans l'histoire, par M. Ch. Cuissard..................................... 59
Rapport sur le mémoire précédent, par M. Ch. Michau.... 108
Notice sur M. Masure, par M. Papelier................ 111
Souvenirs de la guerre du Mexique, par M. Abel Huard.. 121
Rapport sur le mémoire précédent, par M. le Dr Fauchon. 145
La Trombe de Cravant, par M. l'abbé Maillard......... 149
Rapport sur le mémoire précédent, par M. H. Rousseau . 179
Notice sur M. le Dr Arqué, par M. le Dr Fauchon....... 184
Rapport sur le prix Davoust............................ 198
Procès-verbaux des séances de l'année 1905............. 201
Rapport du Trésorier.................................. 220
Notes sur le prix de Morogues. par M. Banchereau....... 225
Biographie de M. le Dr Arqué, par M. Basseville...... 226

Orléans — Imp. Auguste Gout et Cie

